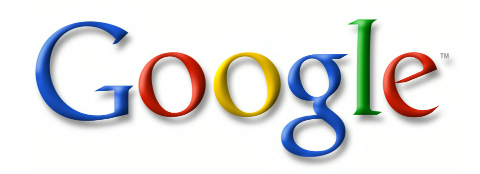
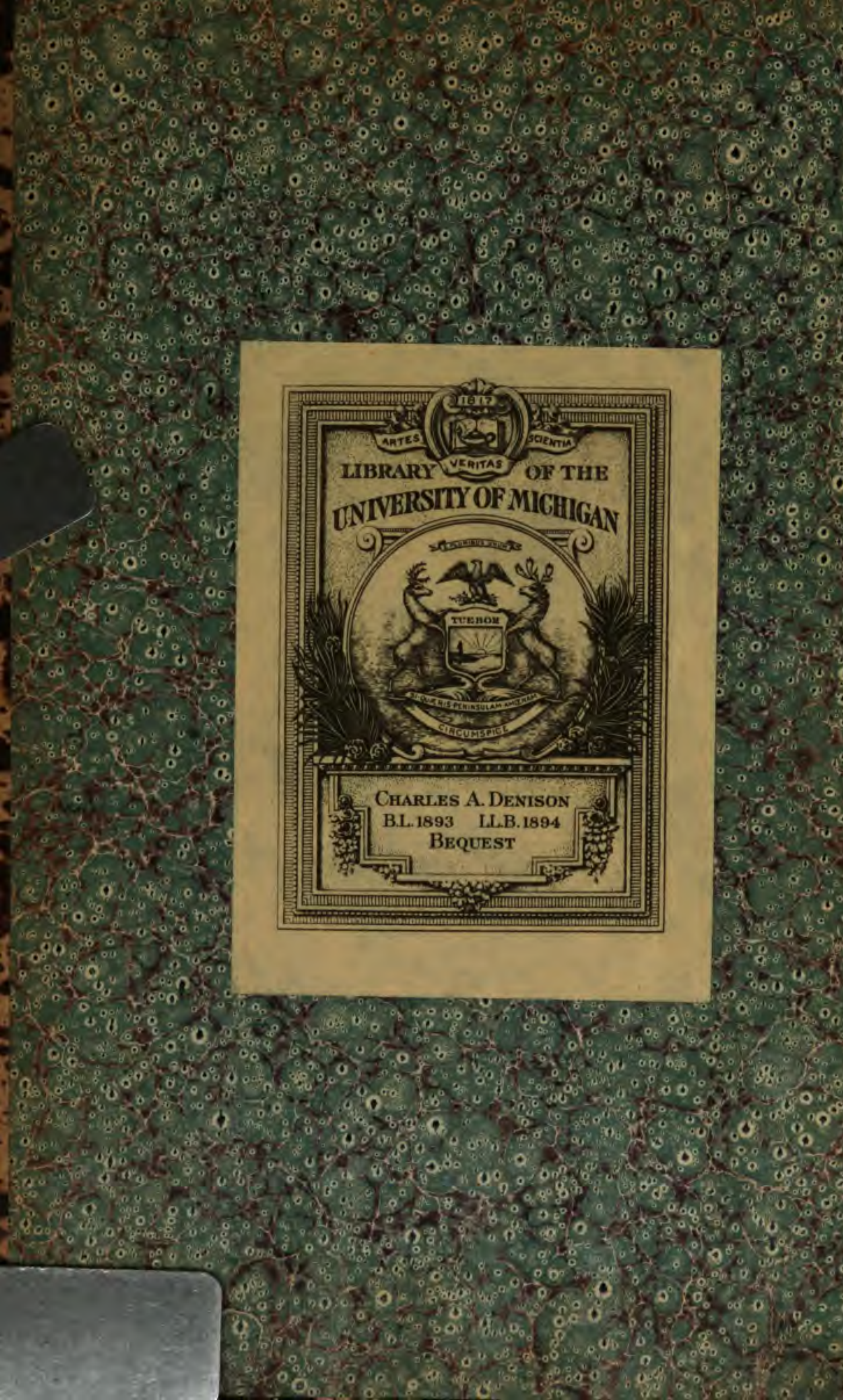



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST



LA RÉVOLUTION

TELLE QU'ELLE EST.

PARIS. — IMPRIMERIE DE COSSON,
rue Saint-Germain-des-Prés, 9.

LA RÉVOLUTION

TELLE QU'ELLE EST,

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

AVEC LES GÉNÉRAUX ET LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE

EN MISSION PRÈS LES ARMÉES ET DANS LES DÉPARTEMENS
PENDANT LES ANNÉES 1793, 1794 ET 1795;

Mise en ordre par M. Legros.

TOME PREMIER.

PARIS,
MAME, ÉDITEUR, RUE GUÉNÉGAUD, 23.

1837.

PRÉFACE.

L'Histoire n'est instructive qu'autant qu'elle est exacte; qu'elle rend bien les faits, les causes qui les ont produits. Malheureusement ces causes échappent souvent; les gouvernemens sont peu communicatifs, et les écrivains se trouvent réduits à des inductions, à des conjectures. Leur travail devient ainsi, moins l'expression des faits que celle de leur manière de voir, de juger. Aussi, ouvrez leurs ouvrages, quelle diversité! quelles contradictions! Ce que l'un vante, l'autre le blâme; ce que celui-ci exalte, celui-là le déprécie; passions, systèmes, souvent ignorance, voilà l'Histoire! Faut-il s'étonner, après cela, que la Révolution française n'apparaisse plus que comme un drame, qu'on ne l'envisage que

comme un œuvre de ténèbres ou de gloire. Un événement semblable ne saurait néanmoins être traité d'une manière si légère. Nécessaires quelquefois, ces vastes secousses sont toujours onéreuses à la génération qui les tente; et s'il ne faut pas infuser à la jeunesse des maximes de servilisme, il ne faut pas non plus lui laisser ignorer ce que coûtent de troubles, de sacrifices, ces grands actes de vigueur nationale. En un mot, il ne s'agit pas de lui présenter le tableau de la révolution telle qu'elle aurait dû être, mais telle qu'elle a été véritablement.

C'est le but que cette publication doit remplir; ce n'est pas un écrivain qui narre, qui juge, qui substitue ses idées particulières à celles qui ont présidé à la marche des événemens; ce n'est pas sur des documens inexacts ou incomplets que se fondent la relation, l'appréciation des faits. C'est mieux que cela; un heureux hasard nous a livré la correspondance intime, les rapports confidentiels des fondateurs de la république. Ce sont eux qui expliquent leurs vues, qui dérou-

lent leurs projets, exposent les obstacles qu'ils rencontrent, les violences à l'aide desquelles ils en ont triomphé. Ce sont eux, en un mot, qui font le bilan de l'entreprise; il ne saurait être fait par des mains plus sûres, et mérite, quelle que soit la nuance d'opinion à laquelle on appartienne, d'être profondément médité.

—

LIVRE PREMIER.

ARMÉE DE L'OUEST.

1793.

LA RÉVOLUTION

TELLE QU'ELLE EST,

OU

CORRESPONDANCE

INÉDITE

DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

AVEC LES GÉNÉRAUX ET LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE

EN MISSION PRÈS LES ARMÉES ET DANS LES DÉPARTEMENS.

Les commissaires de la Convention nationale dans les départemens des Deux-Sèvres et de la Vendée,

A la Convention nationale.

Fontenay-le-Peuple, 19 mars 1793.

Citoyens nos collègues,

Nous sommes arrivés le 17 de ce mois à Niort, chef-lieu du département des Deux-Sèvres. Nous avons pris tous les renseignemens du mo-

ment sur les insurrections fanatiques qui ont éclaté en différens endroits des départemens des Deux-Sèvres, de la Vendée et de Mayenne-et-Loire. De là nous nous sommes transportés, le 18, à Fontenay-le-Peuple, où nous avons trouvé que la terreur et les fausses alarmes avaient fait plus de mal que les brigands mêmes. Là nous avons appris que le général Marcé avait battu, le 17, les brigands près de Chantonay et leur avait tué plus de cent hommes en les repoussant deux ou trois lieues plus loin. Nous avons vu, n même temps avec une grande satisfaction, que des renforts nous arrivaient de toutes parts, et que les administrateurs des départemens des Deux-Sèvres et de la Vendée, parfaitement d'accord entre eux, mettaient le plus grand zèle, la plus grande activité et beaucoup d'intelligence dans des circonstances aussi critiques.

Citoyens nos collègues, avant de vous donner un précis des causes de ces insurrections fanatiques, nous vous dirons que les objets grossis par la terreur et par le système des fausses alarmes et des exagérations employé dans ces dé-

partemens, comme à Paris; que ces objets, disons-nous, ont prodigieusement diminué à nos yeux, à mesure que nous nous sommes approchés du centre des insurrections fanatiques. Les brigands, disait-on à Poitiers, étaient au nombre de vingt mille; à Niort ils n'étaient que dix mille; et à Fontenay-le-Peuple, il nous paraît démontré que le nombre des rebelles, dans leurs trois ou quatre différens rassemblemens, du côté de la Loire-Inférieure, de la Mayenne-et-Loire, des Deux-Sèvres et de Fontenay-le-Peuple, ne va pas au-delà de six mille. Ces brigands ne marchent jamais la nuit; ils se dispersent dans différens villages jusqu'au jour, pour recommencer leurs brigandages et leurs massacres. Les mesures que nous devons prendre avec les nombreux renforts qui nous ar vent de toutes parts seront donc de traquer ces brigands comme des loups, en les cernant de tous côtés et en les poussant à la mer. Pour cet effet, il serait très-important que le ministre de la guerre se hâtât de nous envoyer un général bien actif, bien patriote et bien intelligent, avec un état-major et des commissaires

des guerres, afin de mettre l'ordre dans les opérations de cette espèce de guerre civile. Nous prenons des notes sur les villages d'où les brigands sont sortis, afin que cette fois-ci la justice nationale soit exercée sévèrement sur les auteurs et complices de ces insurrections fanatiques; car c'est l'impunité qui est, en grande partie, la cause de ce second mouvement, beaucoup mieux combiné que celui du mois d'août dernier, dans le même département de la Vendée.

D'après les renseignemens que nous avons, il paraît que les principaux chefs des brigands sont des émigrés, des valets d'émigrés et des prêtres fanatiques. On a vu sur les côtes, à différentes reprises, des débarquemens de huit, dix, quinze personnes, que l'on soupçonne être des émigrés venus d'Angleterre. Ce sont des valets et des fermiers d'émigrés, réunis aux prêtres fanatiques, qui avaient préparé ces insurrections, soit par leurs discours, soit par des circulaires imprimées; et c'est vraisemblablement un projet médité depuis long-temps qu'on a fait éclater pour empêcher le recrutement.

Aujourd'hui nous nous transportons au quartier-général, pour concerter nos mesures avec notre collègue Nion et le général Mancé. Nous ne vous parlerons pas des horribles massacres que ces brigands ont commis sur quelques patriotes. Nous ne songeons qu'à les venger, et nous agirons avec cette confiance que nous inspirent notre courage et la sagesse de la Convention nationale.

Cholet n'a point été incendié, quoiqu'il soit au pouvoir des brigands. Dans le combat du 17, à Chantonay, outre les cent hommes qu'on leur a tués, on leur a tué un chef qu'on a reconnu pour un émigré. On leur a pris trois pièces de canon, 1,200 rations de pain et 1,200 cartouches. Ces détails sont très-exacts. Dans notre seconde dépêche, nous vous donnerons plus de détails encore : aujourd'hui nous sommes pressés et accablés de mille affaires différentes, et nous n'avons pas le temps de soigner notre style ni de mettre de l'ordre dans notre dépêche.

Vos collègues,

CARRA, AUGUIS.

P. S. Le recrutement s'est fait à merveille dans les districts des Deux-Sèvres et de la Vendée qui ne sont point placés sous le coup des brigands, et particulièrement à Niort et à Nielle.

Les commissaires de la Convention nationale dans les departemens des Deux-Sèvres et de la Vendée,

A la Convention nationale.

La Rochelle, 21 mars 1793.

Citoyens nos collègues,

Les espérances que nous avait données la victoire du 17 de ce mois sur les brigands fanatiques de la Vendée, ont été cruellement trompées par la plus lâche impéritie ou la plus lâche trahison. Le commandant en chef Marcé qui, le 17, avait battu complétement les brigands dans la plaine près Chantonay, a voulu absolument, le 19 de ce mois, porter le corps qu'il commandait, composé de trois mille hommes, dans une gorge environnée de bois où il a été

complétement défait, comme cela devait être, toutes ses troupes étant entièrement à découvert sur le grand chemin, tandis que celles des brigands étaient dans le bois, à couvert des canons et de la mousqueterie. Cette position, combinée sans doute avec les premiers lâches qui ont fui, a inspiré une telle terreur, qu'aux premiers coups de fusil tirés par les nôtres même, près de huit cents gardes nationales et paysans armés ont quitté nos rangs pour s'enfuir. La plus grande partie des cavaliers citoyens a donné l'exemple de cette lâcheté, en arrivant les premiers au quartier-général à Saint-Amand. Nous y étions arrivés nous-mêmes de Fontenay-le-Peuple depuis trois heures, dans l'intention de nous porter au corps de troupes commandé par Marcé, et de destituer ce général, qui nous était très-suspect et qui n'avait nullement la confiance des patriotes. Notre collègue Nion, qui était avec lui, l'avait en vain sollicité de faire sa retraite au lieu d'entamer le combat.

Citoyens nos collègues, nous ne vous parlerons point de la douleur et de l'indignation dont

nous avons été pénétrés en voyant revenir à la hâte des gardes nationales armées et de bonnes pièces de canon qui n'avaient pu tenir une heure contre des brigands qui n'avaient pas une pièce d'artillerie, et dont la plupart étaient armés de fourches et de bâtons. Ce qui nous a surtout frappés, c'est la retraite précipitée de plusieurs officiers et soldats de la cavalerie citoyenne dont aucun n'avait reçu la moindre égratignure; tous les blessés qui nous arrivaient étaient des troupes à pied. La gendarmerie nationale, au contraire, n'a jamais quitté son poste et n'est revenue que la dernière.

Le combat avait commencé à cinq heures et demie du soir; ce qui était une seconde imprudence ou une seconde combinaison de la trahison, car ce n'est pas à l'entrée de la nuit qu'il faut attaquer des brigands qui se tapissent derrière les arbres pour tuer les hommes. C'est aussi à cette circonstance qu'on peut en partie attribuer la terreur et la fuite accélérée de nos troupes.

Occupés toute la nuit du 19 au 20 à rassurer

les soldats, à donner des ordres pour leur faire distribuer des subsistances, nous avions espéré pouvoir retenir les débris de ce corps d'armée au poste de Saint-Amand, éloigné de sept lieues du champ de bataille, et où il se trouvait une réserve d'environ 1,700 hommes. Pour parvenir plus sûrement à ce but, nous avions annoncé aux troupes la destitution du général Marcé, et la nomination à sa place du colonel Boulard, qui est très-estimé par les vrais patriotes et qui est un brave soldat; mais toutes nos sollicitudes, nos peines, nos discours n'ont rien pu obtenir, dans l'affreux désordre qui régnait, sans état-major, sans commandant et sans registre; de sorte que les uns s'en retournaient chez eux sans rien dire, les autres prenaient la route de Fontenay, et le plus grand nombre avec l'artillerie, dont une pièce seulement était égarée, se portait vers La Rochelle. C'est alors que vos commissaires, accablés de douleur et de fatigues, et se voyant presque entièrement abandonnés, ont pris le parti, vers les cinq heures du matin, de suivre l'artillerie qui se retirait à La Rochelle.

Nous y sommes arrivés hier au soir avec nos collègues Nion et Trullard, et nous avons commencé nos opérations par faire mettre en état d'arrestation dans la prison même, le ci-devant général Marcé. Nous procéderons de suite à destituer le lieutenant-général Verteuil de sa qualité de commandant de La Rochelle, 1° parce que le fils de ce commandant, émigré depuis long-temps, est, à ce qu'on assure positivement, à la tête des brigands de la Vendée; 2° parce que c'est Verteuil qui a choisi Marcé pour commander le corps d'armée qui vient de se dissoudre, et 3° parce que nous le soupçonnons fortement d'être d'intelligence avec nos ennemis, et qu'il ne convient pas que La Rochelle soit entre les mains d'un homme suspect.

Nous allons de suite faire une proclamation, dans tous les départemens voisins et requérir toutes les autorités constituées pour rassembler en peu de temps une force armée de trente mille hommes au moins, afin de poursuivre les brigands sur différens points. Il est de la plus grande importance d'arrêter partout, non seu-

lement leurs ravages et leurs massacres, mais l'accroissement de leurs rassemblemens d'un pays à l'autre; rassemblemens qu'ils opèrent par force, en contraignant les hommes des villages et des villes qu'ils envahissent, à marcher avec eux.

Nous demandons donc à la Convention que le ministre de la guerre soit tenu d'envoyer dans ces contrées un ou deux généraux divisionnaires avec des officiers d'état-major, des commissaires des guerres, et s'il est possible un ou deux régimens de ligne, avec des chasseurs et des hussards pour former le noyau d'une armée principale dans la Vendée. Le reste de cette armée sera bientôt rassemblé, car les deux Charentes, les Deux-Sèvres, la Vienne et la Haute-Vienne ainsi que la Gironde, nous fourniront un bon nombre de patriotes, et nous avons heureusement dans tous ces départemens, des Directoires de département bien composés.

Le plus grand ennemi, que nous ayons à combattre dans ces pays-ci, c'est la peur; vous ne sauriez croire, citoyens nos collègues, combien

cette maladie est épidémique, et combien nous avons de peine à la guérir partout où nous passons. C'est donc dans les mesures promptes et vigoureuses que prendra la Convention nationale, que se trouvera le véritable remède à ce mal.

Nous avons fait également mettre en état d'arrestation le fils aîné de Marcé, qui voulait sortir aujourd'hui de La Rochelle pour aller, disait-il, porter des nouvelles à ses parens. Les scellés ont été apposés sur ses papiers, ainsi que sur ceux de son père, et nous avons de fortes raisons de croire que la conduite des Marcé tient beaucoup au complot découvert dernièrement par le comité de surveillance des ci-devants de Bretagne et de Poitou répandus secrètement dans ces provinces. La Convention décidera si Marcé et son fils doivent être traduits au tribunal criminel établi pour les traîtres et les conspirateurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que le seul moyen d'épouvanter ces traîtres et ces conspirateurs serait d'accélérer le châtiment de ceux qui tombent entre nos mains. Les plaintes et les reproches

des soldats et des officiers contre Marcé nous paraissent des témoignages bien forts contre lui.

Vos frères et collègues.

CARRA, AUGUIS.

Au moment du départ de notre courrier.

P. S. Une colonne, composée des débris de la petite armée du ci-devant général Marcé, se porte en ce moment vers La Rochelle pour en faire justice elle-même. Nous espérons, en nous présentant à cette colonne, la calmer, en lui promettant que Marcé sera bientôt traduit devant le nouveau tribunal.

Les commissaires de la Convention nationale chargés de la défense des côtes,

A la Convention nationale.

La Rochelle, 21 mars 1793.

Citoyens,

Le 19 de ce mois, entre dix et onze heures du matin, l'armée aux ordres du général Marcé se mit en marche de Chantonay pour se rendre à Saint-Fulgent, qui en est distant de trois lieues. Elle était forte d'environ deux mille deux cents hommes d'infanterie, en y comprenant les sept cents hommes cantonnés à la paroisse de Saint-Vincent sous les ordres du colonel Boullard, de cent hommes de cavalerie et de huit pièces de canon.

Arrivée au-delà du pont de ce dernier lieu, qui venait d'être réparé, il fut arrêté qu'on ferait,

de suite, et en présence de l'armée, rétablir un autre pont rompu par les rebelles, distant du premier d'environ une lieue. On avait eu la précaution de laisser une garnison d'à peu près trois cents hommes de garde nationale commandés par le lieutenant-colonel Le Bouc de Surgères, à Chantonay pour contenir les malveillans, protéger les convois et même une retraite en cas de revers. A quatre heures, l'armée entière se trouvant entre les deux ponts formée en colonne, plusieurs personnes, ayant examiné le local sur lequel elle était, le trouvèrent extrêmement dangereux; car c'était un chemin dominé par des hauteurs couvertes de bois et de fortes haies, et borné à ses extrémités par deux petites rivières dont il fallait garder les ponts. D'après ces considérations, et la journée étant trop avancée, le citoyen Nion, par ordre de la commission à la suite de l'armée, proposa de la faire retirer au dessus de Saint-Vincent, où le pays était plus plat et plus découvert. Le général ne jugea pas à propos de se rendre à cet avis.

Une heure après, c'est-à-dire à cinq heures à

peu près, on annonça l'ennemi, et en effet il parut, formant une grosse colonne qui remplissait le chemin, sur une hauteur bordée de bois épais, situés à environ une demi-lieue du second pont. La retraite, faite avec ordre jusqu'à la plaine de Saint-Vincent, où on pouvait déployer toutes les forces de l'armée, diriger l'artillerie, fut vainement proposée par le citoyen Nion au général Marcé. Les rebelles ne bougeant pas, quelqu'un crut que ce rassemblement qu'on apercevait pouvait être les troupes nationales qu'on attendait de Nantes. Le général se décida d'après cela à envoyer vers eux un trompette et deux aides-de-camp, qui revinrent bientôt ayant été poursuivis par plusieurs cavaliers. Ne pouvant plus douter que les hommes qui étaient sur la hauteur ne fussent l'armée rebelle, on leur tira quelques coups de canon qui ne leur firent aucun mal, étant hors de portée; mais on s'aperçut que la colonne filait dans les bois, que l'armée pourrait être enveloppée. On avait déjà engagé le général, puisqu'il s'obstinait à garder son mauvais poste, à faire au moins des dispositions

de défense; il s'était borné à envoyer quelques tirailleurs dans les bois. Nion l'avertit encore de la nécessité de prendre ses mèsures; il n'en resta pas moins dans l'inaction, et ce ne fut que lorsque les cris des rebelles annoncèrent leur grande proximité, que le général s'occupa de faire passer de forts détachemens dans deux clairières adjacentes pour couvrir ses flancs. Ce mouvement, fait avec précipitation, occasiona du désordre, donna de l'inquiétude; enfin les rebelles attaquèrent par une fusillade à laquelle nos détachemens ripostèrent; mais, dans cet instant, on ne sait par quel motif, l'aile gauche de l'armée, qui n'était composée que des gardes nationales des campagnes des environs de Rochefort et La Rochelle, prit la fuite. Vainement de bons officiers firent les plus grands efforts pour rallier cette aile. Rien ne put la ramener à son devoir. Le citoyen Nion lui-même fit les plus grands efforts, s'exposa à tout pour parvenir au même but, mais ce fut vainement. Cependant l'attaque des ennemis devenait plus chaude, le centre commença à s'ébranler; enfin la déroute

devint générale. On ne s'aperçut pas que pendant cette crise affreuse, le général prît aucune mesure pour en prévenir les suites. Le désordre fut à son comble, la mêlée horrible et le ralliement en bataille infaisable. Il ne fut plus possible que d'opérer la retraite et de sauver l'artillerie. De braves officiers, tels que Boullard, colonel du 64e régiment; Touron, chef de la légion du centre, de La Rochelle; Grenier, capitaine de la gendarmerie; Baudry, lieutenant-colonel; Valet, adjudant-général de la garde nationale de La Rochelle; Freytag, chef de la légion de la Charente, Rigourdeau, sous-lieutenant des troupes de la marine; Dumoulin, officier; Choyme, capitaine des grenadiers; Hugé, officier de Rochefort, et quelques autres qu'on ne connaît pas encore, se dévouèrent et firent des prodiges de valeur, pour sauver l'artillerie. Elle l'a été entièrement; mais ce ne fut qu'à Saint-Hermand qu'on put rassembler une partie des fuyards de l'aile gauche et du centre; le reste fut amené hier matin dans ce dernier lieu par le général Marcé. A cet instant, plus de la moitié de l'armée se sépara, chacun

retourna dans son pays, malgré les exhortations des citoyens Carra, Auguis, Trullard et Nion, qui se trouvèrent réunis à Saint-Hermand. Il leur parut, d'après la terreur panique ou l'indignation dont la plus grande partie des esprits était atteinte, qu'on ferait mieux de faire rendre le reste de l'armée à La Rochelle sous le commandement du colonel Boulard (Marcé ayant été mis en arrestation par les deux commissions réunies), où l'on parviendrait plus aisément à la contenir.

La perte a dû être considérable de notre côté; mais, les corps s'étant dispersés, quelque chose qu'on ait pu faire, on n'a pu l'évaluer au juste : elle a dû être d'autant plus grande qu'il y a eu des détachemens qui ont tiré les uns sur les autres, par les mauvaises dispositions prises par le général Marcé. Ces hommes qui ont été vainqueurs le 17 ont été défaits par les mêmes ennemis, forts seulement de 3,000 hommes le 19, chose bien étrange et bien cruelle ! On doit cependant dire que la garde nationale de La Rochelle, tous les bons citoyens brûlent de venger

cette injure faite à l'honneur national, et nous ne doutons pas que les ennemis de la liberté ne soient bientôt punis de leur audace.

Les commissaires de la Convention chargés de hâter le recrutement dans les départemens des Deux-Sèvres et de la Vendée, et d'y maintenir l'ordre et la paix, nous ayant communiqué leurs pouvoirs, qui ont une grande analogie avec les nôtres, nous allons nous concerter afin de ne point faire d'opérations contradictoires, pour parvenir au même but.

NION, TRULLARD.

Les commissaires de la Convention nationale dans les départemens des Deux-Sèvres et de la Vendée,

A leurs collègues les membres composant le comité de défense de la Convention.

Niort, 24 mars 1793.

Nos chers collègues,

En supplément à notre lettre du 21, adressée à la Convention nationale, nous vous apprendrons que la terreur dont les troupes nationales ont été frappées, dans la malheureuse affaire du 19, a également frappé les brigands fanatiques, et que tandis que les nôtres fuyaient à l'est, les leurs fuyaient à l'ouest, se croyant également vaincus, de sorte qu'en ce moment même les brigands n'ont pas encore osé reprendre les

postes abandonnés dans la nuit du 19 au 20. Une nouvelle armée composée des braves Marseillais et des gardes nationales de la Charente, de la Haute-Vienne, de la Gironde et des Deux-Sèvres, se forme à Fontenai-le-Peuple où nous avons établi le quartier-général provisoirement; car nous sommes obligés de faire tout à la fois le métier de généraux, de commissaires-ordonnateurs et d'état-major. Tout va assez bien, grâces à la confiance que les gardes nationales ont en nous et au zèle admirable des administrateurs du département des Deux-Sèvres. Ainsi tout sera bientôt réparé, si le ministre de la guerre se hâte de nous envoyer quelques troupes de ligne et un général qui soit sans quartiers. Le meilleur plan, suivant nous, est de brûler les villages des insurgés et les bois où ils se retirent, à mesure que nous avancerons vers les côtes. C'est la seule manière de purger la terre de la liberté de ces féroces brigands qui jettent des cris affreux dès le commencement du combat, en criant vive le roi! vive la reine! Nous vous observerons, nos chers collègues, que les esprits ne sont pas dis-

posés ici en faveur du général Labourdonnaye et que nos volontaires, extrêmement chatouilleux sur l'article des généraux, surtout depuis la trahison de Marcé, veulent un homme sûr et très-actif, qui soit par exemple dans le genre de Duval ou de Beurnonville. Conférez-en avec le ministre de la guerre lui-même; c'est le point le plus important de notre affaire pour la guerre dans ces contrées. Le reste ira tout seul, et avant quelques mois les troubles de la Vendée seront finis.

Nous partons aujourd'hui pour Fontenay-le-Peuple, où dans trois jours au plus tard nous aurons près de 6,000 hommes, dont 1,500 de cavalerie. Une autre division de 4 à 5,000 hommes se forme également du côté de Bressuire et de Thouars, et une autre de 8 à 10,000 sur les bords de la Loire dans le département de Maine-et-Loire. Nous ne recevons aucune nouvelle de Nantes, et nous ignorons totalement ce qui se passe dans le département de la Loire-Inférieure. Pressez, nos chers collègues, le ministre de la guerre de s'occuper essentiellement et pleinement de tout ce

qui concerne les troubles de ce pays-ci. Nous n'entrerons pas dans d'autres détails. Le courrier passe et nous vous saluons bien fraternellement.

CARRA, AUGUIS.

La citoyenne Le Royer Demarcé,

Au citoyen Barrère, *membre de la Convention nationale.*

28 mars 1793.

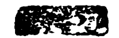
Citoyen législateur,

C'est une citoyenne républicaine qui a l'honneur de vous écrire avec la confiance qu'inspirent les hommes de mérite; vos vertus civiques, votre réputation m'étant connues par les papiers publics.

J'habite la campagne; j'y vis avec économie, étant peu riche et me trouvant heureuse d'être née dans ma patrie, dans une république naissante où les lois sont sages, où tous les membres de la Convention sont les véritables pères des Français, tandis que nos frères d'armes volent au secours de la patrie que nous avons tous juré de défendre! Que ce serment est énergique dans la bouche d'un républicain français!

J'ai lu dans les papiers publics, citoyen législateur, que, sur le rapport que vous avez présenté sur le général Marcé, mon mari, la Convention avait décrété qu'une cour martiale jugerait sa conduite; j'ai lu cet article avec l'intérêt qu'inspire l'attachement que j'ai pour l'être qui m'est le plus cher au monde et avec le courage d'une républicaine, soutenue par la confiance profonde que j'ai dans les vertus civiques du général Marcé, mon mari, et dans le dévouement constant qu'il a toujours eu pour sa patrie.

Né dans une cité où les vertus se revêtent de tout leur éclat, où aujourd'hui le soldat est l'égal de son chef (grande vérité que le général Marcé avait pressentie depuis long-temps), il sert sa patrie depuis quarante-sept ans avec un zèle infatigable, avec le seul désir de lui être utile. Parvenu, à force de travail, au grade de lieutenant-général à l'âge de soixante ans, grade qui lui fut offert par la république, il jura de nouveau de soutenir l'égalité, la liberté et de se consacrer, avec ses deux fils, l'un âgé de dix-



huit ans, l'autre de quinze, à défendre sa patrie.

Depuis la révolution, il n'a cessé de donner des preuves de son civisme. Le mot patrie est tout pour lui! Il était heureux chez lui; révéré, aimé de sa femme, de ses deux filles, de sa sœur, ayant toujours mérité l'estime de ses voisins, de ses compatriotes. Absent de chez lui depuis plus de quatre ans, il fut employé à l'île de Corse pour la quatrième ou cinquième fois; puis le général Marcé revint dans ses foyers, où ses concitoyens le nommèrent membre et président d'un comité permanent, autorisé par l'Assemblée nationale. Le comité cessa, et il fut nommé d'une voix unanime chef de la garde nationale, et par l'Assemblée nationale commissaire pour la formation du département d'Indre-et-Loire. Il reçut ordre de partir pour Montauban, où était le foyer de la discorde; il y servit en qualité de maréchal de camp. Dans les cinq départemens qui forment la 20e division militaire, où il a été redemandé par tous les citoyens pour commander en chef, il eut le bonheur d'établir le calme à la satisfaction de tous, en conciliant les esprits et prouvant

qu'il n'y a que la soumission aux lois qui est le lien de la paix, de la concorde et de la fraternité. Il était aimé à Agen, comme dans sa famille.

Le général Marcé fut employé ensuite à la 12e division militaire, où la ville de Nantes a été témoin des soins qu'il a pris, de concert avec les corps administratifs, pour le service de la république. Que les respectables administrateurs qui forment le département de Nantes, que tous les bons citoyens de cette ville parlent; que la vérité sorte de la bouche de ces braves patriotes qui ont bien mérité de la patrie; ils rendront justice au patriotisme et à la droiture des intentions du général Marcé, qui chérit sa patrie et qui en a donné tant de preuves jusqu'à ce jour. Ils vous diront avec moi que les plus grands capitaines ont perdu des batailles, ont essuyé des échecs; témoin nos généraux patriotes qui défendent avec tant de zèle les frontières du Nord; ils éprouvent les mêmes regrets que le général Marcé, quand ils perdent beaucoup de monde. Les braves sont humains!.....

Quel est le militaire, le chef qui peut compter

ses jours de combat par des jours de victoire? Il est des instans de malheur inattendu pour l'âme du sage, bien terribles sans doute; mais il reste calme au milieu des plus grandes contrariétés, quand sa conduite est franche et loyale comme celle du général Marcé, mon mari.

C'est entre vos mains, citoyen législateur, que la vérité reprendra tout son éclat, en hâtant le moment de faire rentrer dans ses fonctions le général Marcé, mon mari. C'est une justice que je vous demande avec instance. Une âme telle que la vôtre sent combien il est pénible pour une famille toute dévouée à la république de voir dans l'adversité un vénérable citoyen qui fait des vœux tous les jours de sa vie pour le bonheur de sa patrie.

Je suis avec respect, citoyen législateur,

Le Royer Demarcé.

La citoyenne LE ROYER DEMARCÉ,

Au ministre de la guerre BEURNONVILLE.

Chinon, département d'Indre-et-Loire, le 29 mars 1793.

Citoyen ministre,

Comme citoyenne de la république française, comme femme du général Marcé, comme mère de ses deux fils, tout me fait un devoir sacré de vous faire part de la lettre que j'ai reçue hier du général Marcé, mon mari, en date du 22 mars à La Rochelle. Voici ce qu'il m'écrit : « Toute » l'armée admire mes deux fils ; ils sont au dessus » de leur âge, ils sont l'exemple de leurs contem- » porains. Je ne peux assez exprimer l'énergie, » l'esprit juste, le sentiment noble et doux, la » fermeté et pourtant la sensibilité de mon second » fils, depuis notre retraite ici ; retraite qui tient » à différentes causes. Les plus braves, les meil-

»leurs citoyens ont été affectés. Les plus émus »ont voulu trouver la cause d'une déroute aussi »imprévue. On s'en est pris aux dispositions du »général; il a fallu satisfaire ces bons et braves »citoyens, et j'ai été le premier à demander sa»tisfaction : je me suis constitué prisonnier, jus»qu'à ce que ma conduite soit reconnue sans »reproche. J'aurais désiré, en arrivant à La Ro»chelle, que mon fils aîné fût tout de suite rendre »compte de ma conduite au ministre de la guerre, »à la Convention nationale; mais ce départ ne »m'a pas été possible, il aurait renouvelé les in»quiétudes de nos frères. Mon fils aîné s'est con»stitué prisonnier comme moi; mais dès le soir »même il a eu la douce satisfaction d'apprendre »que les chefs de nos volontaires sont allés d'eux»mêmes auprès des corps administratifs, pour »rendre à mon fils la justice la plus éclatante. »Effectivement, il s'est comporté en vrai brave, »en vrai citoyen; il n'y a qu'une voix sur son »compte : moi-même, pendant l'action, je l'ai vu »occupé de tous les moyens qui devaient nous »donner une seconde victoire : nous eussions été

» trop heureux; j'y comptais; je suis déchu de » mon attente; il faut de la fermeté dans les re» vers; j'ai toute celle d'une âme droite et sans » reproche. »

Mon fils aîné continue dans la même lettre du général Marcé son père : « J'ai fait mon devoir, » le devoir de citoyen; mon père me comble d'é» loges : je n'ai fait que suivre l'impulsion de mon » caractère; j'avais partagé ses succès, j'ai dû par» tager sa retraite, j'ai marché sur ses traces. »

Mon second fils continue dans cette même lettre : « Nous avons passé trente heures à che» val, nous avons combattu; nous ne nous sommes » point quittés, nous avons partagé les mêmes » travaux, les mêmes dangers; nous avons reçu » plusieurs coups de fusil dans nos habits; le che» val de mon père a été légèrement blessé. »

Je vous prie, citoyen ministre, de mettre sous les yeux de la Convention nationale ces récits simples et vrais, et de lui communiquer en entier cette lettre que j'ai l'honneur de vous écrire. Nos augustes représentans de la Convention nationale en connaîtront mieux le général Marcé : leur

amour pour la vérité, qui parvient à eux sans détour, fera qu'ils rendront une justice éclatante aux intentions droites du général Marcé. Ils reconnaîtront en lui un homme de mérite et d'une grande modestie pour lui-même. Son âme est enflammée de l'envie du bien; elle s'exprimerait avec chaleur, si son caractère réfléchi n'y mettait cette nuance de modération qui fait le charme de la société et comme militaire et comme citoyen; mais qu'on ne le taxe pas d'impéritie (comme je l'ai lu dans un papier public); c'est mal le connaître, c'est mal le juger. La même feuille de ce journal dit encore que le général Marcé a balancé. Il aurait été plus juste de dire qu'il regardait d'un œil observateur quels étaient les moyens de défense à opposer à l'ennemi. Il avait plu toute la nuit; le même courage les animait; mais ils n'étaient pas en nombre suffisant pour se battre avec le même avantage qu'à l'affaire du 15 et du 17, où les chefs et les soldats livrèrent des combats aux rebelles avec un courage brillant, et furent victorieux.

La générosité, la modestie du général Marcé

aisseront échapper la majeure partie des faits qui peuvent le justifier. Je peux même lui déplaire par la vérité active que je mets à plaider la cause la plus chère à mon cœur, qui est atteint d'une blessure profonde ! N'importe, j'ai fait mon devoir.

Le général Marcé désire qu'on juge sa conduite ; mais n'est-elle pas connue jusqu'à ce jour de toute l'armée. Depuis quarante-sept ans il sert sa patrie, j'ose dire avec distinction : son zèle a redoublé depuis la révolution ; ses actions, ses vertus civiques parlent pour lui.

Citoyen ministre, je joins à cette lettre la copie de celle que j'ai eu l'honneur d'écrire le 28 de ce mois au citoyen Barrère, membre de la Convention nationale. Il est utile, pour le bien de la chose publique, de vous faire connaître un citoyen vertueux qui est dans l'adversité, quand il a mieux à faire, quand il a à continuer ses fonctions en défendant sa patrie avec zèle, ainsi qu'il l'a toujours fait.

J'espère de la justice de l'auguste Convention nationale qu'elle décrétera de nouveau dans sa

sagesse, après avoir pris des renseignemens sur le général Marcé, qu'elle lui rend sa liberté, qu'elle lui rend la confiance de la nation qu'il a toujours méritée; qu'il peut quitter La Rochelle pour aller combattre de nouveau les ennemis de la république, ne s'en prenant à personne sur les événemens inattendus que les circonstances ont entraînés, rendant également justice aux braves militaires qui ont combattu ce jour-là.

Permettez, citoyen ministre, que je vous prie d'être mon interprète auprès de nos augustes représentans; je réclame leur indulgence, je ne sais pas écrire. C'est la première affaire que j'aie traitée de ma vie. Je sens que ma diction est longue, faute d'usage. Je leur offre l'hommage de ma reconnaissance avec le regret de leur prendre un temps si précieux.

Je suis avec respect, citoyen ministre,

Le Royer Demarcé.

Saint-Paul, le 29 mars 1793.

Citoyens représentans,

Placés, depuis tout à l'heure quinze jours, dans ce pays où l'insurrection la plus violente a éclaté, nous n'avons pu trouver le moment de vous envoyer le détail des faits. Ils ont été si imprévus, ils se sont succédé avec tant de rapidté, leurs suites nous ont donné tant d'embarras, que nous n'avons pu que nous en occuper, sans trouver le temps de vous en faire le récit. Nous allons enfin remplir ce devoir, aujourd'hui que nous jouissons d'une entière tranquillité, et que nous avons l'espoir de la consolider et de la rendre durable.

Le jeudi 14 on procédait, dans la commune de Saint-Paul, à la levée de son contingent de recrues. Ceux de la ville, compris dans l'appel décrété par la loi du 24 février, n'élevèrent aucune difficulté; mais il n'en fut pas ainsi de ceux de la partie rurale de cette commune; ils marquèrent de la résistance à l'exécution de la loi, et de là naquit une rixe qui dégénéra en une sorte de combat entre eux et le 7ᵉ bataillon du Calvados, dont un grenadier fut assez grièvement blessé.

La ville de Saint-Paul fut alarmée de ce trouble. Elle le fut peut-être davantage et avec raison des dispositions des communes voisines à l'égard de l'exécution de la loi du 24 février; les officiers municipaux écrivirent au district de Morlaix pour demander un renfort de gardes nationales. Ce renfort partit à minuit, et nous arrivâmes avec lui à Saint-Paul le 15 à 5 heures du matin. Il était de 300 hommes, de 96 volontaires du Calvados détachés à Morlaix pour le service de l'hôpital militaire de Saint-Fiacre, de 12 canonniers et d'une pièce de canon.

Notre premier devoir était de nous instruire des causes du trouble de la ville; nous apprenons qu'il dérive de la répugnance des cultivateurs à se soumettre à la loi du 24 février. Nous appelons les municipalités des deux communes les plus récalcitrantes du district de Morlaix. Nous leur faisons les exhortations que nous crûmes les plus convenables, nous nous assurâmes aussi que le juge de paix informait des troubles de la veille, qu'il avait lancé des mandats d'arrêt et qu'ils avaient été exécutés. Les citoyens de Fermon, Prieur et Rochegude, commissaires de la Convention, arrivèrent le soir; nous leur rendîmes compte de l'état des choses et de nos opérations.

Le 16 on annonce que les cultivateurs marchent sur Saint-Paul, nous faisons part de cet avis aux commissaires de la Convention. Nous faisons battre la générale, la force armée est sur pied, et comme le foyer de la rébellion avait été annoncé être dans la commune de Plouenan, il est arrêté que 300 hommes et une pièce de canon se porteront sur cette commune. Le géné-

ral Canclaux se met à la tête de ce détachement, deux de nous l'accompagnent; nous arrivons à Plouenan à une heure, nous y trouvons tout tranquille et nous obtenons sans peine de la municipalité l'obligation de lever son contingent de recrues, et de contribuer, jusqu'à ce jour, aux dépenses de la force armée, que la résistance des communes voisines de Saint-Paul à la loi du 24 février, avait contraint d'ajouter à la garnison de cette ville. La commune de Saint-Paul fournit ce jour-là même son contingent, l'un de nous y resta pour surveiller cette opération. Elle fut terminée non sans quelques difficultés, mais elle le fut enfin. Les commissaires de la Convention partirent le lendemain 17. Ils avaient comme nous la persuasion qu'avec des instructions et des soins nous parviendrions à faire exécuter la loi du 24 février, dans cette partie du district de Morlaix. Toute la journée du 18 nous ne vîmes rien qui ne fût propre à soutenir cette confiance, et d'un avis commun, le détachement de la garde nationale de Morlaix fut renvoyé.

La commune de Plougoulm était la seule de ce district qui s'opiniâtrât dans sa résistance. Il nous tardait de l'aller soumettre; mais deux considérations nous déterminèrent à remettre cette expédition au mercredi 20. D'abord, le mardi était jour de marché à Saint-Paul, dont Plougoulm n'est distant que d'une lieue. Le rassemblement, effet du marché, pouvait se porter sur cette commune et prêter de la force à sa rébellion, ensuite la municipalité de Plouénan devait venir ce jour-là consommer avec nous l'effet de la promesse qu'elle nous avait faite le 16.

Elle vint, en effet; nous nous occupions à terminer avec elle, lorsqu'à quatre heures de l'après-midi du mardi 19, nous fûmes prévenus qu'un attroupement de cultivateurs fondait sur Saint-Paul du chemin de Lesnéven; la générale fut aussitôt battue. La force armée se rassembla de tous côtés et le rassemblement fut effectué avec une célérité étonnante. L'ordre de marcher aux attroupés fut donné et exécuté aussitôt. La colonne, ayant le canon et les canonniers de Morlaix à sa tête, était à peine entrée dans la rue

Croixau, conduisant sur la route de Lesnévn ; qu'on vit les attroupés au bas de cette rue et qu'ils tirèrent sur la force armée. Le canon riposta, et alors commença une fusillade qui fut soutenue quelques instans de part et d'autre. Le canon continua à faire quelques décharges, il fit peu d'effet, soit parce que les rebelles s'embusquaient dans les coins des rues adjacentes, soit pour quelques autres causes que nous ne pûmes observer, quoique deux de nous, les citoyens Deumat, Homon, fussent sur la ligne du premier rang des grenadiers du Calvados, à la tête desquels le deuxième commandant de ce bataillon fut tué. Le désordre se mit dans le corps lorsqu'il vit tomber l'un de ses chefs; il se replia vers la place d'où il avait marché aux rebelles avec la plus grande ardeur; ses officiers, nous-mêmes fîmes de vains efforts pour le rallier. Les rebelles ne le poursuivirent pas, mais ils se portèrent en deux groupes différens, et pour ainsi dire à la fois, dans deux culs-de-sac, d'où ils firent plusieurs décharges sur la place et sur des maisons voisines de la maison commune et situées au côté

opposé. On leur envoya aussi quelques coups de fusil, et à cinq heures à peu près ils étaient tous retirés. Dès que nous en fûmes sûrs, nous nous occupâmes des suites de ce combat inattendu; nous vîmes avec douleur qu'outre le citoyen Campy, commandant en second du Calvados, un grenadier du même bataillon, un canonnier de Morlaix, père d'une nombreuse famille et bon citoyen de cette ville, avaient été tués. Nous comptâmes au moins trente blessés, dont plusieurs, le commandant des canonniers entre autres, assez grièvement. En même temps nous nous hâtâmes de leur procurer tous les secours nécessaires; en même temps, nous faisions un réquisitoire pour avoir de Morlaix toutes les forces et munitions qu'on pourrait nous envoyer.

La ville était cruellement agitée. La terreur qu'elle éprouvait était augmentée par l'exaltation de quelques citoyens du Calvados désespérés de la perte du citoyen Campy. Quelques uns d'entre eux crurent qu'on avait tiré sur la troupe des croisées de quelques maisons; cette opinion fut bientôt accréditée et généralement répandue dans

tout le bataillon, quoique dénuée de fondement. Vous sentez, citoyens représentans, combien elle pouvait être funeste à la sûreté de la ville. Nous ne cessâmes, en conséquence, d'en parcourir les différens quartiers tout illuminés, d'y exhorter partout à la paix, à l'union; d'engager les militaires à s'abstenir de toutes voies de fait, et à remettre le soin de leur vengeance à la loi appuyée de la force. Ils étaient en bataille sur la place où ils devaient bivouaquer. Tout paraissait calme; nous recevions de partout l'assurance que la nuit serait tranquille. Nous nous retirâmes un moment dans notre auberge située sur cette même place; nous y étions à peine, que l'on vint nous annoncer que le maire venait d'être assassiné. Nous courûmes à la maison commune et de là à la sienne; nous y apprîmes que quatre volontaires du Calvados étaient venus au bureau municipal et lui avaient dit qu'on avait besoin de lui sur la place, qu'il sortit aussitôt avec eux, et qu'à l'entrée de cette même place, il fut assailli par ces mêmes volontaires et trois à quatre autres de ce même bataillon, qui l'accablèrent de coups de

sabres, de baïonnettes et de crosses de fusil. Observez, citoyens représentans, qu'il était revêtu de son écharpe. Nous le trouvâmes chez lui baigné dans son sang et dans l'état le plus déplorable. Nous ne pouvons rendre les sentimens d'horreur dont nous fûmes saisis, en assistant au pansement de ce magistrat du peuple. De la tête aux genoux, des épaules aux doigts, il était couvert de blessures. La vue de ses hardes, de son écharpe toute dégouttante de sang, aurait fait frémir l'homme le plus barbare. Nous n'avons pu, malgré nos recherches, découvrir les auteurs de ce funeste attentat. Leur commandant nous a assuré qu'il n'a pu les découvrir lui-même; nous étions glacés d'effroi sur le sort de cette malheureuse petite ville. Nous ne cessâmes toute la nuit de la parcourir et de veiller à la sûreté de ses habitans. D'après cet assassinat, qui était un vrai guet-apens, nous crûmes que le bataillon du Calvados, qui faisait toute notre force, avait besoin d'être contenu lui-même; dans cette conviction nous envoyâmes un réquisitoire au général Ca ncla ux.

Si ce bataillon ne s'était pas replié, il n'est pas possible qu'on n'eût pas arrêté quelques uns des brigands attroupés qui vinrent attaquer Saint-Paul, et l'on eût pu ainsi parvenir à connaître les auteurs et les principaux coupables de cette révolte. Il était cependant essentiel de faire cette découverte; nous fîmes donc, citoyens représentans, le 20 de grand matin, au juge de paix, la dénonciation dont ci-joint est copie. Le renfort de Morlaix arriva, le citoyen Guillier, administrateur du directoire du département, l'accompagnait et vint joindre ses soins aux nôtres. Il venait de quitter les citoyens commissaires de la Convention, et devait se rendre de suite au département. Il ne nous a pas quittés, il a concouru à toutes nos opérations; il était essentiel de faire respecter les personnes et les propriétés. Ce respect tenait à l'observation des règles de discipline et de subordination; nous prîmes pour y pourvoir un arrêté qui fut remis au commandant et proclamé par nous aux quatre coins du bataillon carré de la force armée. Les informations du juge de paix sur les faits portés en notre dénoncia-

tion se poursuivaient. Vers la fin du jour, il lança un mandat d'arrêt contre quatorze personnes ; ce mandat fut mis entre les mains des gendarmes, ils allèrent à neuf heures du soir avec quinze hommes de gardes nationales à la recherche des prévenus. Ils n'en prirent qu'un seul; le même jour nous dénonçâmes par addition le maire, le premier adjoint de la commune et les trois officiers municipaux de Plougoulm, sur deux pièces qu'ils nous délivrèrent eux-mêmes et qui nous parurent les inculper ; ils furent aussi arrêtés et constitués prisonniers.

La nuit du 20 au 21 fut tranquille. Nous requîmes par précaution que la ville fût illuminée, car nous savions que les campagnes se remuaient toujours. Cette tranquillité se soutint dans le jour jusqu'à quatre heures. Alors on vint nous informer qu'une seconde attaque devait s'exécuter contre Saint-Paul; qu'un attroupement considérable était formé sur la route de Lesnéven, et que, pour empêcher le général Canclaux de venir à notre secours, avec une partie des forces qu'il commandait, dans cette dernière ville, les

attroupés avaient coupé le pont Kergniduf. Aussitôt la générale fut battue ; les gendarmes, accompagnés de quelques gardes nationaux, furent envoyés en observation jusqu'à ce pont même. Cependant toute la force armée de Saint-Paul fut bientôt en bataille, deux cents hommes se portèrent sur le chemin de Lesnéven, jusqu'à une demi-lieue, avec ordre de se replier, si les gendarmes rapportaient n'avoir rien rencontré. A huit heures nous apprenions toujours des nouvelles de quelques rassemblemens, tantôt à Plouenan, tantôt à Bervin, tantôt à Plouescat, et nous ne pouvions douter des dispositions hostiles des communes voisines de Saint-Paul; notre force ne laissait pas d'être assez considérable; mais, outre qu'elle n'était pas proportionnée aux dangers dont les différentes instructions que nous rassemblions nous offraient la possibilité, nous désirions pour la commander, un citoyen dont les talens et l'autorité pussent nous tranquilliser, sur le succès des opérations militaires qu'il serait nécessaire de tenter. Nous écrivîmes le 22 au général Canclaux que nous

venions d'arriver à Lesnéven à la poursuite des rebelles entre cette ville et celle de Brest, pour le prier de venir le plus promptement à notre secours. Nous lui marquions, pour l'y déterminer, ce qui s'était passé ici, dans le plus grand détail. Il nous répondit le lendemain 23, qu'il marcherait vers Saint-Paul avec un fort détachement le lundi 25, et que le bataillon du Calvados devait s'avancer pour se joindre à lui, jusqu'au pont de Kogniduf, qu'on lui avait dit avoir été coupé. Il crut indispensable de hâter cette marche, d'après l'avis qu'il avait reçu de Laudan, et que nous reçûmes nous-mêmes, que treize communes devaient fondre sur Saint-Paul, le dimanche 24. La suite a prouvé qu'il avait raison; le 24 à six heures du matin, le commandant du Calvados reçut ordre de lui de partir, ce jour même avec son bataillon; de marcher sur le pont de Kogniduf, où il devait le joindre, de faire travailler au rétablissement de ce pont, s'il arrivait le premier. Cet ordre fut exécuté, soixante hommes des gardes nationales de Morlaix et de Saint-Paul furent ajoutés aux trois cents

quarante volontaires du Calvados. Ils partirent appuyés d'une pièce de canon et de douze canonniers de Morlaix, à neuf heures du matin. Sous leur escorte partirent aussi des ouvriers pour la réédification du pont Kogniduf, avec les bois nécessaires à cette reconstruction. Le citoyen Guillier, administrateur du directoire du département, et le citoyen Pinchon, administrateur du directoire du district de Morlaix, commissaires pour le recrutement de l'armée, accompagnaient cette force armée. A une lieue de Saint-Paul, elle eut connaissance d'un attroupement considérable, qui, quoiqu'il en fût éloigné, lui tira quelques coups de fusil; elle était par la distance, hors de portée. Le commandant s'empara d'une éminence à vue de ces rebelles; et la pièce de canon par trois coups à boulet porta parmi eux la mort et la fuite. Le détachement, pressé de remplir sa mission, s'est remis en route, il n'a pas été arrêté par les fusillades dont on le harcelait de temps en temps. Il pouvait craindre que les attroupés, qui semblaient le suivre sur les flancs, se fussent emparés du pont avant lui.

Il y est arrivé à onze heures et demie, les ouvriers se sont mis aussitôt à l'ouvrage, sous la protection d'un piquet de grenadiers. Le détachement s'était à peine rendu maître du pont et en avait assuré le rétablissement, qu'il a été assailli de tous côtés par le feu que faisaient les rebelles par derrière les haies. Ils paraissaient en grouppes sur les coteaux voisins; le canon réussit à les déloger; mais en se divisant ils filaient le long des fossés, et fusillaient tantôt de près, tantôt de loin. Le commandant forma un bataillon carré qui riposta des quatre parties. Fatigué de se voir tirailler en place, il ordonna la charge, à l'effet de fondre sur ces brigands, mais l'essieu de la pièce de canon rompit. Le détachement fut obligé de rester en station, et de les fusiller, en attendant la jonction du général, qui arriva à une heure et demie de l'après-midi. Il s'est porté sur la hauteur qui domine le pont entre la rivière et le détachement de Saint-Paul; il y a établi sa pièce de canon dont le feu très-vif a dispersé les rebelles; mais ils se sont portés du côté où était le détachement de Saint-Paul, ct ont soutenu

avec opiniâtreté le feu le plus roulant. Le général a quitté alors son premier poste, a effectué sa jonction avec le détachement de Saint-Paul et fait tirer plusieurs coups de canon sur les révoltés; ils ne s'en sont que plus opiniâtrés à rester en place et à fusiller les deux détachemens réunis. Le général a fait marcher sur eux; leur acharnement était tel, que ce n'est qu'après un combat de quatre ou cinq heures qu'on est enfin venu à bout de les disperser. Cette affaire n'a coûté aucun homme à l'armée des patriotes. Nous avons eu seulement un officier, un sergent, et huit hommes blessés; les deux détachemens ont repris la route de Saint-Paul. Les révoltés ont eu l'audace de les poursuivre pendant plus d'une lieue, et on a été obligé de retourner vers ces scélérats pour les disperser une seconde fois; enfin l'armée est arrivée à Saint-Paul vers les six heures du soir. Il n'est pas possible de savoir combien d'hommes ont été tués aux rebelles; le nombre en est grand, et on croit qu'il doit s'élever à plus de cent cinquante. Tel est, citoyens représentans, ce combat que nous avons été

obligés de soutenir pour procurer l'exécution de la loi du 24 février, et défendre cette ville d'une nouvelle invasion sanglante et meurtrière. Nous nous applaudissons de ce qu'il n'a pas été plus funeste aux citoyens militaires et aux militaires citoyens qui composaient notre armée. Nos collègues, les citoyens Guillier et Pinchon, partis à la tête du détachement de Saint-Paul ne sont revenus qu'avec les deux détachemens réunis; ils ont été sans cesse parmi les combattans, et ont couru le même péril. Ils attestent que tout le monde, dans cette petite armée, a montré la plus grande intrépidité. Le général Canclaux s'y est distingué par l'habileté de ses manœuvres et par le courage qu'il a constamment montré; il a affronté plus de dangers, dans cette affaire qu'il n'en eût essuyé contre une armée de troupes réglées. . . . . . .

Si cette affaire a été malheureuse, elle était du moins nécessaire. Elle a imprimé aux communes rebelles une terreur qui procurera, nous l'espérons, la paix et la tranquillité à un pays où depuis quinze jours la fermentation était à son

comble. Les communes révoltées ont déjà fourni leur contingent de recrues; six d'entr'elles sont venues traiter avec nous, d'après une proclamation que nous fîmes le 25. Nous joignons à notre lettre une copie de ce traité; nous jouissons actuellement d'un calme qui paraît croître de jour en jour. Nous avons tout lieu de croire qu'il sera durable; dans cette confiance, nous renvoyons d'accord avec le général Cancleaux, le détachement de la garde nationale de Morlaix. Ce renvo diminuera d'autant les dépenses de l'expédition, qui sont considérables et qu'il sera difficile de lever sur les paroisses insurgées. Quelques unes d'entre elles ont déjà donné quelques à-comptes. Dès que les détails continuels qui nous occupent nous auront permis de mettre notre procès-verbal au net, nous aurons l'honneur, citoyens représentans, de vous en faire passer une copie, et d'y joindre toutes les autres pièces qui peuvent compléter les instructions sur cette affaire.

Les commissaires pour le recrutement de l'armée dans le district de Morlaix, et fondés de

pouvoirs des citoyens commissaires de la Convention nationale.

Jv. Jh. Ls. Ledeumat. Pinchon.

L. J. M. Guillier. Jn. Fs. Homon, neveu.

Déclaration du citoyen Guérin, *lieutenant de gendarmerie à Rochefort,*

Aux citoyens administrateurs du département du Morbihan.

31 mars 1793.

Citoyens administrateurs,

Le 15 du mois courant je fus appelé au Directoire du district de cette ville, sur les quatre heures de l'après-midi; l'on me communiqua une lettre qui annonçait que notre ville pourrait être attaquée dans la nuit, par une multitude de gens de la campagne, et qu'on m'avait appelé pour concerter avec moi les moyens de défense en cas d'attaque. Il fut arrêté qu'on réunirait, environ les huit heures du soir, les citoyens sur lesquels on pouvait compter; qu'à cette heure j'établirais deux postes avancés pour éviter d'être surpris, et être en mesure de

prévenir les rebelles en cas d'invasion, ce qui fut exécuté.

Ayant été nommé commandant de la garde nationale pour le moment, je fis battre la générale à neuf heures et demie du soir, après en avoir obtenu la permission des corps administratifs; je fis ordonner à tous les citoyens en état de porter les armes de se rendre sur la place. Il se présenta environ 50 hommes; je leur fis distribuer des armes et des cartouches, et après avoir fait l'inspection des fusils, je les fis charger; je fis aussi amener deux pierriers sur la place, et j'attachai quatre hommes pour le service de chaque.

Je fis part aux citoyens qui s'étaient présentés que leurs propriétés étaient menacées, qu'il allait de leur intérêt de les défendre, et que nous y parviendrions avec du courage; qu'en attaquant l'ennemi dans un défilé, nous le repousserions facilement par un feu de file bien soutenu et appuyés de nos pierriers. Tous me parurent disposés à se bien montrer.

Sur les quatre heures du matin, deux hommes

de la campagne furent arrêtés par une patrouille et conduits au corps-de-garde. Deux citoyens administrateurs qui avaient pris les armes les interrogèrent et ordonnèrent leur arrestation.

Sur les cinq heures et demie, une autre patrouille vint faire le rapport qu'elle avait entendu crier des hommes qui paraissaient venir du côté de Questembert et aller du côté de Plemadeur. Enfin, vers les six heures du matin, tout était fort tranquille, et les habitans des hameaux voisins n'annonçaient aucune rebellion. Les habitans de Rochefort me témoignaient le désir de se retirer, et m'assuraient qu'en cas de besoin, au premier coup de baguette, ils reviendraient. Les corps administratifs ayant été de cet avis, je me bornai à établir une garde de six hommes, et à laisser les deux pierriers sur la place.

A sept heures et demie on commença à sonner le tocsin à Malansac et dans quelques chapelles de cette même paroisse; je m'avançai dans la campagne; je demandai à des femmes que je

rencontrai, si elles savaient le motif pour lequel on sonnait le tocsin; elles me répliquèrent que c'était pour rassembler les garçons, pour les faire tirer au billet et pour amener ceux qui seraient pris à Rochefort.

Rentré en ville, et de concert avec d'autres citoyens, nous engageâmes le citoyen Legal, officier municipal, à se rendre, sous prétexte d'affaires, à Malansac, pour tâcher de découvrir quel était le véritable motif qui portait les habitans à faire sonner le tocsin; ce qu'il fit. N'étant point de retour à dix heures, et nos inquiétudes augmentant, on envoya de nouveau à la découverte; enfin je fis rappeler à dix heures et demie, voyant peu de citoyens se présenter, je fis battre la générale; mais la plus grande partie des habitans, loin de se rendre sur la place d'armes, prenait la fuite par les derrières, je ne fus rejoint que par 18 ou 20 personnes.

Le citoyen Larocque, brigadier de la gendarmerie, l'un de ceux que j'avais envoyés à la découverte, arriva ventre à terre et nous dit : les voici qui arrivent; j'ai manqué d'être fait prison-

niers. Ils ont un drapeau, des tambours, et on m'a dit qu'ils avaient des nobles à leur tête. Ils sont peut-être plus de 3,000 hommes. J'engageai mes compagnons d'armes à marcher sur eux et à les attaquer. On m'observa que nous n'étions point en force, et que le seul parti qui nous restait était de nous retrancher au château; proposition qui prévalut. Je fis conduire les deux pierriers, les fusils que j'avais fait déposer le matin, à la chambre de l'auditoire, ainsi que les cartouches. Je plaçai les pierriers devant la principale porte du château; ensuite je proposai à mes camarades d'aller au-devant de la cohorte; nous nous portâmes à la butte, lieu par lequel on nous avait assuré que les ennemis arrivaient. Un instant après on nous cria: ils arrivent par le bois de Saint-Fiacre. J'engageai les vingt citoyens qui m'accompagnaient à s'y porter avec moi, assurant qu'il nous serait facile de nous replier sur le château en combattant, si les circonstances l'exigeaient. La majorité fut pour se retirer sur-le-champ au château. Ayant vu, de dessus les terrasses de ce lieu, les espions de la cohorte s'avancer par la partie

de l'étang, je m'emparai d'un fusil, en disant me suivre qui voudra. Je me portai, avec précipitation, du côté où les ennemis se présentaient; je fus suivi par six de mes camarades. Les rebelles, nous voyant marcher sur eux, se replièrent à l'abri des haies, en nous couchant en joue. Le combat s'engagea au pâté de l'étang; après quelques coups de fusil tirés de part et d'autre, nous ne vîmes plus les rebelles; un moment après ils reparurent en plus grand nombre. La principale colonne marcha sur nous, drapeau déployé et tambour battant. Nous nous repliâmes à côté de la porte, où le combat s'engagea de nouveau avec ceux qui étaient en avant. Un d'eux tomba raide mort. Je reçus un coup de massue à la tête et je laissai ma bayonnette dans le corps de celui qui m'avait frappé. On nous cria : les ennemis entrent en ville de l'autre part, vous allez être cernés. Nous nous retirâmes sur-le-champ au château, où l'on m'observa qu'il nous était impossible de nous défendre; qu'il fallait tenter de nous replier sur le détachement du 109e régiment qui était à Larentoir, et qui était en mar-

che pour venir à notre secours. Je répondis que je resterais à mon poste, que je combattrais tant que je serais debout. Plusieurs se retirèrent, et bientôt les assaillans environnèrent le château. J'ordonnai de tirer les pierriers; on me répondit qu'on les avait encloués, parce que nous étions hors d'état de repousser nos ennemis, qu'une vaine résistance ne ferait que les irriter. Je m'emparai d'un fusil, je me portai à la grille, je fis feu ainsi que le citoyen Maury; nous fûmes atteints l'un et l'autre d'un coup de fusil chargé à plomb. Voyant les terrasses escaladées, je proposai de porter les armes dans une chambre du château, de nous y défendre vigoureusement; mon avis parut être adopté. J'invitai les citoyens qui s'étaient retirés au château à se porter dans la partie opposée à celle où nous allions combattre. Parvenu dans une chambre où je ne vis point le citoyen Larocque, ni le citoyen Bouvier, je voulus tirer par une fenêtre; on sauta sur moi: ne tirez pas; vous allez nous faire assassiner. La citoyenne Duperron intervint et me dit: ne vous battez plus; vous serez la cause que le château

sera incendié. Enfin, le citoyen Lucas, administrateur du district, me dit : Il est impossible de vous défendre. Je ne suis resté avec vous que pour empêcher les révoltés de se porter à des excès : il faut capituler. Je répliquai : Je combats des rebelles, je ne capitule point avec eux; je vais me retirer dans un appartement avec mes armes; je finirai ma carrière à mon gré, et vous traiterez avec eux, comme vous le jugerez à propos. Retiré dans un appartement, mes camarades arrivèrent bientôt m'y rejoindre sans armes, et me dirent que les révoltés, pour première clause de la capitulation, demandaient le pillage et les armes. Un instant après, quelques uns du château vinrent nous dire qu'ils commençaient à se calmer, et ensuite qu'il y en avait qui étaient comme des lions, et on nous enclava. On m'invita à me dessaisir de mes armes, m'observant qu'il était inutile de faire résistance, que cela ne servirait qu'à les irriter de nouveau. Bientôt la porte de notre retraite fut enfoncée, on s'empara de nous, on nous traîna dans la première cour du château; on nous di-

visa, et ils commencèrent leurs cruautés. Deux hommes me tenaient au collet; l'un d'eux me dit : C'est toi qui es le chef; il faut que tu nous dises où sont les armes et la poudre, ou tu vas être assassiné à l'instant. Je leur répliquai qu'ils avaient pris toutes les armes et munitions; que je n'en connaissais pas d'autres. Au même instant on m'arracha mes épaulettes et on me vola tout ce que j'avais dans les poches. Tout aussitôt je vis le citoyen Duquers arraché des bras de sa femme, abattu par plusieurs coups de bâton; ensuite relevé et conduit vers la ville. Je vis aussi abattre deux fois de suite le citoyen Charit, puis relevé et conduit vers la ville couvert de sang. On me traîna dans la seconde cour; un groupe qui me cernait fut considérablement augmenté; plusieurs se portèrent avec précipitation pour me maltraiter. Une voix s'éleva : Il ne faut pas le tuer; il faut qu'il nous dise où sont les armes et les munitions; d'autres crièrent : Il refuse de le dire. On se mit à me harceler, en me disant : Dis donc, b...., où sont les munitions? Un laboureur que je connais pour être de la paroisse de Laden,

mais dont je ne sais pas le nom, s'approcha et cria : Ne tuez pas ce monsieur-là ; c'est un honnête homme. Un autre, que je ne connais point et qui dit me connaître depuis long-temps, et qui me paraît avoir servi, dit au groupe qui m'environnait : Ne lui faites point de mal ; c'est un brave homme, il faut lui conserver la vie, nous le ferons marcher avec nous, et s'il veut nous donner sa parole de ne point nous trahir, il sera un bon commandant. Entraîné au bas de l'allée, un nouveau groupe me demanda mon nom ; ayant répondu que je me nommais Guérin, on me répliqua : N'es-tu pas l'officier de gendarmes? Ayant répondu qu'oui, je fus au même instant abattu d'un coup de massue, foulé aux pieds, et je reçus différens coups ; enfin je fus quelque temps sans connaissance ; ensuite relevé, plein de sang, on dit : Il ne faut plus le battre ; il faut le promener ; ce qu'ils effectuèrent. Parvenu à l'entrée de la place de la Liberté, je rencontrai le citoyen Denoisal, qui était dans le même état que moi, et qu'on ramenait du côté du château. Au même instant j'aperçus le ci-devant cheva-

lier de Sitz; on me dit qu'il était le général. Il était vêtu d'un petit habit brun et coiffé d'un chapeau rond à grands bords. Je l'abordai quoiqu'il parût vouloir m'éviter. Je le pris par le bras, je lui reprochai les horreurs qu'on nous faisait, en l'invitant de donner des ordres pour mettre fin aux excès qu'on commettait; qu'il pouvait encore sauver la vie à de braves gens. Il ne me répondit rien, et je l'eus bientôt perdu de vue.

Au même moment un particulier vêtu d'un habit de paysan s'approcha de moi, et d'un français très-correct me dit : Vous n'avez plus qu'un instant à vivre, faites un acte de contrition; vous et vos semblables vous dites qu'il n'y a point d'enfer : Dieu veuille qu'il n'y en ait pas pour vous! Les massues furent levées sur moi : je reçus plusieurs coups sur les bras, les ayant mis sur ma tête pour la parer. Le laboureur de Laden dont j'ai parlé plus haut et quelques autres que je ne connais pas parèrent partie des coups qu'on voulait me porter; le premier même fut blessé; cependant on cessa de me maltraiter. Conduit

sur la place du marché, on délibéra si on me mettrait en prison ou si on ferait panser mes blessures. Une voix s'éleva et dit : Il n'a pas encore été assez promené, et je fus entraîné dans la rue de Saint-Michel. Arrivé près de la maison du citoyen Baron, un groupe de révoltés venant directement vers nous s'écria : Voilà le grand coquin qui a arrêté nos bons prêtres. Ils se précipitent en foule, paraissent se disputer l'avantage de m'achever. Au même instant j'entre dans la maison dudit citoyen Baron, la femme m'ouvrit une porte de derrière par laquelle je pris la fuite. A un sixième de lieue je fus repris par quatre hommes armés qui dirigeaient leurs pas vers Rochefort. Ils me dirent qu'il fallait retourner à la ville et que si je ne m'y rendais pas de bon gré, ils m'y traîneraient de force. Je leur répliquai : Mourir ici de vos mains ou de celles des scélérats dont je me suis échappé, m'est indifférent; la seule grâce que je vous demande est de bien m'ajuster et de ne pas me faire souffrir. Celui qui avait montré le plus d'obstination me parut surpris de ma demande; il me dit :

On ne vous tuera point, si vous n'avez point fait de mal : il ajonta beaucoup de choses sans suite relativement à la déportation des prêtres, à la mauvaise conduite de ceux qui ont prêté le serment, et sur la mort du ci-devant roi. Après lui avoir répondu, ils me permirent de continuer ma route, en me disant : changez de parti, la nation est f...ue. Peu de temps après, j'entendis crier : arrête, arrête. Je me jetai dans un bas chemin et je fuyais aussi promptement que mon état me le permettait. Un homme à cheval m'eut bientôt joint et me dit : Monsieur, sauvez-vous, vous êtes perdu ; on vous suit à la trace de votre sang. Ayant gagné un petit taillis, ne pouvant plus courir, je pris le parti de m'y enfoncer et j'y attendis la nuit, à la faveur de laquelle je me rendis au Bignon avec beaucoup de peine, étant grièvement blessé à la jambe gauche. J'arrivai environ les dix heures du soir. Mes blessures pansées, les citoyens Vailland père et fils me dirent que leur maison n'était pas un sûr asile pour moi, que les gens de la campagne menaçaient de les incendier, si le fils ne se présentait pas

pour marcher à leur tête, et qu'ils avaient été obligés de s'absenter de leur maison pendant toute la journée. On dressa deux lits dans un appartement qui n'était point habité, et après y être entré avec le fils du vieillard, on en masqua la porte avec de la tapisserie. Le 17, environ les huit heures du matin, une des domestiques vint dire au citoyen Vailland qu'il venait d'entrer des paysans, qui étaient comme des diables, qu'ils voulaient qu'on me trouvât mort ou vif; qu'on menaçait même d'incendier la maison. Le citoyen Vailland parut troublé de ce qu'il venait d'entendre; il me demanda mon avis; je lui dis que s'il pouvait me procurer un cheval que nous nous rendrions dans la nuit suivante à Malétroit. Il me répondit qu'on disait que cette ville était ou serait bientot à la disposition des brigands. Alors je lui dis : Avec de l'énergie vous pouvez rendre de très-grands services à la république : il faut vous montrer, représenter aux gens de votre paroisse leur erreur et les suites fâcheuses qui en résulteront. Il faut leur dire que leur rébellion ne peut être pardonnée qu'en ren-

trant promptement dans l'ordre. J'ajoutai qu'enfin s'il ne réussissait pas à les rappeler à leur devoir, et que s'ils l'obligeaient à marcher à leur tête à Rochefort, il fallait s'y rendre, afin de faire cesser les assassinats et les brigandages qui s'y commettaient, ensuite employer les moyens convenables pour savoir le nom des chefs des révoltés, connaître leurs projets afin de les déjouer, les rendre odieux à ceux qu'ils avaient fait révolter; tâcher de porter les derniers à les arrêter, en leur disant que leur véritable but était de faire rentrer les émigrés, de rétablir les rentes, les droits féodaux et enfin de faire des esclaves des laboureurs; de ne pas manquer de s'assurer de la quantité de munitions qu'ils avaient à leur disposition, d'où ils les tiraient et quelle était leur surveillance, pour se mettre à l'abri d'une surprise de nuit par la force armée; de chercher ensuite les moyens d'instruire les administrateurs du département de ce qu'il aurait découvert et leur demander ce qu'il devait faire.

Le même jour, sur les quatre heures de l'après-dînée, on vint me dire que les paysans

réitéraient leurs menaces, qu'ils avaient demandé plusieurs fois à faire la fouille; que le nommé Pouplain, boulanger à Saint-Jean, avait dit que, s'il me rencontrait, il m'achèverait, si je n'étais pas encore mort. Sur ce rapport, je priai le citoyen Vailland de me procurer un autre asile.

Le soir, vers les huit heures, je fus conduit dans une petite maison isolée, dans laquelle il y avait de la paille et où on me fit porter un matelas et des draps; là je recevais pendant la nuit de la maison Vailland tous les secours qu'elle pouvait me procurer.

Le 18, des particuliers de Rochefort me furent amenés par le citoyen Vailland père; ils me dirent que le calme était rétabli, qu'ils étaient venus me chercher. Je leur demandai d'où étaient venues les troupes qui avaient repris Rochefort et si le combat avait été vif. On me répondit qu'il n'était point repris, que les paysans avaient nommé M. de la Rivière leur commandant et Laroque brigadier, second commandant; que le premier avait obtenu la grâce des prisonniers, qu'il les avait chez lui et que l'ordre était rétabli

dans la ville; qu'on désirait m'y voir, particulièrement les habitans; qu'il ne m'arriverait point de mal. Je répondis que, si j'étais en état de marcher ou de monter à cheval, on me verrait bientôt à Rochefort, le sabre à la main pour aider à repousser les brigands qui ravageaient le pays; qu'au surplus ils pouvaient dire qu'ils ne m'avaient pas trouvé.

Craignant quelque indiscrétion de la part de ces particuliers, je ne couchai point dans la maison où ils m'avaient trouvé.

Le 19, me sentant plus mal et ayant eu deux faiblesses dans le courant de la journée, je fis demander à la maison Vailland de tâcher de me procurer une nouvelle retraite, afin d'être à même d'avoir un chirurgien et de me faire soigner. On m'observa que toutes les villes des environs étaient menacées, qu'on disait même Vannes pris; qu'on allait écrire au citoyen Joyan et lui demander un asile pour moi. Dans la nuit du 20 au 21 j'y fus conduit, mais je fus encore au moment d'être obligé de fuir, des paysans ayant menacé de faire la fouille. Enfin j'appris,

le 27, que Rochefort était repris : je voulus partir aussitôt pour m'y rendre; mais on m'observa que la plaie que j'avais à la jambe gauche ne me permettait pas de voyager, puisqu'en me levant seulement pour faire mon lit, le sang coulait.

Le 29, on me dit que ceux qui étaient venus pour chasser les contre-révolutionnaires et protéger les opprimés, avaient commis un brigandage affreux; qu'ils avaient même assassiné la femme du citoyen Maury et un de ses enfans; qu'enfin ils s'étaient portés à tous les excès; que ma maison avait été pillée comme celles de tous les autres habitans. Ne pouvant me persuader qu'on eût confié le commandement de l'armée qui devait chasser les révoltés à un homme capable de laisser commettre de pareilles horreurs, je me persuadai qu'on grossissait les objets. Je dis cependant de m'amener un cheval, afin de me rendre sur les lieux et voir par moi-même ce qu'il en était. J'arrivai samedi au soir et j'ai été malheureusement convaincu que tout ce qu'on m'avait dit était vrai; je vérifiai que les der-

niers brigands m'ont emporté ce que les autres m'avaient laissé.

Si ma santé et les circonstances m'avaient permis de vous faire plus tôt ces détails, je n'y aurais point manqué; mais j'étais retenu au lit par mes blessures; j'étais sans écrivain et d'ailleurs on m'assurait que toutes les communications étaient interceptées. Je vous les envoie aujourd'hui que je trouve un écrivain et les moyens de vous les faire passer. Je regrette de ne pouvoir vous les porter moi-même, mais je ne serai peut-être pas en état de quitter le lit avant un mois.

Le lieutenant de la gendarmerie nationale,

GUÉRIN.

Les commissaires membres de la Convention nationale dans le Morbihan et le Finistère,

A la Convention nationale.

Vannes, ce 4 avril 1793.

Citoyens nos collègues,

Par notre lettre du jour d'hier, nous vous avons rappelé l'urgente nécessité de venir promptement au secours de ce département. Non seulement les forces qui y existent sont insuffisantes, mais encore il en est une partie qui manque d'armes; tel est, entre autres, le 3e bataillon de Mayenne-et-Loire, qui nous a adressé, le 30 mars dernier, une pétition que nous vous envoyons, et sur laquelle, ainsi que sur toutes les demandes du même genre, nous prions la Convention de rendre un décret qui ordonne au ministre de la guerre de fournir sans délai, les armes réclamées. Encore une fois, que l'on ne perde aucun

instant, pour mettre les côtes sur un pied respectable de défense, et pour armer les soldats et les bons citoyens. Les rebelles dans les départemens du Morbihan et de la Loire-Inférieure ne sont pas encore tous terrassés; et, comme nous vous l'observions dernièrement, ceux-mêmes qui paraissent abattus attendent, dans la féroce stupeur d'un ressentiment qu'ils compriment, un autre moment, qui ne peut être éloigné, pour se lever de nouveau avec plus de fureur et de rage. Prévenons donc leurs sinistres projets et ne négligeons aucun moyen pour éteindre sans retour, ces étincelles du flambeau de la guerre civile. Hier, l'on exécuta en cette ville *six individus* condamnés par la commission militaire; mais cet exemple ne frappe point les regards de beaucoup d'habitans des campagnes, qui n'approchent presque plus des marchés de cette ville, dont l'approvisionnement, par cette raison, souffre beaucoup. Mais, malgré ces exemples dont le cours se continuera jusqu'à ce que la tête du dernier des coupables soit tombée sous le glaive de la loi, les paroisses mêmes qui jusqu'à

lors n'avaient point paru avoir des indispositions, en montrent au sujet du recrutement ; et il vient de partir ce matin un détachement de 200 hommes pour la paroisse de Bignon à cinq lieues d'ici, du district de Pontivy, où il importe de se montrer encore plus inflexible que partout ailleurs. Cependant plusieurs paroisses annoncent qu'elles consentent à fournir leur contingent, et c'est de quoi nous allons définitivement nous occuper ; car c'est un article sur lequel il faut finir de façon ou d'autre.

Plus nous séjournons ici, et plus les objets de nos travaux semblent s'y multiplier. Ce sont chaque jour des demandes nouvelles, et il en est plusieurs sur lesquelles nous ne statuerions point de notre chef si nous ne trouvions pas d'inconvéniens à attendre la décision de la Convention nationale. De ce nombre est la demande faite par le citoyen Feydieu, lieutenant-colonel du 109ᵉ régiment, pour cinquante hommes, y compris un sous-lieutenant, lesquels avaient été faits prisonniers, dépouillés et pillés à Rochefort par les brigands. Le conseil général du

département du Morbihan avait pris, à cet égard, un arrêté portant que les commissaires de la Convention seraient priés d'ordonner le paiement des sommes demandées. Nous n'avons pas cru devoir nous borner à cet avis; nous avons encore demandé ceux du général de brigade Dupetit-Bois, et du commissaire des guerres Michel, d'après lesquels nous avons, non pas ordonnancé, mais autorisé le directoire du département à ordonner le paiement des sommes dues, sauf remplacement dans la caisse de la guerre sur le produit des biens des insurgés, qui sont ou seront confisqués, et sauf la reprise sur les communes révoltées ou leurs complices. Cette dernière réserve rentre dans une des conditions imposées à celles du Finistère, et dont par notre précédente lettre nous avons demandé de faire une loi.

Hier à la séance de la Société populaire, bien énergique, mais trop peu nombreuse de cette ville, nous fûmes invités à appuyer auprès de la Convention nationale deux pétitions qui doivent vous être parvenues depuis quelque temps;

l'une tendant à faire décréter que toute personne déclarée suspecte par huit bons citoyens d'une probité reconnue, pourra être mise en état d'arrestation par les corps administratifs; l'autre ayant pour objet de faire décréter que toutes les ci-devant religieuses qui, depuis leur sortie des couvens, ont de plus en plus perverti l'esprit public, en augmentant les progrès du fanatisme qui est leur élément, soient renfermées aux chefs-lieux de départemens et de districts dans des maisons nationales non encore vendues. Nous promîmes à nos frères et amis de vous en faire article dans notre lettre de ce jour, ct nous nous acquittons avec plaisir de notre promesse. Vous voudrez bien, citoyens nos collègues, vous faire rendre compte de ces pétitions, ou y faire droit sur-le-champ d'après le seul énoncé des propositions que nous venons de vous établir.

Une députation des chefs militaires ayant à leur tête le général Dupetit-Bois, qu'accompagne le citoyen Camas, directeur d'artillerie au port Liberté, et ayant le commandement de ce port et de Belle-Isle, sort d'auprès de nous. Ils

jettent de hauts cris. Ils demandent à force des armes, des hommes et des fonds. Ils disent, non sans raison, que les deux départemens du Morbihan et du Finistère paraissent avoir été abandonnés, comme de dessein prémédité. Ils s'adressent à nous : mais que pouvons-nous ? Crier comme eux, et redoubler d'instances auprès de vous. Le chef de bataillon Feydieu nous a laissé une demande d'armes pour le 109e bataillon; demande qu'il adressait aux généraux, mais qu'il nous a prié de vous faire passer. En grâce, citoyens nos collègues, accourez à notre secours, de votre toute-puissance, et portez un œil sévère sur les négligences ministérielles qui nous ont réduits à cette situation déplorable. Ce soir nous aurons une conférence ultérieure avec les citoyens Dupetit-Bois et Camas. Nous leur avons promis de nous prêter provisoirement à toutes les mesures qu'ils nous suggéreront; mais on manque de tout, et dans ce dénûment absolu, on ne sait à quoi s'accrocher.

Les commissaires membres de la Convention nationale dans le Morbihan et le Finistère.

GUERMEUR. LEMALLIAUD.

Les commissaires de la Convention nationale dans les départemens des Deux-Sèvres et de la Vendée,

A la Convention nationale.

Fontenay-le-Peuple, 6 avril 1793.

Citoyens nos collègues,

Si quelque chose a pu adoucir l'amertume de notre douleur, en apprenant les trahisons de l'infâme Dumouriez, c'est la suite de nos succès contre les brigands de ces contrées. Du côté d'Angers, et hier 5 de ce mois, près de nous à Saint-Mesmin et à la Châtaigneraye, ils ont été vivement repoussés et battus, de sorte que leur seule ressource, en ce moment dans le département de la Vendée est de se retirer dans les bois, près des côtes de la mer. Près de 150 de ces paysans rebelles sont venus remettre leurs fusils

à notre détachement de Talmon, et ont promis de nous livrer leurs chefs. Nous espérons beaucoup de cette circonstance, et nous faisons passer en profusion nos proclamations de toutes parts.

Citoyens nos collègues, nous vous faisons observer que la trahison du ci-devant général Marcé, à Saint-Vincent, le 19 du mois dernier, a eu lieu le même jour, 19, que la trahison de l'infâme Dumouriez à Nervinde. D'autres attaques de brigands, dans le même jour, ont eu également lieu près de Nantes et d'Angers. Ainsi plus de doutes sur un complot général : Marcé et Dumouriez étaient d'accord; mais ce qui nous afflige singulièrement, c'est que de pareilles trahisons aient eu lieu en présence de nos collègues commissaires et à leur barbe; car des commissaires de la Convention étaient avec le scélérat Dumouriez. Ces malheurs devraient bien donner une expérience et un coup d'œil plus sûr à nos collègues commissaires qui sont ou qui seront désormais dans les armées de la république. Il faut qu'ils parlent peu, qu'ils observent beaucoup, qu'ils se défient des beaux discours et des

protestations répétées de patriotisme dont on les étourdit souvent pour les tromper, et surtout qu'ils se pénètrent bien de la dignité et de la sévérité de leur mission, sans y mettre ni morgue ni humeur. Nous ne disons pas cela sans raison.

Nous observerons encore au sujet de Marcé que, sans notre présence à la Rochelle, le 21 du mois dernier, il aurait été immolé par le peuple et la garde nationale de cette ville. Si l'intrigue parvient à blanchir cet homme que nous regardons comme très-coupable, il en résultera de nouveaux malheurs. Nous demandons par conséquent que toutes les informations faites par la cour martiale de la Rochelle soient communiquées au tribunal criminel extraordinaire de Paris, avant le jugement, et que notre collègue Nion soit tenu aussi de faire passer ses propres observations à ce sujet ou à ce tribunal, ou au Comité de salut public de la Convention nationale.

Les projets de l'infâme Dumouriez furent dévoilés clairement, dans les annales patriotiques, du jour où les cendres de l'immortel Lepelletier

ont été déposées au Panthéon. J'en appelais au ministre Lebrun pour surveiller la conduite du futur *généralissime* des armées belgiques ; c'était son devoir, il ne l'a pas fait. On a craint la suite de mes observations sur ce traître Dumouriez ; il partit deux jours après, et je ne doute pas que l'intrigue si adroitement ménagée depuis, pour faire opter les membres de la Convention qui étaient publicistes, entre cette qualité positive et celle de membre de la Convention, ne fût principalement dirigée contre mes articles et mon nom, qui ont quelque influence dans les départemens et au milieu des armées. J'avais dû prodigieusement déplaire au futur *généralissime*, en dévoilant sitôt le grand secret de son ambition et en remettant au comité de sûreté générale une lettre que le général Labourdonnaye m'avait écrite à ce sujet. Ces faits sont très-exacts et très-positifs, et j'avoue que, dans la douleur où j'étais de voir qu'on en imposait si facilement à la Convention nationale, j'ai désiré d'être envoyé en commission dans la Vendée, non pour me dissiper, mais pour pouvoir servir utilement

ma patrie et voir de mes propres yeux les causes et les effets d'une révolte si étendue et si dangereuse.

Nous vous rendrons compte successivement de tous les événemens qui auront lieu dans ce pays-ci, et nous espérons n'avoir désormais que de bonnes nouvelles à annoncer, surtout si les généraux Berruyer et Labourdonnaye, qui ne nous ont pas encore écrit un seul mot et qui retiennent une partie des troupes que nous devons avoir, se concertent avec nous sur le plan des opérations ultérieures.

Nous sommes bien fraternellement vos collègues.

GARRA, AUGUIS.

P.S. Le citoyen Auguis arrive en ce moment. Nous demandons que notre collègue Gaudin, dont le congé est expiré, nous soit adjoint pour nos opérations ultérieures dans ce pays-ci.

Les représentans du peuple, commissaires de la Convention nationale dans les départemens du Maine-et-Loire, etc.

A la Convention nationale.

Angers, 7 avril 1793.

Citoyens collègues,

Nous continuons à employer tous les moyens qui dépendent de nous pour accélérer le rétablissement de la tranquilité dans le département de Maine-et-Loire, et dans ceux qui l'avoisinent. Nous croyons que l'assemblée ne doit maintenant avoir aucune inquiétude, de ce côté, pour le salut de la république. Le général Berruyer marche demain sur le principal corps des brigands, et tous les autres seront attaqués, en même temps, par les différentes divisions de l'armée qu'il commande.

Nous venons d'apprendre les nouveaux dan-

gers de la patrie. Nous sommes instruits des nouveaux efforts que les ennemis de la république emploient contre la Convention nationale. Notre devoir, nos sermens, notre dévouement à la liberté nous appellent au poste le plus périlleux. Que la Convention nationale daigne nous dire si c'est dans son sein qu'elle nous juge plus utiles, plus nécessaires. Lorsque de grands périls la menacent, nous ne pouvons rester ici que par de nouveaux ordres de sa part. Il nous tarde de pouvoir partager ses dangers et cette fermeté inébranlable devant laquelle doivent échouer toutes les tentatives des tyrans et des traîtres.

P. Choudieu. Richard.

Le représentant Gillet,

A ses collègues dans le Morbihan.

Paris, 7 avril 1793.

Citoyens collègues,

La sûreté de plusieurs places importantes de la république ne me permet pas de vous laisser ignorer les plaintes que contiennent plusieurs lettres écrites, par l'administration du département du Morbihan et différens citoyens, contre le général Dupetit-Bois. On n'inculpe pas son civisme, mais on se plaint de son inaction : on ne sait si on doit l'attribuer à l'incurie ou à l'insouciance, mais le mal n'en est pas moins réel. Il ne s'est donné aucun mouvement pour mettre cette frontière en état de défense; l'administration a été obligée de s'en occuper presque seule. Des troubles violens ont éclaté. Dupetit-Bois s'est rendu

de Lorient à Vannes; mais aucun effort de sa part pour réprimer les contre-révolutionnaires ! Il s'est borné à donner des ordres d'après les réquisitions du département. Il ne s'est jamais mis à la tête des troupes. Une première attaque eut lieu le 18 mars pour déloger les brigands de Rochefort, dont ils s'étaient emparés; elle échoua par l'incapacité du chef qui commandait. Une seconde expédition a été faite le 26, qui a réussi, parce qu'elle était dirigée par le colonel d'un régiment qui est en garnison à Brest; il y avait 2,400 hommes : cette force était suffisante pour exiger la présence d'un officier-général. Le général Canclaux, chef de division, a marché dans le Finistère avec 1,500 hommes seulement et a combattu les révoltés avec succès. On ne sait pourquoi le général Dupetit-Bois, inférieur en grade, ne montre pas le même zèle. Citoyens, les postes qui lui sont confiés exigent de l'activité, de grands talens militaires : ce sont Lorient, le Port-Louis, Belle-Isle, et quatre lieues de côtes. Ces *points* sont au dessus de ses moyens; ils sont assez précieux pour ne les confier qu'à un gé-

néral expérimenté, actif et brave, et d'un patriotisme éprouvé.

Le général Labourdonnaye m'avait promis d'appeler Dupetit-Bois, de Rennes dans l'intérieur, et de le faire remplacer. J'ignore les motifs qui ont pu faire différer ce changement; mais j'ai cru de mon devoir de vous instruire de ces faits : j'ose espérer que vous vous empresserez de les prendre en considération.

GILLET.

Les représentans du peuple commissaires près les départemens maritimes, depuis Lorient jusqu'à Dunkerque.

A la Convention nationale.

Cherbourg, le 13 avril 1793.

Citoyens nos collègues,

On vous a donné plusieurs fois des inquiétudes sur les descentes que nos ennemis pourraient tenter, sur les côtes des départemens de la Manche et du Calvados; c'était une raison pour redoubler de vigilance dans la mission que vous nous avez confiée. Nous sommes ici avec le général Félix Wimpffen, avec lequel nous avons approfondi tous les objets relatifs à la défense du pays, dans les circonstances actuelles.

Le patriotisme et les talens du défenseur de Thionville sont connus; environné de la plus

juste confiance, dans la division où il commande, il peut rendre d'utiles services, à la république. Mais il est pour ainsi dire seul, et les efforts de son zèle se consument sans effet. Cependant le pays a en lui-même, des ressources suffisantes, auxquelles il ne manque qu'une main habile, pour les réunir, et en tirer parti. On parviendra à y lever 6,000 hommes d'infanterie, 6 à 800 chevaux, et de l'artillerie à proportion, si la Convention l'autorise; alors avec les bonnes dispositions des corps administratifs, et l'énergie que montrent les citoyens de ces départemens, on peut être certain de les garantir, dans tous les cas, d'une invasion.

Sans doute, dans un temps où l'expérience doit rendre plus attentif que jamais, sur les traîtres qui pourraient encore conspirer contre la patrie, il faut des précautions particulières, pour que les moyens de défense de la république ne deviennent pas les instrumens de son oppression. Nous faisons passer au Comité de salut public, d'autres demandes, nos observations à ce sujet, ainsi qu'un arrêté par lequel nous sta-

tuons provisoirement sur les mesures qui nous ont paru d'une urgence indispensable.

En terminant cette lettre, il est de notre devoir de vous faire connaître deux citoyens dignes d'être faits généraux dans nos armées; Moreau, lieutenant-colonel du 1er bataillon des Ardennes, en garnison à Longwi, et Lequoy, lieutenant-colonel du 2e bataillon de Seine-et-Marne, en garnison à Metz. L'un était antérieurement simple grenadier; l'autre sergent, mais tous deux ont servi au siége de Thionville, et le témoignage que leur rend hautement le général qui s'y est illustré est, sans doute, une meilleure garantie de leurs qualités, que les protections obscures des bureaux, ou les vains titres d'une caste qui a tant fait de mal à la France.

Il est instant que la Convention prononce sur les objets que nous lui soumettons.

ROCHEGUDE. DEFERMON. C. A. PRIEUR.

Les représentans du peuple commissaires près les départemens maritimes, depuis Lorient jusqu'à Dunkerque,

Aux représentans du peuple composant le Comité de salut public.

Cherbourg, le 13 avril 1793.

Citoyens collègues,

Veuillez bien lire avec attention les deux lettres ci-jointes du général Wimpffen et l'arrêté que nous avons pris par suite.

Après que vous en aurez connaissance, nous ajouterons quelques observations qui nous semblent importantes.

Vous voyez combien les propositions du général sont instantes et la partie que nous avons cru indispensable d'accorder provisoirement. On ne peut pas transmettre, par écrit, tous les motifs de

conviction que l'on acquiert par des conférences très-prolongées. Ce que nous pouvons vous dire, c'est que nous y avons apporté le soin le plus scrupuleux, et que notre conviction s'est de plus en plus fortifiée sur les avantages d'adopter les propositions dont il s'agit. D'abord il est impossible que le général Bourdonnaye veille à une aussi grande étendue de côtes que celle qui lui est confiée. Aussi porte-t-il toutes ses forces vers le centre et le midi, et la partie où nous sommes en reste totalement dénuée.

Lorsqu'on a voté une armée de 40,000 hommes pour les côtes, on ne savait pas qu'il se formerait une révolte dans la Vendée et autres départemens adjacens. On ne connaissait pas non plus les autres conspirations dans l'intérieur de la république, ni celle de Dumouriez, ni l'évacuation forcée de la Belgique, ni la marche en retraite de Custine, ni le dégarnissement des Vosges, etc.

Il est évident que nous sommes dans une crise qui va se terminer par le sort des armes, que la liberté ne peut se sauver qu'en faisant face partout à nos ennemis et que nous manquons sinon

d'hommes et d'argent, au moins d'organisation, de chefs, d'agens expérimentés, d'armes, d'approvisionnemens, enfin de préparatifs de toute espèce, pour lesquels il n'y a pas un moment à perdre.

Rien ne serait donc plus avantageux que de former une petite armée dans cette partie, et par l'attitude imposante qu'elle donnera à la république, et par la tranquillité qu'elle procurera au pays, en faisant naître, pour ainsi dire, des ressources qu'on serait trop heureux de trouver toutes prêtes, si certains désastres arrivaient.

Le général Wimpffen a toute l'industrie de son art; il faut au moins le laisser nous former des sujets. Son patriotisme ne saurait être suspecté; il jouit de la plus grande confiance dans la division qu'il habite depuis dix-huit ans. Il craindrait d'aller sur un autre théâtre parce que la méfiance, les calomnies, la responsabilité sont effrayantes pour les généraux qui ont le malheur d'être ci-devants. Dans son propre pays, sa réputation résistera à ces atteintes, quoiqu'on n'y soit

pas plus disposé qu'ailleurs à s'endormir sur les précautions.

Le véritable moyen serait de mettre, près de lui, des commissaires, ainsi que la Convention vient de le décréter d'une manière générale. Cependant cette mesure peut être suppléée, lorsqu'il ne s'agit que d'une simple levée ou organisation d'hommes et maniement d'argent qui n'excède pas certaines bornes, d'autant plus que l'on serait toujours à temps d'envoyer ces commissaires, s'il était question de marcher à l'ennemi. Nous avons donc cru qu'en installant, auprès du général, les quatre membres de départemens qu'il demande, cela suffirait pour le moment, et même que cela semble indispensable, ne fût-ce que pour constater la faiblesse actuelle des moyens de défense.

I est aussi indispensable de former ce corps de cavalerie de 6 à 800 hommes. C'est la partie qui manque partout, et il faut la prendre où l'on peut. L'artillerie n'est pas moins nécessaire. Heureusement, il existe déjà quelques compagnies de volontaires qu'il ne s'agit plus que de

solder et d'exercer. Enfin, pour compléter les garnisons strictement nécessaires des points à occuper dès ce moment, tels que Granville, Cherbourg et ses forts, la Hougue et l'île de Talihou, il faut absolument incorporer dans les bataillons déjà ici le contingent réuni à Valognes, qui se monte à 2400 hommes. Nous allons en donner l'ordre.

Après cela, il ne restera plus de disponible que 635 hommes provenant de trois compagnies franches, très-irrégulièrement formées. Encore le ministre de la guerre voudrait-il en porter une partie à Sedan, ce qui est de toute impossibilité; car des hommes, qui ont reçu un engagement pour servir dans un corps, ne peuvent pas être enlevés arbitrairement pour être placés dans un autre. Il faudrait donc profiter du noyau de ces compagnies, de la facilité de leurs chefs de se recruter dans le pays, pour en faire des bataillons qui seraient bientôt complétés. Mais, pour cela, il faut une certaine latitude de moyens et pouvoir sortir des règles ordinaires.

Quant aux 6000 hommes de nouvelle infan-

terie, nous en faisons la demande à la Convention par ce même courrier et nous prions le Comité de la faire accorder. On pourrait d'abord décréter un nouveau contingent pour les départemens de la Manche et du Calvados, comme cela vient d'être fait pour l'Eure et l'Orne. Ce contingent, dans les mêmes proportions, serait environ moitié du premier, c'est-à-dire d'à peu près 3000 hommes pour le cas actuel.

Mais il faudrait statuer qu'on procéderait au contingent par le sort. Alors nous sommes assurés qu'on s'y porterait partout avec empressement.

Un abus que nous avons à vous dénoncer à ce sujet, c'est que dans les assemblées qui viennent de se tenir pour le contingent, on l'a presque partout formé au scrutin. C'est une vexation et une injustice criante; car la majorité qui veut le scrutin en fait porter tout le poids à la minorité qui s'y refuse; de manière que l'on reporte arbitrairement cette charge sur les individus que l'on juge à propos. On a, par exemple, dégarni des maisons entières de tous les cultivateurs. Dans

quelques paroisses, on a profité de l'occasion pour en tirer tous les meilleurs patriotes, les seuls quelquefois qui s'y trouvaient. Dans d'autres, on a désigné tous les employés aux douanes afin de n'avoir plus de surveillans. Jugez comme cela rend l'opération odieuse.

Revenons aux 3000 hommes; on se les procurerait par divers moyens, et cela serait possible. Il y a à Caen une compagnie appelée *Carabots* qui est formidable et susceptible d'un très-grand accroissement.

Le général insiste beaucoup sur le changement de mode de nomination des officiers. Si la Convention ne le juge pas convenable pour la généralité de l'armée, qu'on y consente au moins pour les corps particuliers de cavalerie, les compagnies franches, etc., sans quoi on ne sera jamais certain d'avoir des troupes disciplinées et bien conduites.

Vous voyez ce que le général demande aussi en trains d'artillerie et effets de campement. Pour ce qu'on ne pourrait pas lui envoyer en nature, il faudrait au moins lui laisser faire res-

source de tout pour se le procurer lui-même.

Reste l'article de l'argent. Vous êtes trop convaincus de l'impérieuse nécessité des circonstances pour vous récrier au premier abord. En examinant avec plus d'attention, on finit par voir que la demande est plausible.

Nous vous demandons avant tout de faire verser par le département de la guerre, entre les mains du payeur de Caen 5 à 600,000 francs, pour les premières dépenses du corps de cavalerie, de l'artillerie et autres objets; après quoi, on fera de nouveaux fonds sur le compte de l'avancement des opérations, bien entendu que, si la Convention accorde les 6000 hommes d'infanterie, il faudra y pourvoir proportionnellement.

Le temps ne nous permet pas de faire copier cette lettre, nous vous prions d'en excuser les incorrections.

Salut et fraternité.

Vos collègues,

ROCHEGUDE, DEFERMON, C. A. PRIEUR.

Les représentans du peuple délégués près les départemens des deux Charentes par la Convention nationale,

Aux représentans du peuple membres du Comité du salut public.

Saintes, le 16 avril 1793.

Citoyens nos collègues,

Nous l'avons déjà annoncé à la Convention nationale, et nous le répétons avec un nouveau plaisir, le zèle des citoyens des deux départemens de notre délégation s'est manifesté d'une manière glorieuse pour la république; le recrutement de l'armée n'a presque éprouvé aucun retard, et surpasse le contingent dans tous les districts.

Ce ne sont donc pas les bras qui nous manquent, mais les armes et quelques effets d'équipement. Fatigués du peu d'éclaircissemens ver-

baux que nous donnait le département de la Charente-Inférieure à cet égard, nous lui avons demandé des réponses par écrit, sur une série de questions que vous verrez en marge du compte qu'il nous a rendu et dont nous vous faisons passer copie.

Vous y verrez qu'il était impossible de se procurer des fusils, d'après le prix fixé par la loi sur le recrutement, fixation vraiment impolitique, qui a donné aux malveillans l'espoir de nous en priver, en les faisant monter à un prix supérieur, prix qui augmente à mesure de la multiplicité de nos besoins et de l'avantage que la trahison a momentanément donné à nos ennemis. Vous y verrez encore que le ministre de la guerre et la Convention nationale elle-même, instruits de la disette des fusils, n'ont pris aucun parti ultérieur pour en procurer, ce qui nous a décidés à autoriser les administrations à en acheter sans égard au prix fixé par la loi, car la nécessité n'en connaît pas. V us recevrez aussi copie de notre arrêté à cet égard, sur lequel nous vous prions de nous donner votre avis.

Déjà plusieurs volontaires de ce département sont rendus à leur destination, et les autres partent à mesure qu'ils sont armés et équipés. Les forces que nous avons été obligés d'envoyer dans le département de la Vendée et des Deux-Sèvres, et les différens voyages que nous avons été obligés de faire ont beaucoup ralenti les opérations dont nous étions chargés; mais les nouvelles satisfaisantes que nous recevons journellement sur la défaite des brigands dont les projets paraissent liés à une grande conspiration, nous font espérer que notre mission se terminera favorablement dans peu.

Nous avions écrit, conjointement avec Carra, au général Berruyer de se rendre à La Rochelle, pour y prendre le commandement de la 12ᵉ division, à la place de l'antique Verneuil, homme reconnu, pour le moins, inutile; nous lui avions demandé de se faire accompagner d'un officier d'artillerie et du génie pour examiner le dénûment de cette place importante et y pourvoir. Nous n'avons pu l'obtenir, et pourtant il est bien urgent de donner à cette partie de la ré-

publique un commandant habile et sur le patriotisme duquel la confiance publique puisse reposer; car c'est une des principales portes de l'intérieur de la France et que les Anglais tenteront toujours d'ouvrir, et elle n'a ni canons prêts, ni, pour ainsi dire, de munitions de guerre et de bouche. Nous avons cherché à y pourvoir autant qu'il a été en nou, en mettant en réquisition tous les ouvriers propres à l'œuvre des affûts de canons, et autorisant la municipalité à faire un emprunt pour l'achat des subsistances que la guerre de cette côte a presque entièrement consommées. Hâtez-vous, nos collègues, de venir au secours de cette partie de la république en lui procurant un bon commandant, des munitions de guerre et des fonds pour les vivres.

La gendarmerie nationale, dont les courses sont devenues très-fréquentes dans des chemins exécrables, était sans chevaux ou fort mal montée. Nous y pourvoyons tous les jours, en faisant prendre les meilleurs chevaux de luxe des riches égoïstes, pour ne rien dire de plus, et les donnant aux gendarmes, à charge de paiement sur

estimation qui, nous l'avouons, ne paraît pas greveuse pour ces derniers; car les propriétaires s'en plaignent beaucoup. Mais comme ce sont des riches entachés du soupçon d'aristocratie et qui n'ont rien fait pour la patrie, nous ne pouvons trouver mauvais qu'on les oblige par là à quelques petits dons patriotiques, et avec d'autant plus de raison que nous ne pouvons gêner la conscience des experts nommés par les districts.

Quelques clochers étaient encore remplis de cloches dans cette ville. Nous avons donné ordre de les descendre, sauf une par paroisse, pour en faire faire des canons avec du cuivre venant des émigrés, et nous avons autorisé les administrations à prendre le bois nécessaire pour les affûts, dans les biens des émigrés ou autres nationaux; vous voyez que nous mettons tout à profit pour nous procurer des armes défensives.

L'esprit public est bon en général.

Les circonstances nous ont fait approuver des mesures rigoureuses contre les parens des émigrés et les gens suspects; les communes ont été

autorisées à les faire renfermer; le zèle patriotique a bien été porté un peu loin dans quelques endroits; nous réparons, le plus qu'il est en nous, les petites injustices qui nous paraissent être le fruit des haines personnelles; mais nous ne pouvons blâmer l'élan du patriotisme si nécessaire au salut de la république, et ce qui nous plaît le plus, c'est de voir les habitans des campagnes, jadis si souples et si peu instruits, fiers aujourd'hui et vraiment au niveau de la révolution qu'ils sont disposés à défendre jusqu'à la mort. Vous sentez que nous nous donnons bien garde de chercher à amortir un si beau feu.

Nous allons parcourir les districts de ce département où l'on nous attend avec impatience; nous retournerons ensuite dans celui de la Charente, et partout nous ferons notre devoir, et de partout nous vous instruirons avec plaisir de ce qu'il sera utile de vous apprendre.

Salut, citoyens nos collègues.

Bernard, Guimberteau.

Les commissaires de la Convention dans les départemens des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine,

Aux membres composant le Comité de salut public.

Saint-Brieux, le 16 avril 1793.

Il est instant, citoyens nos collègues, de vous mettre sous les yeux l'état de dénûment dans lequel sont les deux départemens que nous venons de parcourir. Point de canons, point de fusils, point de munitions de guerre, point de subsistances; ou du moins, s'il en existe, on ne sait où les prendre, et vos commissaires, assaillis de réclamations, ne savent que répondre. Le défaut d'armes présente, surtout dans ce moment, le grand inconvénient d'avoir beaucoup de recrues, qu'on ne peut exercer et qui restent dans l'inaction. Dans la position où nous nous trouvons, et lorsque la garde nationale des villes

a seule été capable de réduire les rebelles et de les contenir dans le devoir, il serait tout à la fois impolitique et imprudent d'enlever les fusils à ces braves citoyens, pour en armer ceux qu'a fournis le recrutement, et dont la plupart sont tirés de ces mêmes campagnes insurgées. Il faut donc tâcher de s'en procurer d'ailleurs, et sommer le département de la guerre de réaliser les assurances, tant de fois données à la Convention par le ministre Beurnonville, relativement aux achats d'armes et aux autres effets d'équipement. Le département des Côtes-du-Nord aurait un extrême besoin de quelques pièces de campagne pour suppléer, en cas de descente, aux canons qui manquent dans plusieurs points importans des côtes. Enfin, citoyens nos collègues, il y a l'article des subsistances qui devient très-inquiétant. Nous avons laissé Rennes et Saint-Malo dans la plus grande pénurie, non pas que les grains manquent dans ces départemens, mais la malveillance des campagnes a fait fermer tous les greniers. Tels sont les principaux objets qui appellent votre sollicitude. Le recrutement,

très-avancé dans le département de l'Ille-et-Vilaine, quand nous en sommes partis, est achevé dans celui des Côtes-du-Nord. Mais encore une fois, on ne peut ni organiser ni exercer ces recrues, lorsqu'on ne peut leur procurer ni armes ni même des habillemens; car les étoffes manquent dans plusieurs municipalités. Sans doute, citoyens nos collègues, que votre zèle va réparer les funestes effets d'une négligence si coupable. Vous concevez qu'il n'est pas un instant à perdre, et plus notre propre sécurité a elle-même trop long-temps servi à encourager la malveillance, plus il est de notre devoir d'en arrêter promptement les suites désastreuses, à force de surveillance et d'activité.

SEVESTRE, BILLAUD-VARENNES.

Auguis, *commissaire de la Convention nationale dans les départemens des Deux-Sèvres et de la Vendée, son collègue* Carra *absent,*

Aux membres composant le Comité de salut public.

Fontenay-le-Peuple, le 16 avril 1793.

Citoyens mes collègues,

Par ma lettre du 13 de ce mois, je vous faisais part que Leygonier avait remporté une victoire complète sur les brigands devant Coron, qu'il s'était emparé de cette ville. Cette nouvelle est confirmée, et nos collègues Choudieu et Goupillau doivent vous en avoir donné les détails, ainsi que des avantages remportés par le général Berruyer. Quetinau n'a pas été aussi heureux. Malgré la valeur la plus soutenue, il a été obligé de

se replier sur Bressuire, et il est à craindre qu'il n'y soit attaqué; il faudrait des forces de ce côté-là. Nous en avons encore besoin et surtout de bien disciplinées, car je ne vous cacherai pas que parmi celles que nous avons, il y en a qui se portent à des excès bien blâmables, et si les désordres qui ont eu lieu jusqu'à présent continuent, on ne pourra les réprimer avec trop de sévérité. Le plus grand mal néanmoins c'est la peur; cette maladie est trop commune; on emploie cependant tous les remèdes pour la guérir. Nous manquons de canons et de canonniers, surtout d'un chef qui sache bien commander l'artillerie; il est essentiel que vous nous procuriez l'un et l'autre.

Je ne vous dissimulerai pas que dans ce pays-ci, il n'y a ni activité ni bonne volonté; le département paraît faire ce qu'il peut, mais n'est pas secondé. Les citoyens sont dans une apathie et une indifférence pour la chose publique qui persuadent qu'ils ne l'aiment pas; ils se plaisent à répandre des terreurs paniques, ils prient au lieu de se défendre, ils ne se fortifient en au-

c'une manière. Cet exemple décourage ceux qui ont abandonné leurs foyers et leurs affaires pour venir les secourir. Je vous demanderai de proposer à la Convention de regarder comme infâmes et traîtres à la patrie, ceux qui abandonneraient par lâcheté leurs maisons, et de regarder leurs biens comme acquis à la nation. Si on ne prend pas des mesures sévères, cette guerre sera très-longue et très-dispendieuse, et il faut la finir.

L'intérêt personnel est le dieu de ce pays-ci, où il y a peu de délicatesse. Hier on m'a dénoncé un fait atroce; on m'a présenté du pain qui était destiné à la troupe à la Châtaigneraie, rien au monde de plus détestable; eh bien! cette scélératesse a été commise par les boulangers ou les commissaires qui cherchent à dégoûter le soldat, et qui ont changé la farine, car j'ai mangé dimanche 14 du pain fait avec celle sortie du même magasin. Il était très-bon. J'ai empêché la distribution de ce pain; je vais tâcher de découvrir le nœud de cette friponnerie, et, malgré cela, le service ne manquera pas; je le surveille-

rai de manière à ce qu'il se fasse et que les fournitures soient bonnes.

En voici un autre d'une différente espèce : Deux particuliers, l'un nommé Bureau, et l'autre Desmarets, ont accaparé, depuis trois semaines, tous les foins qui étaient aux environs d'ici et en abondance, disant qu'ils étaient chargés, par la société Biderman, de fournir l'armée des Pyrénées. Ils paraissent avoir acheté 57 fr. ce qui ne valait alors que 27 fr., et ont cédé leur marché à l'entrepreneur ; c'est à qui volera le plus. Il faut savoir si Biderman était chargé par le pouvoir exécutif de cette fourniture ; il est intéressant de connaître cette intrigue et d'en poursuivre et punir sévèrement les auteurs. Je ne négligerai rien pour les découvrir.

Cette guerre-ci est une véritable guerre de chicane ; les brigands se réfugient continuellement dans les bois, on ne pourra s'empêcher d'en brûler. Il s'est aussi commis des horreurs dans des villages, pendant que nos troupes y passaient; on les a fusillées par les fenêtres du lieu appelé les Échobrunes ; c'est ce qui est arrivé à l'armée

de Quetinau. De pareils endroits ne mériteraient-ils pas d'être détruits ? Citoyens mes collègues, voil des faits atroces, je vous les dénonce tels qu'ils sont. Pesez dans votre sagesse et votre fermeté les moyens à prendre pour empêcher qu'ils ne se renouvellent. Soyez sûrs que je ferai exécuter rigoureusement ce que la Convention décrétera.

Je reçois à l'instant votre lettre du 11 de ce mois, qui ne nous annonce la réception que de celle que nous avons écrite le 27 mars dernier; nous vous en avons cependant écrit plusieurs depuis cette époque. Marquez-nous si vous les avez reçues.

Nous ferons mettre à exécution ce qui est référé dans votre circulaire ainsi que dans le décret que vous nous envoyez, et vous instruirons régulièrement de ce qui se passe dans les départemens où nous sommes.

Auguis.

P. S. Le citoyen Jard-Panvillier, notre collègue, vous remettra toutes les différentes lettres

et rapports qui nous ont été envoyés par les différens chefs de l'armée, ainsi que par les corps administratifs. Je vous envoie celui du district des Sables, qui annonce les avantages que les troupes aux ordres de Boulard et Baudry ont remportés sur les brigands.

Les représentans du peuple délégués par la Convention nationale dans les départemens de Maine-et-Loire et de la Sarthe,

Aux représentans du peuple membres du Comité de salut public.

Angers, 24 avril 1793.

Citoyens nos collègues,

Nous avons reçu votre circulaire relative au recrutement et le décret qui y était joint. Nous nous conformerons à tout ce que la loi et vos instructions nous prescrivent; nous remplirons surtout, avec exactitude et avec joie, l'obligation qui nous est imposée de correspondre journellement avec vous. Nous espérons que de votre côté vous nous aiderez fréquemment de vos lumières et de vos conseils.

Le recrutement est complet dans le département de la Sarthe; il s'est opéré avec le plus

grand calme. L'équipement y est presque achevé; l'armement y est impossible sans le secours du ministre. Il n'existe pas, dans ce département, six cents fusils bons ou mauvais, et le contingent demandé est de cinq mille neuf cents hommes.

Dans le département de Maine-et-Loire, cinq districts ont terminé leur opération, et offrent à la patrie quatre mille deux cents défenseurs; l'équipement en est très-avancé. Les autres districts sont encore occupés par les brigands, ou n'en sont délivrés que depuis quelques jours. L'armement est encore plus difficile ici que dans le département de la Sarthe. Il y a bien environ trois mille fusils entre les mains des citoyens; mais ce département est dans un véritable état de guerre, et il serait impossible de songer à désarmer les patriotes, sans compromettre la sûreté de la république, et sans donner aux contre-révolutionnaires un espoir qui se réalisera t tôt ou tard.

Il résulte de là un embarras qu'il n'est pas facile d'éviter. Vous nous prescrivez de n'envoyer

que des volontaires armés, nous ne pouvons donc faire partir ceux qui ne le sont pas. Qu'allons-nous en faire? Si nous les renvoyons dans leurs communes, indépendamment de mille autres inconvéniens, nous courons les risques de ne point les retrouver, quand nous en aurons besoin, et leur équipement, dont la dépense est immense, sera perdu.

Beaucoup de départemens vont se trouver dans le même cas que les nôtres, et ceci demande une mesure générale. Ne pourriez-vous pas choisir, dans l'intérieur, quelques points de réunion où tous ceux qui ne pourraient être armés seraient envoyés; là vous les soumettriez à une organisation provisoire, on les formerait aux évolutions, et on les armerait successivement à mesure que les ressources, dans ce genre, augmenteraient. Vous les auriez là, pour ainsi dire, sous la main, et dans le besoin vous les trouveriez presque formés.

Il faut, sur cet objet important, une prompte résolution. Vous nous demandez des détails sur les troubles qui agitent cette partie de la répu-

blique, sur les causes de ces troubles, sur leur étendue et sur leurs suites. Nous allons vous dire ce que nous savons de plus positif.

L'ignorance et le fanatisme dominaient dans les pays maintenant en insurrection, lorsque la révolution appela les Français à la liberté. La révolution s'y fit peu sentir, et la liberté n'y trouva qu'un petit nombre d'amis. Cependant, toutes les chaînes du despotisme féodal et sacerdotatal furent brisées par toute la France; là, seulement, on les laissa impatiemment détruire, et on n'a jamais perdu un moment l'espoir de les voir rétablir. Dans cette malheureuse contrée, le patriotisme est depuis trois ans en guerre avec la haîne de la liberté, et il n'a pas toujours été victorieux. Depuis trois ans, cette terre infortunée est arrosée tous les jours du sang de ses habitans.

On ne pouvait choisir une contrée plus favorable pour une trame contre-révolutionnaire; elle est extrêmement fertile, et comprend une partie de nos côtes; les dispositions de ses habitans égarés, leur nombre, leurs richesses, tout

semblait promettre un succès complet. Il n'y fallait qu'un prétexte, le recrutement l'a fourni. Tous les préparatifs étaient faits depuis long-temps ; dans un moment plus de cent mille hommes se sont levés, ils se sont emparés des administrations, ils ont brûlé les registres, les rôles d'imposition, tous les papiers, tous les renseignemens nécessaires pour administrer. Ils ont égorgé les patriotes surpris et dispersés, et dévasté leurs propriétés ; leur marche était impétueuse, leurs progrès effrayans, et, nous ne craignons pas de le dire, c'en était peut-être fait de la république, si des commissaires de la Convention ne fussent arrivés sur les différens points qu'ils occupaient ou qu'ils allaient envahir. Leur présence a rendu l'assurance et l'énergie aux patriotes consternés, et intimidé les mauvais citoyens. L'ordre s'est rétabli, et on a mis de l'ensemble dans les opérations nécessaires pour dissiper ce dangereux orage.

Nous n'entrerons point ici dans le détail des différentes expéditions qui ont été faites contre ces brigands. Vous en avez déjà connaissance et

nous vous en instruirons successivement; nous nous proposons simplement ici de vous faire connaître la nature du mal et son étendue.

Une multitude d'émigrés, de ci-devant nobles et de prêtres, est à la tête de ces attroupemens, et en dirige tous les mouvemens; ils sont armés en grande partie et paraissent avoir une grande quantité de munitions de guerre et de bouche. Ils se retranchent, ils se présentent au combat avec méthode; ils se battent en général assez bien, et quelques uns d'entre eux montrent une intrépidité farouche que le fanatisme seul peut donner.

Vous ne pourriez croire à quel point ces pauvres gens sont égarés, et jusqu'où va leur confiance dans les scélérats qui les guident. La superstition n'a jamais été plus loin.

Leurs signes de ralliement sont des drapeaux blancs et des cocardes blanches; tous portent des scapulaires, des chapelets; le roi et leurs prêtres, voilà leur mot d'ordre.

Ils sont d'une audace qui va jusqu'à la frénésie; ils attaquent les premiers lorsqu'ils ne sont

pas attaqués. Ce qui a contribué à leur donner cette étrange confiance, ce sont les succès qu'ils ont d'abord obtenus avec la plus incroyable facilité, c'est la conduite méprisable de ceux qui sont employés à les repousser.

Nous parlons au Comité de salut public, nous lui devons la vérité tout entière.

Les gardes nationales qui sont accourues ici de toutes parts, ont montré en arrivant la plus mauvaise volonté. Tous voulaient à l'instant s'en retourner; il a fallu renvoyer ceux qui n'étaient pas en état de servir; nous avons eu de la peine à retenir les autres. Nous le disons avec douleur, ces gardes nationales ont donné des preuves de la plus insigne lâcheté. Nous en avons vu quatre mille placés dans un poste excellent, et chargés de couvrir la ville d'Angers, fuir à toutes jambes sur la seule nouvelle de l'arrivée des brigands. Un nombre plus considéra bleavait été mis quelques jours auparavant en déroute par deux coups de canon; trente révoltés ont bientôt après battu neuf cents hommes bien armés. L'armée de Vihiers, composée au moins de sept mille

hommes, s'est débandée au bruit de quelques coups de fusil; en un mot, sans le bataillon du Finistère, la 35e division, le 19e de dragons, et quelques braves gardes nationales qui, malgré la défection générale, ont constamment fait leur devoir, tout était perdu.

Ce qui nous afflige bien plus encore, c'est que ces hommes qui se battent si mal, se livrent aux plus épouvantables désordres, et ils trouvent malheureusement des complices parmi ceux qui se battent mieux. Ils ne distinguent ni amis ni ennemis, et les excès, dans tous les genres, sont portés à leur comble. Nous avons fait et nous faisons tous les jours de vains efforts pour les arrêter, et nous nous sommes convaincus qu'il n'y a, à tant de maux, d'autre remède que de terminer promptement cette expédition; c'est ce que nous espérons faire, si vous nous envoyez les secours que nous vous avons demandés.

Les administrations ont partout deployé la plus grande activité, la plus grande énergie. Une foule de citoyens s'est aussi montrée digne de la liberté. Nous vous transmettrons un grand

nombre de traits de courage et de civisme qui nous consolent un peu au milieu de tant d'horreurs.

Nous vous devons, avant de finir, une dernière observation, et c'est la plus importante de toutes. Les malheureuses dissensions qui déchirent la Convention, les scènes affligeantes qui s'y passent, portent partout la douleur et la consternation. Le découragement fait des progrès effrayans, et l'audace des ennemis de la liberté s'accroît tous les jours. De tous les dangers de la république, c'est là le plus grand, et il est temps que la Convention le sache; si cet état de choses dure encore, la patrie peut-être ne sera pas sauvée.

Quant à nous, comptez sur notre zèle et notre courage; nous remplirons tous nos devoirs, nous tiendrons tous nos sermens.

PIERRE CHOUDIEU, RICHARD.

Nous avons reçu ce matin votre lettre relative à la circulation des assignats; nous allons nous occuper sans délai de cet objet important.

Bourdon et Lecarpentier, *représentans du peuple, délégués dans les départemens de La Manche et de l'Orne,*

A la Convention nationale.

Valognes, 25 avril 1793.

Notre consolation, nos collègues, quand nous découvrons l'effet de toutes les trames employées pour perdre la république, est de vous avertir sur-le-champ, bien sûrs que vous prendrez de suite le moyen de les rendre sans effet. Dans toutes nos précédentes, nous vous avons répété qu'il n'y avait dans la Manche aucun vaisseau pour protéger le cabotage et l'armement en course; nous vous l'avons écrit de concert avec tous les corps administratifs de Cherbourg. Hier il est arrivé à Cherbourg deux frégates, qui y ont convoyé des canons pour garnir les différens forts des côtes, mais ont-elles ordre de croiser dans

la Manche, oui ou non? Faites-vous-en rendre compte.

Saint-Malo était destiné pour le lieu de rassemblement des nouvelles levées du département de la Manche. Le ministre Beurnonville nous invita par une lettre à faire passer bien promptement à ce point les nouveaux soldats de la patrie; il savait qu'il parlait à des hommes enflammés de l'amour du bien public, que les nouveaux soldats de la patrie sensibles aux cris de besoin de leur mère commune s'empresseraient de se rendre au lieu indiqué. Ils l'ont fait avec le zèle le plus louable, et sans autres agens militaires que les citoyens que nous avons désignés partout pour en remplir les fonctions, et qui l'ont fait généreusement, sans aucune rétribution; car Beurnonville, si pressé en apparence d'avoir ces nouveaux soldats, n'avait envoyé aucun agent militaire. Arrivés à Saint-Malo, ces braves soldats ne trouvent ni logement, ni vivres, ni officiers généraux pour les incorporer dans les bataillons, en sorte qu'il était naturel qu'ils se débandassent pour augmenter les troubles de

ces malheureux départemens, déjà en proie au fanatisme et aux perfides insinuations des malveillans. Mais, grâces en soient rendues au génie de la liberté, au bon esprit des habitans des campagnes qui composent ces levées, et au zèle du département de la Manche! Ces braves défenseurs de la patrie ont tranquillement souffert la faim, pendant quatre jours, en attendant que les administrateurs de leur département leur eussent fait passer cent sacs de farine tirés des magasins de Granville; mais le reste des levées est obligé de rester dans les chefs-lieux de district pour ne pas augmenter la pénurie des vivres à Saint-Malo.

Voyez comme la Convention nationale est jouée par les agens de la république largement salariés!

Ce n'est pas encore le seul inconvénient de l'abandon dans lequel on laisse ces nouvelles levées; il se trouve malheureusement parmi elles des intrigans qui, voulant être officiers, leur persuadent qu'il faut se former en bataillons. Nous avons écrit, pour arrêter l'effet de ces fa-

nostes propres, à nos chers collègues dans ce département. Pour nous, nous l'avons empêché ici de la part des levées nouvelles du Calvados, d'abord en parlant avec cette fermeté qui convient aux représentans du peuple quand ils aperçoivent une mutinerie, et ensuite en disant aux braves volontaires : Mes amis, vous ne pouvez pas tous être officiers : ainsi vous voyez qu'on vous agite pour l'intérêt personnel de quelques intrigans. Tout a été apaisé. Nos braves frères d'armes sont partis le lendemain pour Cherbourg, en bon ordre et dans les meilleures dispositions; car nous leur avions aussi développé les grands avantages que la patrie reconnaissante assure à ses défenseurs.

Les subsistances sont au dessus des facultés des pauvres citoyens; nous avons vu que vous aviez décrété qu'il y serait pourvu par un impôt pris sur le riche. Nous sentions toute la justice de ce décret, nous savions que les riches ici sont cause de la cherté factice. Nous avons ordonné que, les rôles des contributions publiques à la main, les corps administratifs détermineraient

les exécutions contre les riches, en commençant par les plus fortes cotes et ne s'arrêtant qu'à celles des fortunes médiocres. Tenez à cette mesure, et vous verrez bientôt le riche dégoûté de faire hausser le prix des denrées, puisqu'il en paiera l'excédant, et le pauvre vous bénira.

Nous savons qu'il vous a été député un commissaire du département de la Manche, pour vous proposer un emprunt à remplacer sur l'impôt parce qu'il ignorait notre mesure. Cette voie est détournée, éloignée, ne va pas sur-le-champ au but de faire diminuer les denrées, en faisant contribuer le riche qui fait hausser leur prix, et en dernière analyse cet emprunt, remboursé par des sous additionnels, serait encore supporté par le pauvre, qui n'éprouverait pas le soulagement que lui promet votre juste décret, qui ici vous a assurés de tous les cœurs des citoyens pauvres qui sont heureusement la majorité; nous disons heureusement, car c'est dans cette classe que l'amour de la liberté et de l'égalité brûle; c'est elle qui a fait et soutiendra notre révolution, car elle y a son intérêt; et vous n'oublierez jamais

que ces pauvres citoyens forment les quatre cinquièmes de notre population. Voilà pourquoi nous ne sommes pas encore parmi vous.

Salut et fraternité.

LECARPENTIER, BOURDON.

Les représentans du peuple près le département de la Loire-Inférieure,

A la Convention nationale.

Nantes, le 1er mai 1793.

Citoyens collègues,

Nous vous avons annoncé des succès, et effectivement nous en obtenons chaque jour; mais nous éprouvons aussi des revers, et nos forces peu nombreuses ne nous permettant pas de laisser des détachemens dans les endroits dont nous nous sommes emparés, il nous est impossible de les conserver. Les brigands, chassés de presque toutes nos villes, se sont réfugiés dans les forêts, et c'est de ces derniers retranchemens qu'ils fondent par torrens sur les malheureux villages qui les avoisinent. Avec le temps leurs moyens de résistance s'accroissent; les arbres

qui se couvrent de feuilles rendent leurs repaires impénétrables. Il serait dangereux de se persuader qu'on pourra les attaquer par la famine. Ils ont emporté avec eux des vivres, des munitions et des effets de campement. Ce n'est qu'avec des forces imposantes que nous pourrons espérer d'anéantir ces hordes de brigands dont le nombre est effrayant, et qui, dans leur désespoir, pillent, incendient et égorgent les plus intrépides défenseurs de la république.

FOUCHÉ, VILLERS.

Le représentant du peuple délégué par la Convention nationale dans les départemens d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher,

A la Convention nationale.

Tours, le 5 mai 1793.

Citoyens collègues,

Des divisions excitées par l'aristocratie s'étaient élevées entre les membres du département de Loir-et-Cher. Des accusations réciproques se succédaient journellement, et, au milieu de ce combat d'amour-propre, on s'occupait beaucoup trop des individus et pas assez de la chose publique; plusieurs bons citoyens pensaient que ma présence pourrait rétablir le calme et anéantir les divisions particulières. Je m'y suis rendu, et je suis parvenu à faire embrasser les deux partis qui divisaient l'administration, et à leur

faire reconnaître qu'ils étaient faits pour s'aimer. Je vous fais passer copie de mon arrêté à ce sujet; j'ai eu connaissance aujourd'hui, non pas officiellement, mais par le bulletin, du décret de la Convention qui rappelle les commissaires envoyés pour le recrutement. Je me serais empressé d'y satisfaire à l'instant même, mais la position dans laquelle se trouve ce département me fait une loi de rester encore quelques jours, et d'attendre l'arrivée des commissaires envoyés près l'armée des côtes de La Rochelle. Il est bien important que l'un d'eux reste à Tours. La position de cette ville, comme point de direction de toutes les forces, comme dépôt et réserve des approvisionnemens et subsistances, devient extrêmement précieuse dans les circonstances actuelles. Les administrations m'ont elles-mêmes engagé à rester quelques jours ici, et quand même cette invitation n'aurait pas eu lieu, j'aurais regardé comme une lâcheté d'abandonner mon poste, dans un moment aussi critique que celui où se trouve le département d'Indre-et-Loire. Nous apprenons à l'instant que Bressuire vient

d'être évacué et occupé par l'ennemi, qui environne en ce moment Parthenay, et qui nous fait craindre que son objet ne soit de s'approcher de Chinon, et de se rendre maître de la forêt, dont la vaste étendue pourrait facilement servir ses projets, et d'où il pourrait causer de grands ravages.

Citoyens collègues, prenez, je vous en conjure, des mesures vigoureuses; il n'est pas un instant à perdre; toujours on nous parle de troupes qui arrivent, et jamais nous ne les voyons. Quelques corps isolés, mal armés, mal équipés, sont en ce moment toute notre force. Hâtez donc le départ des troupes de Paris; des généraux, des munitions, des armes! Sans cela, bientôt le département d'Indre-et-Loire sera ravagé comme ceux de la Vendée et de Mayenne-et-Loire. Que les commissaires de la Convention nationale nommés pour cette armée, s'empressent de s'y rendre; je n'ai encore vu que Carra qui part demain pour Saumur.

Je ne calcule pas si mes pouvoirs sont ou non révoqués, je ne vois que des dangers qui mena-

cent ma patrie. Je vous ferai successivement parvenir tous les renseignemens que je recevrai; de votre côté, ne perdez pas un instant pour que toutes les mesures décrétées par vous soient mises en exécution par le ministre de la guerre.

TALLIEN.

P.S. Le district de Loudun nous envoie des commissaires qui arrivent à l'instant; ils nous confirment la nouvelle de l'évacution de Bressuire, de la prise d'Argentan. Le peuple n'a pas un instant à perdre pour envoyer des forces imposantes et surtout des armes! Nous nous occupons sans relâche de faire fabriquer des gargousses, des cartouches. La manufacture du Ripault nous fournit à cet égard d'abondantes ressources. Il paraît que vous ne connaissez pas à Paris le véritable état de dénûment de nos armées de l'intérieur, et que le conseil exécutif, ou mal instruit ou mal intentionné, trompe la Convention nationale. Moi, je vous atteste qu'en ce moment ces armées sont réduites à rien.

Qu'on ne nous parle pas de la légion germanique, corps mal organisé, incomplet, point armé, point équipé, de mauvais chefs qu'hier nous avons été obligés de destituer et de faire mettre en état d'arrestation. Des hommes! des armes! Il n'y a pas un instant à perdre, ou plusieurs de nos départemens seront bientôt livrés aux fureurs des brigands.

TALLIEN.

TALLIEN, *représentant du peuple, délégué par la Convention nationale dans les départemens de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire,*

Au Comité de salut public.

Tours, le 6 mai 1793.

Citoyens collègues,

Comme je vous l'annonçais hier, les dangers deviennent chaque jour plus pressans. La prise d'Argentan-le-Peuple, l'évacuation de Bressuire, ne sont que le prélude de plus grands malheurs. Thouars est en ce moment attaqué de toutes parts. Déjà une partie des faubourgs est au pouvoir des ennemis. Il nous arrive à chaque instant des courriers, des commissaires qui nous apprennent le dénûment de troupes, d'armes, de munitions. On voit aujourd'hui le résultat de la criminelle insouciance du conseil exécutif. On a

toujours cru que c'était une simple insurrection, tandis que c'est la guerre civile la plus formelle. On a laissé prendre un caractère terrible à ces rassemblemens, et on nous laisse sans troupes réglées. Le zèle des citoyens a été grand dans les premiers jours, mais il ne s'est pas soutenu. Et en effet, il eût été injuste d'exiger des cultivateurs, des pères de famille, un sacrifice aussi considérable que celui d'abandonner leurs foyers pendant deux mois. La république a des troupes qu'elle paie, il est juste de les employer pour repousser les ennemis intérieurs. Tour à tour nous nous sommes vus trompés, pour ne pas dire trahis par les généraux. On nous parle de confiance dans les chefs; mais il faut qu'ils sachent l'inspirer. Vous nous avez annoncé Biron, il n'arrive pas. Vous nous avez promis des fusils, et nous n'en voyons aucun. On nous dit que des bataillons vont venir à notre secours, et nous recevons pour tout secours la légion germanique mal organisée, mal armée. Nous venons cependant de purger ce corps, et nous espérons le rendre utile à la république.

Je ne peux pas vous le dissimuler, citoyens collègues, les dangers sont plus pressans que jamais. L'ennemi est aux portes de Thouars, et si on ne porte pas des secours prompts, bientôt Loudun sera la proie des brigands. La forêt de Chinon n'est qu'à cinq lieues de cette dernière ville; si une fois ils s'y cantonnent, il sera très-difficile de les en déloger. Au milieu de tous ces événemens, seul commissaire de la Convention nationale dans ce département, je crois de mon devoir d'y rester, parce que le danger est encore plus pressant ici. Un décret a retiré mes pouvoirs; mais le danger public, l'intérêt du peuple m'en ont donné de nouveaux. Si ma présence n'était pas ici d'une indispensable nécessité, j'aurais volé moi-même auprès de vous; je vous aurais peint avec énergie la position critique dans laquelle nous nous trouvons. Employez, je vous en conjure, citoyens collègues, toute votre influence auprès de la Convention nationale, toute votre autorité auprès des ministres, pour que l'on nous envoie les secours les plus prompts. Dites aux citoyens de Paris qu'il n'y a pas un instant à

perdre pour sauver la patrie; que toutes les querelles particulières soient ajournées; que l'on ne s'occupe que de porter remède à nos maux. Des hommes, des armes, des canons! nous trouverions bien dans ces départemens des hommes, mais nous n'avons point d'armes. Cependant des commissaires partent à l'instant même, pour aller dans tous les districts requérir nominativement les hommes, les armes, les chevaux, les subsistances nécessaires. Nous arrêterons momentanément l'irruption, mais il faut nous soutenir; il ne faut pas que les uns dorment tandis que les autres veillent. Tout ce que notre amour pour le bien public pourra nous suggérer, nous le ferons. Nous ne calculons pas notre responsabilité; sauver le peuple ou périr, voilà la base de notre conduite.

Vous avez dû recevoir hier le procès-verbal de nos opérations relatives à la légion germanique. Nous avons encore fait mettre en état d'arrestation plusieurs officiers : ce corps se trouve en ce moment purgé de l'aristocratie qui l'infestait. Nous lui avons provisoirement donné des chefs

qui ont la confiance du soldat. A l'instant où je vous écris, il se forme un détachement de tout ce qu'il y a dans cette légion d'hommes bien armés; il pourra s'élever, je crois, à 600. Il se mettra en marche à midi et ira au secours du général Quetinau. Le reste de la légion, qui est sans habits, sans armes, partira après-demain pour Saumur; je donne à l'instant avis à Quetinau de ce renfort. Faites approuver par la Convention nationale nos opérations relativement à la légion germanique.

Ma lettre doit nécessairement se sentir du trouble au milieu duquel je vous écris. Ne faites point attention au style, mais bien aux choses. Envoyez-nous des secours promptement.

Je vous expédie la présente par un courrier extraordinaire que je charge de me rapporter votre réponse; qu'elle soit prompte et consolante, je vous en conjure. J'écris aussi à la commune de Paris pour presser le départ de nos frères d'armes. Je laisse à votre sagesse de juger si les nouvelles que je vous transmets doivent être lues à la tribune de la Convention nationale.

Quant à moi, je pense qu'il serait très-utile de lui en donner communication pour qu'elle connaisse enfin le véritable état des choses et qu'elle sache que le danger est pressant; que souvent on l'a trompée et qu'avec de bonnes intentions, elle n'a pas fait tout ce qu'il fallait pour réprimer promptement les troubles qui, en se perpétuant, ruineront pour long-temps plusieurs de nos plus beaux départemens.

TALLIEN.

AUGUIS, *représentant du peuple*,

Aux représentans composant le Comité de salut public.

Niort, ce 7 mai 1793.

Citoyens mes collègues,

Je ne sais par quelle fatalité les troupes que vous annoncez pour les départemens des Deux-Sèvres et de la Vendée n'arrivent pas, et que les mesures que vous aviez prises, pour terminer la guerre dans ce malheureux pays, ne s'effectuent pas. Ce retard est bien désastreux; les ennemis, depuis l'évacuation maladroitement faite de Bressuire, s'enhardissent et se grossissent prodigieusement. Ils se sont présentés dimanche dernier, au nombre de vingt mille, avec une artillerie formidable, devant Thouars; ils s'en sont emparés ainsi que des canons et des munitions

de toute espèce. Ils ont fait la garnison prisonnière, et, d'après les détails connus, ont fait déshabiller nos soldats, les ont forcés de crier vive le roi, et les ont renfermés dans le château ; ils ont porté l'impudence au plus haut degré, ils ont arboré le drapeau blanc. Il y a là-dessous une trame perfide, et une trahison marquée; jusqu'ici il y a beaucoup d'indices, je vais mettre tout en usage pour faire connaître le crime à découvert. . . . .

Il paraît, citoyens mes collègues, que chacun a fait des versions différentes ; qu'on a approché de la plaie sans la sonder et qu'on l'a dite guérie sans avoir su où était le mal. Eh bien ! avec la franchise d'un républicain, je vous dis où il est : il est répandu sur plus de soixante lieues de terrain, dans les départemens où je suis, et principalement dans les districts de Bressuire, Thouars et Parthenay; c'est ce dernier qu'il faut actuellement préserver pour empêcher les progrès des rebelles. S'ils interceptaient la communication de La Rochelle, ce serait ôter aux villes maritimes et aux départemens méri-

dionaux tous les moyens de leur faire passer des subsistances.

Il est instant, citoyens mes collègues, de faire connaître à chaque administration que tous actes d'autorité arbitraire nuisent à la chose publique; que l'intérêt particulier se tait quand le général commande, et c'est ce qui ne se pratique pas. Deux mille fusils destinés pour La Rochelle viennent d'être arrêtés à Poitiers; deux détachemens allant à Niort ont été arrêtés dans leur route par ce même département, et cependant cette partie ne paraissait pas très-menacée. Toute rivalité est hors de saison, l'égalité la défend; de l'ensemble et de l'union, et nous vaincrons. Que l'illusion cesse, plus de mots, mais des choses, c'est ce que je vous demande; des hommes surtout et des armes, nous en manquons absolument. On attendait ici deux compagnies de canonniers, la légion germanique, et celle de Westermann; rien n'arrive et le danger est grand. Je suis ici seul, mon collègue Goupilleau est à l'armée de Boulard, Carra est à Saumur. Je me porte où je peux pour relever le courage qui

paraît s'abattre, heureux si je puis contribuer à l'avantage de ma patrie; je fais de grand cœur le sacrifice de ma vie pour elle.

Salut et fraternité. Votre collègue,

AUGUIS.

Carra, *représentant du peuple, près les départemens d'Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, etc.,*

Aux membres de la Convention nationale composant le Comité de salut public.

Angers, le 7 mai 1793.

Citoyens nos collègues,

Apprêtez-vous à entendre des nouvelles désastreuses, et sans désespérer de la chose publique, calculez bien les circonstances où nous sommes et dont je vais vous donner le précis, pour ce qui concerne les contrées où je me trouve en ce moment.

En arrivant à Saumur le 5 de ce mois, nous avons appris que les brigands, après s'être emparés d'Argentan-le-Château et de Bressuire, attaquaient la ville de Thouars au nombre de 10 ou 12,000 hommes. Dans la nuit du 5 au 6 la nouvelle de la prise de cette place s'est confirmée et en même temps on annonçait, mais sans aucun

détail positif, que l'armée de Quetinau, au nombre de 3,500 à 4,000 hommes, dont une partie avait pris la fuite, se trouvait prise par les brigands, avec le général Quetinau lui-même et toute son artillerie. Depuis ce moment jusqu'à celui où j'écris, toutes les nouvelles confirment celle de la prise de Quetinau; on annonce même que la ville de Loudun, sans attendre les brigands, a jeté l'arbre de la liberté par terre, et arboré la cocarde blanche. On dit en outre que les brigands se disposent à se porter par Loudun, soit à Saumur, soit à Tours, en suivant la forêt de Chinon. Vous voyez que ce sont là des progrès qui doivent arrêter net toutes les querelles et les divisions personnelles dans le sein de la Convention nationale et provoquer des mesures grandes, promptes et décisives, si l'on ne veut pas que dans un mois tous les départemens de l'intérieur jusqu'à Paris soient en feu.

Vous allez juger, mes chers collègues, de l'urgence de ces mesures, quand vous apprendrez que l'insubordination, la désertion et l'audace la plus coupable règnent ici dans plusieurs corps

de troupes, entre autres dans la légion de Rosenthal qui, sans attendre aucun ordre, a abandonné le poste de Montreuil, pour se replier à Saumur, et a exposé par là cette ville, le corps de Leygonier qui est à Doué, à Puy-Notre-Dame, à être surpris par les brigands. D'un autre côté la ville de Saumur, au moment où j'écris, est dans une grande agitation qui me paraît causée non seulement par la terreur dont les esprits sont si aisément frappés dans ce pays-ci, mais par les manœuvres de ceux qu'on soupçonne avoir proposé sourdement aux femmes et aux parens des 150 prisonniers faits à Chollet, de favoriser l'entrée des brigands dans Saumur pour sauver la vie à ces mêmes prisonniers; car vous savez que les brigands ont eu l'adresse d'envoyer deux de ces prisonniers, sur leur parole, pour entrer en négociation, à Saumur, avec les parens des 148 autres. Vous verrez par là combien la chose devient sérieuse et pressante.

Pour parer aux premiers événemens, je me suis transporté à Angers pour conférer avec mes collègues Choudieu et Richard, et pour faire

porter vers Saumur une partie de la très-petite armée que le brave général Menou (quoiqu'en dise le prêtre Châles) commande et dirige très-bien au Pont-de-Cé. 12,000 hommes sont partis ce matin et nous attendons d'ici au 15 l'arrivée de six bataillons et de 250 chevaux qui seront dirigés, autant qu'il sera possible, pour couvrir Saumur et Tours; mais l'état de désorganisation de toutes ces troupes, le peu d'activité et d'intelligence que paraît mettre le ministre de la guerre, ou ses bureaux, pour la disposition de cette guerre, ne nous donnent pas de grandes espérances, et nous forcent non seulement à rester en ce moment sur la défensive, mais même à nous replier tous les jours. Personne ne connaît le mouvement général des troupes qui doivent composer l'armée; point d'état-major, point d'adjudans-généraux, point d'employés des vivres, fourrages, hôpitaux, etc. Demandez, citoyens nos collègues, au ministre de la guerre et à ses adjoints, s'ils croient que cette guerre contre des brigands fanatiques est une bagatelle, et s'ils veulent, oui ou non, s'en

occuper très-sérieusement. Je ne dois pas vous le dissimuler, il faut organiser cette armée comme celles de nos frontières, avec tous ses effets de campement, et le plus promptement possible. Il nous faut tous ces moyens pour attaquer et combattre les brigands avec avantage, et pour espérer de terminer cette guerre dans la campagne actuelle. Nos troupes, ne pouvant marcher qu'en prenant des cantonnemens devant des brigands actifs et qui connaissent le pays, se trouvent continuellement harcelées et se livrent à des désordres qui détruisent toute espèce de discipline et de surveillance.

Mon premier objet en venant à Saumur a été de voir l'état des choses dans le département de Mayenne-et-Loire ; je viens de vous en rendre compte. Mon second objet a été de conférer avec nos collègues Choudieu et Richard, sur la formation d'une commission centrale pour surveiller les opérations militaires. Choudieu paraît ne point vouloir s'occuper de cette commission et désire retourner à la Convention nationale. Richard, dont l'activité et les talens seraient infi-

niment précieux pour cette commission, n'y est point nommé, à mon grand regret. J'ignore si Garnier de Saintes, qui a été nommé, est parti de Paris; ainsi me voilà seul pour veiller à tout dans ces départemens. Mon troisième objet a été de me transporter à Fontenay-le-Peuple, où les choses vont toujours assez bien et où j'ai cru que la commission centrale devait s'établir; mais les derniers événemens dans Mayenne-et-Loire, et la prise de Thouars qui coupe le chemin de Saumur à Fontenay-le-Peuple, me forceront de retourner à Tours, si Saumur continue à être menacé par les brigands. Faites demander, je vous prie, au ministre de la guerre, qu'il m'adresse à Tours, au bureau de l'administration, l'état des troupes qu'il envoie, et où il les envoie, la marche du général en chef Biron et enfin tout ce qui peut me mettre au fait des opérations combinées pour cette guerre, dans les départemens d'Indre-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Vendée et des Deux-Sèvres.

Le Comité de sûreté générale n'a donc pas voulu prendre les mesures que je lui ai proposées

contre les banquiers correspondans des puissances étrangères? Il veut donc laisser périr la république par la main de ces sangsues, les plus terribles fléaux de la liberté et de la prospérité des peuples?

Le général de brigade, citoyen Berthier, part exprès porter cette lettre au Comité de salut public et conférer avec lui sur les mesures à prendre. Il vous rendra compte de tous les détails, car il a vu les objets de près; et son intelligence, son activité, son zèle qu'on peut dire très-patriotique, puisqu'il nous a été infiniment précieux, n'ont pas peu contribué à remettre un peu d'ordre dans ce qui n'était que désordre et chaos. Je le recommande au Comité de salut public pour le renvoyer promptement ici avec les notes positives des opérations du ministre de la guerre.

Je suis très-fraternellement,

Mes chers collègues,

Votre collègue et ami,

CARRA.

P. S. Saumur, 9 mai.

Arrivé hier au soir à Saumur, je vois avec plaisir le calme et l'espérance renaître. De la patience et des troupes de ligne, et surtout des armes, des armes, des armes.... et tout reprendra une face consolante.

Extrait du registre des arrêtés du Comité de salut public.

Paris, 8 mai 1793.

Le Comité de salut public, considérant que les révoltés des départemens de l'Ouest font des progrès et continuent leurs brigandages et leurs excès, qu'il est nécessaire d'en arrêter le cours, avant même que les troupes destinées à punir les rebelles et à rétablir la paix et la tranquillité soient réunies en corps d'armée, arrête :

ARTICLE I.

Les gardes nationales des départemens environnant les districts où les révoltés ont formé leurs rassemblemens, et ceux des départemens depuis Paris jusqu'aux pays qui sont occupés par les révoltés, sont mis de suite en état de réquisition, envoyés sur les lieux menacés par les révoltés et à la disposition des généraux.

ARTICLE II.

Les gardes nationales qui auront des fusils seront formées de suite en bataillons, et il sera distribué des piques à ceux auxquels il ne pourra point être fourni de fusils, lesquels seront employés pour cerner les pays occupés par les révoltés et former une seconde ligne.

ARTICLE III.

La réquisition de service pour les citoyens armés de piques, durera jusqu'à ce que la tranquillité publique soit rétablie.

Pour copie conforme à l'original.

CAMBON, fils aîné,

L. B. GUYTON, R. LINDET.

La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de l'arrêté du Comité de salut public en date du 8 de ce mois qui se trouve ci-dessus transcrit, en approuve les dispositions et la rédaction. Pour copie conforme, signé : Cambon, fils aîné, L. B. Guyton, R. Lindet.

TALLIEN, *représentant du peuple dans les départemens d'Indre-et-Loire et du Cher,*

A ses collègues, membres du Comité de salut public.

Tours, le 8 mai 1793.

Citoyens collègues,

Nos dangers deviennent tous les jours de plus en plus pressans. La prise de Thouars, 3,000 hommes faits prisonniers, voilà le résultat de l'impéritie ou de la trahison de Quetinau; voilà le résultat de l'indolence coupable du conseil exécutif, de l'insouciance criminelle des généraux qui, au lieu de se concerter entre eux, s'occupent de misérables querelles de suprématie. Je n'ai cessé de le répéter dans mes lettres au Comité de salut public; la Convention nationale, avec les meilleures intentions, a été cruellement trompée par des rapports insidieux et mensongers. Enfin le mal est à son comble. Qua-

tre des plus beaux départemens de la république sont aujourd'hui en feu ; plusieurs autres seront bientôt exposés aux mêmes ravages, s'il ne nous arrive pas enfin des forces imposantes. Le nombre des brigands augmente tous les jours : ils ont des armes, de l'artillerie, des munitions ; déjà ils se sont emparés de plusieurs postes assez importans. Châtelleraut, Poitiers, Tours sont menacés ; Loudun est évacué, l'infâme drapeau blanc y est arboré, l'arbre de la liberté y a été renversé. Chinon est menacé. Dans la crise où nous nous trouvons, toutes les autorités constituées de ce département montrent une grande énergie. Je suis journellement au milieu d'eux, et nous concertons ensemble toutes les mesures que nous croyons propres à sauver la chose publique.

Voici les premières résolutions que nous avons prises :

1° Une commission centrale, composée de membres de tous les corps constitués, se transportera sur-le-champ, avec le représentant du peuple, à Chinon, pour s'y occuper de toutes

les dispositions relatives à la défense de cette partie du département d'Indre-et-Loire.

Cette commission est nommée et partira aujourd'hui.

2° Il sera choisi, dans la légion germanique, un détachement composé de tous les hommes armés, équipés et bien montés, qui se rendra sur-le-champ à Chinon.

Ce détachement, composé de 620 hommes, dont 200 de cavalerie avec 2 pièces de canon, est parti hier.

3° Il sera nommé des commissaires qui se rendront dans tous les districts, et y requerront nominativement tous les citoyens en état de marcher, en observant de ne faire partir que les hommes bien armés, bien équipés. Ces commissaires seront autorisés à requérir aussi toutes les subsistances disponibles, et à les faire passer à Tours.

Cet article est exécuté, les commissaires sont partis ; déjà ils nous annoncent que leur mission a beaucoup de succès, et que partout il se développe une grande énergie. Lorsque je connaî-

trai le résultat de leurs opérations, je vous le ferai parvenir.

4° Le comité défensif sera requis de faire faire des visites domiciliaires dans toutes les maisons de la ville de Tours, pour y enlever tant les armes qui peuvent être entre les mains des mauvais citoyens, que celles que peuvent avoir les individus hors d'état de marcher, soit par leurs fonctions publiques, soit par leur âge, soit pour toute autre cause.

Cet article a été exécuté hier.

5° La municipalité de Tours sera chargée de mettre en état de réquisition tous les armuriers de la ville, et de les employer à la réparation des armes provenant des visites domiciliaires.

Cet article est exécuté, et l'on s'occupe en ce moment à réparer les armes.

6° Toutes les personnes suspectes seront mises en état d'arrestation.

Cet article se met journellement à exécution.

Telles sont, citoyens mes collègues, les premières dispositions que nous avons cru devoir prendre afin de préserver le département d'In-

dre-et-Loire, sans trop dégarnir la ville de Tours. Je pars aujourd'hui pour me rendre à Chinon, y établir la commission centrale de défense. Nous menons avec nous plusieurs bons citoyens que nous enverrons dans les campagnes, comme missionnaires, pour détruire le fanatisme et l'aristocratie. Je vois, avec grand plaisir, que l'esprit public se réchauffe, que les dangers dont nous sommes menacés, loin d'effrayer les citoyens, augmentent leur courage.

Ils voient avec satisfaction que les représentans du peuple et les administrateurs partagent leurs périls et se portent à l'avant-garde. Envoyez-moi des collègues, ou pour me remplacer, ou pour me seconder; car je n'ai pas l'amour-propre de croire que je ne puis pas commettre des fautes, mais, au moins, je puis vous assurer qu'elles ne seront jamais celles de mon cœur.

Des armes, des hommes, des généraux et des fonds. Ne perdez pas un moment, nous en avons besoin.

TALLIEN.

P. S. La légion germanique est actuellement

dans les meilleures dispositions. Elle exprime son amour pour la république par le désir de combattre et d'anéantir l'armée des rebelles.

Nous devons ce bon esprit à l'arrestation des chefs qui étaient infectés d'aristocratie.

Si cette légion est secondée, comme nous avons lieu de le croire, sa gloire se comptera dans les annales de la république.

Les représentans du peuple en mission dans les départemens du Finistère et du Morbihan,

A la Convention nationale.

Quimperlé, le 10 mai 1793.

Citoyens nos collègues,

Nous partons demain pour Vannes, où nous tâcherons de terminer nos opérations; mais aussitôt l'entrée en fonctions de nos successeurs, nous nous empresserons de rentrer dans le sein de la Convention.

Le département du Finistère, que nous allons quitter, jouit toujours de la plus grande tranquillité, et l'activité s'y soutient dans toutes les parties de l'administration. Les côtes se mettent toujours, dans les deux départemens, sur un pied respectable; mais on demande toujours des armes et des hommes exercés. La partie la plus dégarnie de ces côtes est celle qui dépend du

district de Quimperlé ; mais nous avons pris des mesures qui doivent accélérer l'achèvement des opérations nécessaires pour armer et défendre les batteries. Cependant, on manque encore de beaucoup d'objets, et même de quelques articles de munitions de guerre. Nous avons lieu d'espérer que les moyens d'y pourvoir entièrement ne tarderont pas à se réaliser, et nous appelons la sollicitude de la Convention sur ces points essentiels.

Le recrutement n'est pas encore terminé dans le Morbihan ; mais il en reste peu à faire, et, rendus à Vannes, nous tâcherons de vaincre les difficultés qui peuvent exister encore dans les parties où il y en a eu, et où il se manifeste encore des troubles ; car une lettre que nous avons reçue ce jour, nous donne avis d'un mouvement séditieux arrivé dans la province de Ménéac, district de Josselin. Trois ou quatre cents hommes se sont opposés à l'arrestation que le district de Loudéac a ordonnée d'un nommé *Levoyer*, ex-noble, suspecté d'être l'un des chefs contre-révolutionnaires. Cinq à six gardes nationaux ont été malheu-

reusement tués, et le chef Levoyer leur a été enlevé. Le département du Morbihan vient d'envoyer une force de 100 hommes qui doivent se réunir à celles du département des Côtes-du-Nord, pour réduire cette paroisse.

Cet événement nous confirme de plus en plus la bonté des mesures de notre arrêté du 27 avril dernier, que nous vous avons envoyé le 29, par lequel, et sur la provocation du département du Finistère, nous avons ordonné l'arrestation des personnes suspectes. Il est important, citoyens nos collègues, que vous vous fassiez rendre compte des dispositions de cet arrêté, afin que ce soit chose stable, et que ces mesures deviennent communes à toute la république. Tant que les ci-devant nobles, les suspects et les *prêtres* seront en liberté, et répandus dans les campagnes et dans les villes, la tranquillité publique sera journellement exposée à être troublée par leurs agitations et par leurs manœuvres perfides; c'est surtout à ces hommes pervers qu'on doit attribuer toutes ces émeutes contre-révolutionnaires. Il est d'ailleurs instant, citoyens nos

collègues, de pourvoir aux dépenses que notre arrêté, qui s'exécute déjà, entraîne et va entraîner chaque jour.

La morosité du conseil exécutif provisoire à pourvoir aux places vacantes dans la gendarmerie nationale, pour le département du Morbihan, et les réclamations réitérées de ce corps jointes à celles du conseil général de ce département, nous ont forcés à nommer provisoirement, à la place de lieutenant-colonel de la 6e division, à celle de capitaine à Vannes, à celle de capitaine à Lorient, à celles de lieutenant à Vannes, à Pontivy et à la Roche-Bernard, et à celle de lieutenant à Quimperlé, devenue vacante par la nomination de celui qui la remplissait à celle de capitaine.

On ne peut pas se faire une idée des entraves que certaines formes et certaines destinations de fonds mettent à l'activité du service; on dégoûte et on éloigne ainsi les entrepreneurs. Nous avons pensé qu'il fallait, dans ces circonstances urgentes, abréger les circuits, et aujourd'hui nous avons encore, de la même manière, approuvé une ré-

quisition du district de Hannebond pour faire payer, sans délai (et sans égard à la destination des fonds et sauf remplacement), une somme nécessaire au fournisseur des lits au port de la Liberté, pour pouvoir exécuter le marché convenu entre l'administration et lui; observez que cette somme n'était encore qu'un à-valoir à des fournitures précédemment faites.

Sur la demande du conseil-général de la ville de Lorient, nous avons réglé le séquestre pour le compte de la république, dans les deux départemens du Morbihan et du Finistère, de tous les grains, blés, farines, riz et autres comestibles qui se trouveront chargés sur des bâtimens étrangers, quoique neutres, pour le compte de nos ennemis.

Cette mesure importante réclame un prompt examen; notre zèle pour le salut public nous l'a fait adopter.

Nous vous saluons bien fraternellement.

Vos collègues,

Lemailland, M. Guermeur.

Le représentant du peuple délégué par la Convention nationale dans les départemens d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher,

Aux citoyens représentans du peuple membres de la Convention nationale et du Comité de salut public.

Chinon, ce 10 mai 1793.

Je m'empresse de vous donner avis de notre arrivée dans la ville de Chinon. La commission centrale de défense y est établie et dans la plus grande activité. Déjà nous nous sommes occupés de tous les moyens de défense et de sûreté générale. Notre présence dans cette ville paraît y ranimer le courage des citoyens. S'il nous arrive des forces et surtout du canon, nous pourrons résister et profiter de la position avantageuse de Chinon. Nous avons, en nous rendant ici, trouvé la route couverte des prisonniers de Thouars que l'ennemi à renvoyés faute de subsistances.

Vous trouverez ci-joint plusieurs congés accordés par ces brigands. Les gardes nationaux se sont vus ignominieusement dégradés. De tous les rapports qui nous ont été faits, il résulte que Quetinau est un traître, qu'il n'a pris aucun moyen pour se défendre, qu'il a eu des conférences secrètes avec les rebelles, ayant abandonné son armée pendant deux jours. Les administrateurs du district de Thouars ont eux-mêmes arboré le drapeau blanc, malgré les oppositions réitérées de la municipalité, qui deux fois le déchira entre leurs mains. Il paraît que les rebelles vont diviser leurs forces et les porter sur Saumur et sur Chinon.

Nous allons successivement parcourir toutes les parties de ce district. Nous partons à l'instant pour Richelieu, où l'on nous annonce que l'aristocratie lève la tête, et même que le drapeau blanc a été arboré; nous en ferons justice. Nous nous sommes adjoint, pour cette *mission civique*, de bons et chauds patriotes. Discours révolutionnaires, proclamations énergiques, écrits patriotiques répandus avec profusion, rien ne

sera négligé de notre part pour éclairer les esprits et détruire le mal affreux qu'ont fait les journaux prétendus modérés ; car, nous ne pouvons vous le dissimuler, les phrases de Gorsas, de Brissot, de Louvet et Buzot, sont dans la bouche des révoltés. Ceci n'est pas pour accuser nos collègues et renouveler les divisions qui trop long-temps ont existé dans la Convention nationale, mais nous vous devons la vérité tout entière, et jamais nous ne la déguiserons ni au peuple ni à vous.

Pressez le ministre, pressez tous les agens de l'autorité. Surveillez par vous-même l'envoi et le départ des troupes ; car on vous trompe, je ne cesserai de vous le répéter.

Tallien.

P. S. Du 11 mai.

Nous sommes allés hier à Richelieu, nous y avons prêché le langage des hommes libres, nous y avons ranimé le courage abattu des patriotes, en faisant des actes de sévérité contre des individus reconnus pour être les ennemis du bien public, et qui semblaient n'attendre,

que le moment où les brigands se présenteraient. Le drapeau blanc a été, en notre présence, livré aux flammes sur la place publique, au pied de l'arbre de la liberté, aux acclamations de tous ses amis. J'ai remarqué avec plaisir que les Français égarés revenaient facilement, lorsqu'on leur dessillait les yeux avec cette douceur paternelle qui doit caractériser le vrai législateur. Partout j'ai vu la Convention nationale respectée et chérie, et si le peuple était plus instruit, si l'assemblée, au lieu de s'occuper de misérables querelles particulières, si, au lieu d'employer les deniers de la nation à calomnier les meilleurs patriotes, le ministre eût répandu l'instruction dans toutes les classes de la société, nous ne serions pas aujourd'hui affligés des malheurs auxquels plusieurs de nos départemens sont en proie. Vous trouverez ci-joint copie du procès-verbal de nos opérations à Richelieu et à Champigny, ainsi que l'expédition de celui de la première séance de la commission centrale. Je vous prie de faire approuver par la Convention nationale l'établissement de cette commission, qui, j'es-

père, préservera le département d'Indre-et-Loire de l'incursion des brigands, surtout s'il nous arrive des forces suffisantes pour faire de Chinon un boulevart contre lequel viendront se briser leurs vains efforts.

Plus je parcours le pays, plus j'entends de témoins, plus j'écoute de rapports et plus je me fortifie dans l'opinion j'ai énoncée que Quetinau, créature de Dumouriez, est un traître, qu'il a vendu son armée aux brigands, qu'il a transigé avec leurs chefs, qu'il a eu des conférences très-fréquentes avec eux; et ce qui me confirme dans mon opinion, c'est qu'il a été renvoyé par eux sur parole. Je pense que la Convention nationale doit faire éclaircir tous ces faits et lancer contre lui le décret d'accusation.

Ce n'est pas sans étonnement que j'apprends, à l'instant, que Quetinau, mis en état d'arrestation, lors de son arrivée à l'armée de Leygonier, vient d'être élargi par l'ordre de Carra, et qu'il est en ce moment à Saumur. Un tel homme peut jeter le découragement dans notre armée et la désorganiser. Déjà il annonce que l'ennemi

marche au nombre de 40,000 hommes, ce qui est faux. Un commissaire civil du département m'assure avoir entendu dire hier à Quétineau, qu'il ne défendrait le gouvernement républicain, qu'autant que ce serait le vœu de la majorité. Je soumets tous ces faits au patriotisme et à la surveillance des membres du Comité de salut public, bien convaincu qu'ils sauront faire leur devoir.

Ce qui vient de se passer à Richelieu me suggère l'idée de faire une proposition à la Convention, et que vous pourrez, je crois, lui soumettre. Ce serait de faire brûler tous les anciens drapeaux qui, par un reste de préjugé, ont été suspendus aux voûtes des églises; ils sont presque tous blancs et doivent être détruits comme servant de point de ralliement aux malveillans.

TALLIEN.

L'ennemi, selon le rapport du citoyen Maillot, patriote habitant de Bouillé, Loret, homme digne de foi, a évacué hier à neuf heures du matin la ville de Thouars, sortant par la petite

porte Saint-Jean, prenant la direction de Parthenay, au nombre de vingt à vingt-cinq mille hommes, tous armés de fusils, de piques et de trente pièces de canon; emmenant avec eux les munitions de guerre et de bouche, après avoir envoyé sept à huit pièces de canon à la Fougereuse, où il va un corps de 1,000 à 1,200 hommes; il n'a fait subir aucun mauvais traitement aux Marseillais, à l'exception de deux ou trois qui avaient voulu s'évader.

Les administrateurs de Thouars ont obtenu la liberté, à la charge de cesser leurs fonctions.

Les chefs publics sont les ci-devant marquis de Lescure, la Rochejaquelin, Bonchamp, Langrenière, Delbée, Baudry de Brochin, un abbé appelé Larivière. De Bouillé-Loret occupe un grade supérieur dans cette armée.

Thouars, 8 mai 1793.

Nous généraux de l'armée catholique royale, permettons à M. Pierre Quétineau, breveté lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires, commandant la garnison de Thouars, d'aller où bon lui semblera, convaincu que l'honneur le portera, tant qu'il restera prisonnier, à ne point porter les armes contre nous, à moins qu'un échange ou autre arrangement de droit ne l'ait délivré de sa captivité. Le même sentiment l'engagera, nous l'espérons, à rendre un compte sincère et fidèle de la manière humaine et généreuse avec laquelle nous nous sommes conduits envers les troupes faites prisonnières sous ses ordres : le dimanche six du courant.

STOFFLET, DE BONCHAMPS,

DONNESSEAU, DELBÉE,

Le lieutenant-colonel de LAROCHEJAQUELIN,

CATELINEAU, LESCURE, QUETINEAU.

Au nom de la religion catholique, apostolique et romaine, nous généraux et commandans l'armée catholique composée de vrais Français, donnons permission au nommé Jean-François Robert de Chef-Boutonne de se retirer audit lieu; lui Robert ayant fait serment de soutenir la religion de nos pères et de ne reconnaître pour souverain que Louis dix-sept, roi de France; en foi de quoi, nous lui avons accordé son élargissement, étant devenu notre prisonnier à la prise de Thouars, enlevée à l'assaut le 5 mai 1793. D'après nos sentimens d'humanité, dictés par la religion que nous professons, nous lui délivrons le présent pour lui servir et valoir.

Fait à Thouars, le 8 mai 1793.

BERNARD DE MARIGNY,
Général de l'armée catholique.

Les nommés ci-après, ont prêté dans nos mains le même serment que Robert, en foi de quoi nous les dénommons pour jouir également

de leur liberté. Savoir : Charles, Gorrier, Mandé, Motheau, André Audouin, Jean Bironneau, François Pacaud.

A Thouars, le 8 mai 1793.

BERNARD DE MARIGNY,
Général de l'armée catholique.

AUGUIS, *représentant du peuple français dans les partemens des Deux-Sèvres et de la Vendée,*

A la Convention nationale.

Saint-Maixent, 11 mai 1793.

Citoyens collègues,

Cette guerre devient plus funeste qu'on n'eût pu et dû le croire. Les avantages des rebelles causent le plus grand découragement. Après la prise de Thouars, 3,000 hommes se sont retirés à Parthenay, où ils pouvaient attendre l'ennemi de pied ferme; mais, d'après les propos tenus par les désorganisateurs qui ont porté l'armée rebelle à 25 ou 30,000 hommes et 26 pièces de canon, cette garnison effrayée, après un conseil de guerre tenu en présence des corps administratifs, a cru devoir se replier sur Saint-Maixent, ce qui

s'est exécuté la nuit du 8 au 9 de ce mois. Je m'y portai de suite et témoignai mon indignation sur ce qu'on fuyait sans savoir qui faisait fuir; je ramenai les esprits pleins encore de stupeur. J'obtins des corps administratifs et de la force armée que chacun demeurerait à son poste; on jura qu'on défendrait ce point intéressant de la république; car il tient essentiellement au bien de la société de le conserver, par les ressources en tout genre que sa communication fournit. Comptant qu'on me tiendrait parole, je me rendis à Niort pour pourvoir à tout ce dont on pouvait avoir besoin, et prévins les départemens voisins de la position cruelle où se trouvait celui des Deux-Sèvres. Je leur annonçai que si la débâcle continuait, comme elle avait commencé, il allait être avant quarante-huit heures dans la puissance des révoltés. Je me rendis hier à Saint-Maixent pour faire part aux citoyens de l'empressement avec lequel nos demandes avaient été accueillies. Quelle fut ma surprise de voir que Saint-Maixent allait se retirer sur Niort! Les voitures étaient déjà parties et la troupe allait con-

fusément s'y rendre; car pendant mon absence, on l'avait tellement travaillée en tout sens, que de vrais soldats qui s'étaient bien montrés dans des affaires très-chaudes, étaient totalement découragés, criant qu'on allait les livrer ou les mener à la boucherie. Ce fut alors que je me présentai devant eux; je fis arrêter les voitures, les fis reconduire d'où elles étaient parties, et, après avoir fait mettre l'armée en bataille, je lui démontrai ses erreurs. Je tins le langage de la raison à ceux qui savaient encore l'entendre, et celui de l'improbation à ceux qui compromettaient la république. Je fus assez heureux pour atteindre le but que je me proposais, et on s'occupa des moyens de résistance qui étaient totalement négligés. L'ennemi, qu'on disait être en très-grand nombre, se trouver à moins de deux lieues, n'a pas encore paru. Il ne paraîtra pas, j'espère même que nous lui épargnerons la peine de venir à nous, que nous irons le chercher; car, citoyens mes collègues, si des citoyens se laissent égarer par des propos perfides et insidieux, il en est d'autres qui les méprisent et emploient tout ce

qui est en eux pour désabuser les trop crédules, ainsi que tous les moyens pour terrasser les instigateurs et nos ennemis les plus cruels. Oui, citoyens collègues, si j'eusse tardé deux heures, Saint-Maixent était, dans la nuit même, au pouvoir des brigands; j'ose croire qu'au lieu d'en approcher, ils s'en éloigneront. La Rochelle et Rochefort s'exécutent pour donner toutes les forces qui sont en leur pouvoir, en hommes, en armes, en munitions de guerre. Le département de la Charente-Inférieure vient d'envoyer la gendarmerie qui lui restait; celui de la Charente est levé en entier. Ainsi nous allons encore une fois sauver ce malheureux pays, qui le serait déjà si nous eussions eu des forces. Que l'envoi de celles que nous attendons soit donc prompt.

Vous verrez avec horreur l'impudence des brigands, quand vous aurez lu le certificat qu'ils donnent aux soldats qu'ils ont fait prisonniers et le charlatanisme d'une religion feinte et supposée qu'ils emploient pour capter les âmes faibles. Il est temps de tirer vengeance de la religion, de la liberté et de l'égalité offensées. Donnez-nous

en les moyens, et mon zèle ne finira qu'avec moi pour les faire mettre à exécution.

Salut et fraternité.

Votre collègue.

Auguis.

CARRA, *représentant du peuple*,

A ses collègues composant le Comité de salut public.

Saumur, le 11 mai 1793.

Citoyens mes collègues,

Je vous préviens qu'hier, sur les dix heures du matin, le général Quetineau, échappé des mains des brigands, n'a rien eu de plus pressé que de se présenter au général Leygonier, qui a cru devoir le faire mettre aux arrêts pour sa propre sûreté. Cette mesure naturelle était parfaitement dans les règles ; mais, les deux commissaires du département d'Indre-et-Loire étant survenus, ils ont dénoncé, sans aucune espèce de preuves, Quetineau comme un traître, et ont requis le général Leygonier de le mettre en état d'arrestation. Ce général n'a pas cru devoir prendre sur lui une pareille démarche, et il m'a

adressé à Saumur le citoyen Quetineau qui m'a donné tous les détails de la malheureuse affaire de Thouars, et qui, par le rapprochement de tous ces détails avec ceux que j'avais déjà eus auparavant, m'a prouvé que les véritables causes de la défaite de nos troupes, dans cette occasion, étaient d'une part la lâcheté habituelle des gardes nationales des campagnes non exercées, et de l'autre l'entêtement de la plus grande partie de son armée à vouloir s'enfermer dans les murailles de Thouars, au lieu de faire une retraite sûre vers Doué, Montreuil ou Loudun. D'après ces circonstances, et aussi d'après la loyauté connue du citoyen Quetineau, dont le courage et le caractère patriotique n'ont jamais varié, je me suis contenté de lui donner pour prison la ville de Saumur, où il attendra les inculpations qu'on pourra faire contre lui, pour y répondre. Les deux commissaires civils du département d'Indre-et-Loire ont paru étonnés et choqués de ce que je ne faisais pas mettre au cachot le général Quetineau; mais vous savez, mes chers collègues, ainsi que toute la France, que je ne me

dirigé point par des principes violens et irréfléchis, ni par la fougue des mouvemens des autres. Quetineau m'a paru malheureux et non coupable ; il y a une mesure pour chaque chose, suivant les circonstances. On m'a dit que les deux commissaires civils écrivaient à la Convention nationale, pour m'accuser sans doute de n'avoir pas obéi à leurs mouvemens d'irréflexion et à coup sûr d'injustice; car ils n'ont aucune preuve, si ce n'est des calomnies et des absurdités, comme on en débite tant sans examen, contre le citoyen Quetineau. Ce général, ayant appris la trahison de Dumouriez, dont on lui faisait un crime d'avoir été le protégé, fit débaptiser sur-le-champ son enfant qui avait eu le malheur de prendre le nom de Dumouriez, dans le temps que ce traître passait pour un républicain.

Vous sentez, mes chers collègues, qu'ayant un tact assez exercé et une assez longue expérience des hommes, j'ai mieux jugé de ce qu'il fallait faire que les deux commissaires d'Indre-et-Loire. Aussi donnerais-je des raisons triomphantes, si j'étais obligé de parler sur ces cir-

constances, et peut-être démontrerais-je clairement que, sans les commissaires de la Convention nationale, les commissaires civils des départemens, dont la plupart affectent le despotisme le plus singulier, auraient à coup sûr gâté nos affaires. Au reste, il s'agit en ce moment de requérir l'administration du département d'Indre-et-Loire, de renvoyer à Saumur la citoyenne femme de Quetineau, qui n'a été arrêtée à Tours que par une mesure de sûreté générale, et qui doit être présente ici pour tout ce qui pourrait concerner une suite d'informations, en cas qu'il y ait des dénonciations positives contre son mari. Il ne faut pas punir d'avance des personnes qui n'ont pas même contre elles la moindre apparence de tort, si ce n'est peut-être d'ignorance en tactique militaire, et qui sont venues se jeter dans les bras de leurs pères après le désastre de Thouars. J'ai la preuve en main que le citoyen Quetineau n'a point fait de serment contraire aux principes d'un vrai républicain et qu'il a seulement promis par écrit de ne point porter les armes contre ceux qui l'ont fait prisonnier,

à moins qu'un échange ou autre arrangement de droit (ce sont les propres termes) ne l'ait délivré de sa captivité. J'ajoute que ceux qui sont venus débiter des calomnies contre lui, sont précisément ceux-là, suivant le noble usage des lâches, qui ont déchiré eux-mêmes leurs habits de garde nationale, crié *vive le roi* et se sont mis à genoux pour demander leur grâce.

Je vous salue fraternellement.

CARRA.

P. S. J'ai fait mettre en état d'arrestation chez lui le secrétaire de Quetinau, et s'il ose sortir, il sera emprisonné au château de Saumur. Cette précaution m'a paru nécessaire pour la suite des éclaircissemens à prendre relativement au nombre des brigands, sur lequel le secrétaire de Quetineau semble exagérer prodigieusement.

Les représentans du peuple dans le département du Morbihan et du Finistère,

A la Convention nationale.

Vannes, 13 mai 1793.

Citoyens nos collègues,

Nous n'avons cessé de vous écrire que le recrutement n'était pas encore terminé dans le département du Morbihan, que la cause de ce retard résidait dans les troubles dont ce département avait été agité, dans la perplexité continuelle de sa situation, et dans la fermentation des esprits, toujours mal disposés, surtout dans les campagnes. Nous vous avons mandé de Quimperlé, le 10 de ce mois, qu'un mouvement séditieux, excité par un ex-noble nommé Levoyer, s'était manifesté dans la paroisse de Menéac, près Josselin, et à notre arrivée à Vannes samedi soir, ce fait nous a été confirmé. Nous avons eu

cependant la satisfaction d'apprendre que toutes les opérations pour le recrutement étaient achevées, ainsi que le recrutement lui-même; mais nous avons appris en même temps que l'esprit public dans ce département se détériorait de jour en jour; que le fanatisme y faisait de nouveaux progrès; que les habitans des campagnes faisaient tous les jours des processions de paroisse en paroisse, de chapelle en chapelle; que les recrues incorporées dans le 109ᵉ régiment en garnison en cette ville, étaient dans les principes de l'insurrection. Nous avons appris que plusieurs avaient témoigné un royalisme déclaré, qu'ils étaient sans subordination, et qu'il était fort heureux qu'ils ne fussent pas encore armés, parce qu'ils tourneraient leurs armes contre les citoyens. Nous avons pris ce dernier fait en très-grande considération, et nous venons de requérir le général Dupetit-Bois qui est à Lorient, de se concerter avec le général Serre de Gras, qui est à Brest, pour faire partir incessamment le 109ᵉ régiment, et pour le faire remplacer immédiatement par un autre régiment, ou par un équiva-

lent d'autres troupes bien disciplinées. C'est dans de semblables circonstances, citoyens nos collègues, c'est lorsque des administrateurs voient leur zèle insuffisant pour contenir les malveillans, lorsque les forces sont également presqu'insuffisantes pour les réprimer, dans le cas d'une nouvelle explosion toujours à craindre; surtout si l'ennemi effectuait la moindre descente sur nos côtes; c'est lorsque nous étions au milieu de nos travaux, et bien au fait de l'état réciproque de deux départemens confiés à notre surveillance, et lorsque celui du Finistère est aussi exposé à de nouveaux troubles sous prétexte de subsistance, c'est alors que nous nous voyons terminer notre mission, où, malgré que nous y ayons fait beaucoup de choses, il nous en restait encore plusieurs fort essentielles à achever! Le décret qui nous rappelle et qui devait nous être envoyé, soit par le conseil exécutif suivant quelques papiers, soit, suivant d'autres, et ceci est plus probable, par le comité de salut public, ne nous est point encore officiellement parvenu, et les quatre commissaires

près l'armée des côtes de Brest, ne nous ont pas encore notifié leur entrée en fonction. Jusque-là nous nous croyons obligés de continuer nos opérations, et nous statuerons sur les très-nombreuses pétitions qui sont dans notre porte-feuille, sur celles dont on nous accable. Nous prendrons les mesures que commandent à chaque instant les besoins toujours renaissans et le défaut de prévoyance des lois générales pour les cas particuliers et extraordinaires que font naître les circonstances locales et les événemens pressans de chaque jour. Au reste, citoyens nos collègues, ce sera avec beaucoup de plaisir que nous nous réunirons à vous, et nous ne doutons point du bien que sont capables de faire les commissaires près l'armée des côtes, s'ils ont le loisir de perfectionner ce que nous n'aurons eu que le temps d'ébaucher.

Vos collègues.

M. Guermeur. Lemalliaud.

Nous écrivons séparément au comité de salut public.

Les représentans du peuple près le département du Morbihan et du Finistère,

Au Comité de salut public.

Vannes, 14 mai 1793.

Citoyens nos collègues,

Nous nous sommes surtout attachés à fixer l'attention des chefs sur la défense des côtes : ils s'en sont occupés et s'en occupent journellement. Vous le verrez par le rapport du citoyen Laumaille, ingénieur chargé de l'armement des côtes du Morbihan, depuis le port Navallo jusqu'à la rivière de Vilaine, que nous vous envoyons. Ce rapport est assez satisfaisant, et on continue à faire usage de tous les moyens qu'on a pour mettre ces côtes sur un pied respectable de défense ; mais nous vous répéterons, citoyens nos collègues, que ces moyens sont bien faibles, surtout du côté des bras et des armes. Inutile-

ment nos côtes seront-elles hérissées de canons, si nous n'avons pas d'hommes pour les servir et pour soutenir les corps de garde dans le besoin. On ne peut ni on ne doit compter, surtout dans le Morbihan, sur les habitans des campagnes, dont l'esprit est généralement corrompu et en proie à un fanatisme d'autant plus opiniâtre qu'il est invétéré. Jugez-le par ce trait.

Deux recrues de nouvelle levée, ayant dit hautement, « qu'ils n'étaient pas faits pour porter » l'habit national; que leur corps était au roi, et » leur âme à Dieu et à la Vierge », ont été arrêtés et conduits au département. Ils y ont répété les mêmes propos, ont ajouté que tous leurs camarades pensaient de même, et qu'on pouvait, si l'on voulait, les guillotiner. Ils sont en prison.

On nous a encore rapporté qu'on a vu des rebelles marcher avec joie au supplice, en récitant à haute voix des prières, des invocations à la Vierge. Vous sentez quelle impression ce fanatisme infernal fait sur les esprits faibles et ignorans. On ne peut donc rien attendre que des gardes nationales des villes, réduites dans ce dé-

partement à un très-petit nombre. Il serait du plus grand danger de les faire sortir de leur domicile ; on verrait encore bientôt les campagnes, où il règne toujours un esprit de rébellion, fondre sur les villes.

Tâchez donc de faire envoyer ici des forces, le plus promptement possible, et des armes dont on est presque entièrement dépourvu. Nous pensons cependant que, si les rebelles de la Vendée étaient dispersés et réduits, cet esprit de révolte qui agite le pays, se dissiperait et se calmerait bientôt ; mais vous ne sauriez croire combien il est encouragé par les échecs que les patriotes éprouvent ; aussi ne devrait-on risquer aucune action vis-à-vis de ces brigands et ne les attaquer que quand on serait presque sûr du succès.

La Convention doit vous avoir renvoyé notre arrêté relatif aux gens suspects, notamment aux pères et mères des émigrés. Nous en regardons l'exécution dans ces départemens, comme indispensable pour la tranquillité et le salut public. Tant que ces hommes seront répandus dans les villes et dans les campagnes, ils ne cesseront

d'y alimenter l'esprit contre-révolutionnaire. Nous vous prions donc, chers collègues, de faire approuver ce décret par la Convention, et de lui proposer, dans le même esprit, telle autre mesure que vous jugerez convenable.

Nous vous envoyons aussi, la copie d'une lettre du district d'Auray, qui vient de nous être remise. Vous verrez qu'on semble vouloir établir sur nos côtes mêmes, et en quelque sorte de l'aveu du ministère, des lignes contre-révolutionnaires. Nous venons de mander à la municipalité de Lorient, dont le zèle et le patriotisme sont à toute épreuve, de faire les informations les plus sévères sur les agens dans cette partie et de nous en rendre compte.

Vous verrez aussi par une délibération du département du Finistère du 10 de ce mois, et la copie d'une lettre d'un de ses membres, que nos cruels ennemis, après avoir, dans cette partie de la république, succombé dans leurs projets de révolte, cherchent actuellement à l'affamer par des accaparemens de grains. Nous espérons que le parti que le département vient de prendre,

joint à l'exécution de la loi sur les subsistances, pourra encore faire échouer cette manœuvre perfide.

Nous vous annonçons et à la Convention, avec plaisir, que le recrutement vient enfin de se terminer dans le Morbihan; mais il est absolument indispensable d'éloigner ces recrues de leurs foyers. Ce que nous venons de vous dire du fanatisme qui domine dans ce département, suffit pour vous faire sentir combien cette mesure est nécessaire et urgente. Nous avons provisoirement ordonné différentes incorporations. Nos arrêtés vous auront sans doute été renvoyés.

Suivant les papiers publics, vous êtes chargés, citoyens nos collègues, de nous envoyer le décret qui rappelle dans le sein de la Convention tous les commissaires autres que ceux qui y sont dénommés. Nous faisons, à ce sujet, quelques observations à la Convention; la prolongation de notre mission aurait pu être utile, d'après les connaissances que nous avons acquises de l'esprit du pays, ajoutées à celles que nous avons par nous-mêmes, y étant nés. Mais aussitôt que nous

aurons reçu par vous, ce décret, nous ferons toutes nos dispositions pour retourner à notre premier poste, et partager les travaux, non moins pénibles, de la Convention; nous partirons avec le sentiment intime d'avoir fait tout ce qui a dépendu de nous pour le salut de la patrie.

LEMALLIAUD, GUERMEUR,

Goustard, représentant du peuple près le département de la Loire-Inférieure,

Nantes, 18 mai 1793.

Citoyens mes collègues,

J'appris dimanche, 15 de ce mois, que l'armée des brigands attaquait vivement le poste de Port Saint-Père, à trois lieues de Nantes. J'ordonnai aussitôt au général Canclaux de faire marcher 800 hommes; je pris les devans avec quelques cavaliers. Le combat avait cessé une heure avant mon arrivée. Nous avons eu le malheur de perdre douze hommes et d'avoir une vingtaine de blessés. Nous avons tué beaucoup de monde.

Du Port Saint-Père, je me suis rendu à Machecoul. Ce poste important a été fortifié par les soins du brave général Beysser, dont je ne saurais trop louer l'activité, les talens et l'intrépidité.

Le lendemain de mon arrivée à Machecoul, notre petite armée, combinée avec celle de Nantes, aux ordres du général Canclaux, et avec celle de Paimbœuf, se porta sur la forêt de Prinée, refuge des brigands. Nous fouillâmes le bois. Nous tuâmes une douzaine de révoltés. Nous prîmes un de leurs chefs, nommé Goguet. Il fut jugé militairement et fusillé. Nous brûlâmes quelques maisons qui servaient de retraite aux brigands. Cette expédition a jeté la terreur parmi eux. J'ai promis qu'on rendrait les femmes et les bestiaux que j'ai pris en ôtage, aux paroisses qui se soumettraient et rendraient leurs armes. La paroisse la plus fanatisée m'a envoyé une députation pour m'assurer de son obéissance. Les paysans commencent à travailler. J'attends les forces que vous nous avez promises pour achever d'étouffer cet incendie.

COUSTARD.

Le représentant du peuple GILLET,

A ...... (son ami).

Nantes, 18 mai 1793.

Nous sommes ici depuis hier, mon ami; plusieurs motifs nous ont déterminé à y venir avant de nous rendre à Brest; il fallait avoir une conférence avec le général Canclaux sur l'état de l'armée, afin de diriger plus surement nos opérations ultérieures; car tu sais que nous n'avons pu nous procurer à Rennes que très-peu de renseignemens. Il nous a paru aussi indispensable de connaître par nous-même notre véritable position à l'égard de cette guerre; enfin il nous a paru très-important de rappeler aux citoyens de Nantes leurs devoirs envers la patrie.

Nous vîmes dès hier soir le général, et nous avons eu ce matin une nouvelle conférence; nos collègues Goupilleau de Montaigu et Coustard

y ont assisté. Nous avons pris un arrêté sur le plan de campagne que nous adressons par ce courrier au Comité. J'espère qu'il l'approuvera : c'est le seul qui puisse être adopté en ce moment, dans la pénurie de moyens où nous sommes, attendu l'importance d'ôter aux brigands toute communication avec la mer et de leur enlever l'espoir d'en obtenir les secours qu'ils attendent.

Ils ont été repoussés dimanche dernier au Port Saint-Père, le 15 à Palluau, avec une grande perte, et ce matin, le général Canclaux a reçu le compte d'une nouvelle affaire qui a eu lieu le 17 à Fontenay. Les brigands ont été complétement battus. On leur a pris 16 pièces de canon et leurs caissons.

Cette guerre serait bientôt finie ou plutôt elle n'aurait jamais existé, si Nantes avait eu bonne volonté ; mais l'esprit public est totalement perdu dans cette ville. On a parlé de Rouen et de Lyon ; ici c'est bien pis. Je serais tenté de croire, par la manière dont les habitans se conduisent, qu'ils sont d'accord avec les rebelles. Canclaux et Beysser s'en plaignent amèrement. Les projets

arrêtés dans le sein même des administrations et en petit comité sont aussitôt connus des rebelles. Le secrétaire du département a été guillotiné. Il y a ici 20,000 hommes en état de marcher, et lorsque le général demande 300 hommes pour un service extraordinaire et momentané, il ne peut les obtenir. Hier un détachement de 500 hommes revint de Machecoul, malgré des ordres très-précis du général. Beysser voulut tenter, il y a deux jours, une expédition fort importante dont le succès était certain. Les lâches refusèrent de marcher; ils ne voulurent pas même garder le poste de Machecoul, pendant que le reste de l'armée aurait fait cette expédition. Enfin, mon ami, croirais-tu que les rues sont couvertes de jeunes gens faisant les petits-maîtres, allant au café, au spectacle, croupissant dans une honteuse oisiveté, tandis que 5 à 600 pères de famille, venus de Rennes et du Morbihan, sont tous les jours au feu, bravant la mort et la recevant avec courage? L'indignation est à son comble à Rennes.

Nous avons donné ordre d'assembler demain

la garde nationale ; nous tâcherons de l'exciter : il faut cependant que messieurs les Nantais défendent leurs foyers, ou bien qu'ils soient déhonorés à la France entière comme des lâches et des traîtres.

Le général a reçu ce soir la nouvelle que les brigands et leurs prêtres veulent dire la messe demain à Machecoul et au Port Saint-Père. Beysser, qui était revenu ici hier, part cette nuit pour leur répondre. Il est précédé de trois bataillons, de cinquante cavaliers de la gendarmerie de Paris, et de quatre pièces de canon, qui sont partis ce soir à huit heures ; mais ce renfort ne portera encore l'armée qu'à 2,600 hommes. Elle campera cette semaine ; il est bien important de l'augmenter. Nous avons des recrues ; mais point de cadres pour les incorporer. Je ne sais pourquoi on a donné contre-ordre aux six qui nous étaient destinés. Toutes les forces s'arrêtent à Trion et à Angers ; on n'y fait pas assez attention. L'important est d'avoir une force imposante sur la côte vers Noirmoutier, où les brigands se porteront nécessairement, aussitôt qu'ils se-

ront pressés vers Angers et Poitiers, pour avoir des ressources de l'extérieur : il faudrait aussi des fusils.

Nous avons pris des mesures pour établir une correspondance régulière entre tous les corps qui agissent en cette partie. Il n'en a existé jusqu'ici qu'entre les généraux Canclaux et Boulard. Ceux d'Amzen n'ont jamais répondu aux lettres qu'on leur a écrites. C'est à un défaut de combinaisons entre les différens généraux que nous devons la majeure partie de nos revers.

Les officiers-généraux ne sont pas en nombre suffisant dans cette armée. Nous avons nommé provisoirement le brave Beysser général. C'est le seul capable de seconder Canclaux. La campagne depuis Redon jusqu'à Noirmoutier est superbe. Il a délivré cinquante lieues de pays, qui étaient au pouvoir des brigands, et un pays très-important où ils trouvaient canons, munitions et toutes les ressources propres à la guerre. Les détails de cette campagne auraient mérité d'être connus ; mais ce brave républicain ne sait que se battre. Tu devines bien qu'il est furieux contre les

Nantais. Il les a traités comme ils méritent.

Nous ne serons que peu de jours ici : nous allons nous empresser de nous rendre à Lorient et à Brest, où nous nous diviserons le travail.

Salut et fraternité.

Gillet.

Les représentans du peuple délégués pour le département des deux Charentes,

Aux représentans membres du Comité de salut public.

Angoulême, 20 mai 1793.

Arrivés à Angoulême pour continuer notre route à Paris, nous trouvons des lettres de notre collègue Brem, qui nous assurent que vous avez arrêté que nous devons demeurer en commission pendant les troubles de la Vendée, parce que nos départemens avoisinent le pays insurgé. Nous vous envoyons l'extrait d'une de ces lettres, confirmée par les postérieures. Nous savons que des lettres particulières ne doivent point nous arrêter. Notre inclination personnelle semblait encore devoir nous entraîner à Paris, puisque là sont les principaux objets de nos affections; car l'un de nous y a sa femme, et l'autre ses enfans; mais

comme l'amour de la patrie doit l'emporter sur tout autre, dans l'âme des républicains, nous n'avons consulté que l'intérêt public. Considérant d'un côté le degré de confiance que mérite l'assertion de notre collègue Brem, et de l'autre l'utilité dont notre présence est dans des départemens limitrophes du siége de la guerre, d'où tous les jours on cherche à tirer des provisions et de nouvelles forces, où les malveillans cherchent à tout entraver, où il faut, pour mieux dire, créer des hommes et des chevaux pour le recrutement de la cavalerie et faire en même temps lever le peuple en masse pour étouffer une guerre dont la durée peut causer des malheurs incalculables, où enfin nous pouvons aplanir les difficultés que se font bien des administrateurs, et par là donner un cours plus rapide à la marche des opérations urgentes; ces considérations, disons-nous, ont fait plier toutes les autres, et nous ont déterminés à demeurer jusqu'à une réponse ultérieure et décisive de votre part, réponse que nous vous prions avec instance de nous faire parvenir par le premier courrier, en vous observant que cette

décision doit être ou un décret ou un arrêté exprès de votre Comité, à moins qu'il ne s'agisse de notre rappel, pour lequel il suffira d'un mot de lettre. Vous sentez qu'au cas contraire, il faut nous nantir d'une pièce, telle qu'aucune administration ou autorité ne puisse nous opposer le décret qui nous rappelle, et méconnaître nos pouvoirs, ce qui produirait un mauvais effet.

Vous aurez appris sans doute avec satisfaction que nos deux départemens et quelques autres limitrophes ont arrêté de faire marcher de quatre à cinq hommes par cent de population avec des vivres, ce qui porte le contingent de nos deux départemens à plus de 20,000 hommes. Déjà une grande partie est en marche, et il a été établi à Saint-Jean-d'Angély une commission des administrateurs de ces divers départemens pour veiller et fournir aux besoins des armées. C'est là que nous établirons notre poste, si vous le croyez utile, afin d'aider ces commissaires, de les surveiller au besoin et d'empêcher qu'ils ne contrarient les opérations

de ceux que vous avez envoyés à l'armée et celles des généraux.

Avant de partir de Saintes, nous avons nommé deux agens militaires pour le recrutement de la cavalerie. Vous trouverez ci-joint copie de l'arrêté pris à cet égard.

Nous fûmes hier visiter les forges de Ruelles, que nous avons trouvées en pleine activité. Il fut fondu devant nous trois canons; douze autres furent éprouvés et trouvés sans défaut. C'est un des beaux établissemens en ce genre; et lorsque deux nouveaux fours à reverbère seront parachevés, ainsi que quelques réparations aux anciens, la république tirera un grand parti de cette propriété. Nous vous envoyons copie des pièces qui ont motivé l'arrestation de Lambert, entrepreneur de cette fonderie, et beau-frère des Thouvenot, complices de Dumouriez; mais, ce qui achève de prouver combien cet homme était coupable de n'avoir pas fondu un seul canon depuis 1791, c'est que Boyer, employé actuel, en a fondu 49 depuis l'arrestation de Lambert, et que la plupart sont rendus parachevés à

leur destination, quoique le ministre de la marine n'ait pas encore fait rendre à Ruelles ce chauffeur qui lui a été demandé depuis longtemps et qu'il nous a écrit avoir donné ordre de faire partir. Nous vous invitons à faire vérifier sans délai quel est le vrai coupable de cette négligence, et de l'en punir aussitôt. Ce n'est que par une juste sévérité et avec des récompenses méritées que la république parviendra enfin à être bien servie.

Nous devons vous dire que Boyer nous a observé qu'il perdait beaucoup sur chaque fonte, par l'accroissement des matières, charrois, journées d'ouvriers, etc., et que, témoins de cet accroissement et du zèle de cet entrepreneur, nous lui avons promis que la Convention nationale l'indemniserait, qu'il fût son train; ce qu'il nous a assuré exécuter.

Nous vous adressons copie par extrait d'une lettre que nous nous sommes fait remettre par celui à qui elle était adressée, après en avoir fait dresser procès-verbal par la municipalité. Elle vous prouvera que nous avons encore

des royalistes à l'armée, et vous prendrez à ce sujet les mesures que vous dictera votre sagesse, dans cette circonstance vraiment importante.

Vous trouverez aussi copie de l'arrêté que nous avons pris à Pons pour faire prendre des cercueils en plomb et des rampes de fer.

Nous finirons en vous témoignant notre surprise sur l'éloge que notre collègue Carra se permet de donner à Quetineau, en faisant verser tout l'odieux de la conduite de ce général sur les braves citoyens soumis à son commandement. Nous ne pouvons pas vous taire que tous les militaires que nous avons vus, et dont plusieurs méritent certes une haute confiance, se sont accordés à attester qu'avant la prise de Thouars, Quetineau fut absent de son poste pendant vingt-quatre heures; qu'à son retour il régala tous les officiers de la garnison; que c'est pendant ce repas que l'ennemi parut, et qu'à son arrivée Quetineau arbora le drapeau blanc, et fut prendre le général ennemi sous le bras. On a même ajouté qu'il avait fait placer une partie de son armée, autour des murs d'un cimetière,

et que là ils étaient fusillés sans pouvoir apercevoir l'ennemi; et, encore une fois, c'est le langage unanime de tous les officiers et soldats revenus de l'armée, soit par congé, soit par commission. Au reste, pourrez-vous concevoir que l'ennemi, qui a fait massacrer les plus braves de nos soldats, eût laissé échapper leur général, s'il n'eût espéré que, reprenant un autre commandement, il pourrait leur livrer une autre place, une autre armée? Et Carra ose mettre un pareil homme en liberté, et faire son panégyrique !

Citoyens nos collègues, il faut tout vous dire: si Carra est trompé, c'est sa faute : nous l'avons vu à Fontenay-le-Peuple, avec un ton de grandeur qui nous a fait rougir, entouré de gardes à pied et à cheval, ne voyant que des généraux, ne sachant parler d'eux que pour les flagorner, totalement séparé du peuple, n'osant employer le terme de réquisition vis-à-vis d'un général, malgré nos instances, et trouvant beaucoup d'oser inviter. Nous avons pour témoins de ce fait deux commissaires de la Rochelle. Voilà l'homme,

jugez-le. Pour nous, s'il n'est pas rappelé bientôt, nous obéirons au cri de notre conscience, en le dénonçant à la république entière et déjà nous sommes devancés par la voie publique.

GUIMBERTEAU. BERNARD.

P. S. Réveillez le silence d'un ministre de la marine qui ne répond point aux lettres de l'entrepreneur des fonderies de Ruelles pour la commande des canons, de manière que cet entrepreneur est obligé de fondre au hasard et en grande partie des canons de 4.

Les représentans du peuple, délégués par la Convention nationale près les départemens de Maine-et-Loire et de la Sarthe,

Aux représentans du peuple membres du Comité de salut public.

Angers, 21 mai 1793.

Nous continuons nos efforts pour donner la chasse aux brigands contre-révolutionnaires, qui désolent cette partie du territoire de la république. Mais nos progrès sont extrêmement lents, et nous perdons quelquefois rapidement le terrain que nous avons été longs à gagner.

La division aux ordres de Leigonier avait établi son quartier général à Vezins. Avant-hier 19, un de ses postes fut attaqué par les brigands. Il fit porter de ce côté un corps de 2,500 hommes avec de l'artillerie. Mais, au seul bruit des coups de fusil et sans approcher l'ennemi, le corps

tout entier prit la fuite, malgré les efforts du colonel Boisard, qui le commandait, et de quelques braves soldats. A cette nouvelle, Leigonier s'avança lui-même avec ce qui lui restait de troupes pour arrêter le désordre. Ce fut en vain; la plus grande partie de sa colonne imita celle de Boisard et se débanda. Le général fit des efforts inouis pour rallier les fuyards. Tout fut inutile; il demeura presque seul avec les bagages, les munitions et l'artillerie. La nuit approchait, il fit sa retraite avec le bataillon du Finistère, quelques compagnies de grenadiers et quelques dragons. Il sauva toute l'artillerie et tous les bagages; il n'a retrouvé une partie de son armée qu'à dix lieues de là, le reste a abandonné la partie et déserté. Le général Leigonier a parfaitement fait son devoir, ainsi que le peu de troupes qui l'a accompagné dans sa retraite.

Carra se rend auprès de vous; il entrera avec vous dans de plus grands détails.

Cette guerre n'est rien en elle-même; mais elle pourrait prendre un caractère plus sérieux par la manière dont on la fait. Nos armées, ou

ce que nous appelons de ce nom, ne sont composées, pour la plus grande partie, que de paysans mal armés et poltrons, à un point dont on ne peut se faire une idée. Ils jettent le plus grand désordre parmi le petit nombre de braves gens que nous avons. L'ennemi s'enhardit par les déroutes journalières qu'il nous occasione, et cette guerre se prolonge d'une manière alarmante. Il faut que vous tâchiez de nous faire passer cinq ou six bataillons, et alors nous renverrons chez eux tous les hommes que nous avons ici, et qui n'y rendent aucun service. Cette expédition sera bientôt terminée, et vous épargnerez à la nation des sommes immenses.

Salut et fraternité.

P. Choudieu. Richard.

A. P. Coustard, *représentant du peuple près le département de la Loire-Inférieure*,

Aux membres du Comité de salut public.

Nantes, ce 24 mai 1793.

Citoyens nos collègues,

C'est avec une vraie satisfaction que je vous annonce que beaucoup d'habitans de nos campagnes commencent à rentrer dans le devoir.

Mon expédition dans la forêt de Prinée, dont je vous ai rendu compte, a jeté une salutaire terreur parmi les révoltés. La paroisse de Chémeré, qui était la plus fanatisée, a envoyé une députation pour annoncer sa soumission à la loi, et m'a apporté ses armes. Ces habitans sont rentrés dans le calme et ont repris leurs travaux; ils m'ont même promis de faire leurs efforts pour me livrer le nommé Catelinière, ci-devant noble

et principal moteur de la révolte. J'espère qu'avec les secours qui nous sont annoncés, ce germe de la guerre civile, qui commençait à se développer d'une manière si effrayante, sera bientôt étouffé.

Je ne saurais donner trop d'éloges à l'activité infatigable et à l'intelligence du général Beysser. Il n'a pas peu contribué à dissiper les révoltés; il s'est procuré avec une grande adresse des intelligences dans leur propre armée. Il a, par là, éventé leurs projets et déconcerté leurs mouvemens.

Cet officier patriote, qui ne calcule jamais ses intérêts, quand il s'agit de la chose publique, avait payé, de ses propres appointemens, les espions dont il était obligé de se servir. J'ai cru qu'il était de la justice que ces frais, si utiles à la république, ne fussent pas à la charge de ce général.

J'en ai communiqué avec le citoyen Ronsin, adjoint au ministre de la guerre, à son passage ici; il a été de mon avis.

Je l'ai, en conséquence, requis de faire mettre

la disposition du général Beysser une somme de 15,000 livres, pour qu'il pût se remplir des avances qu'il avait déjà faites et de celles qu'il serait encore obligé de faire, pour continuer à être instruit ou informé des desseins de nos ennemis.

ANNE-PIERRE COUSTARD.

Rapport fait au conseil exécutif provisoire sur la situation actuelle des départemens de la Vendée, des Deux-Sèvres, Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure,

Par le citoyen Baudry, *commissaire du conseil exécutif.*

Paris, le 4 juin 1793.

Avant que de rendre compte de la situation actuelle des quatre départemens dans lesquels les troubles ont éclaté, j'ai pensé que, pour mettre le conseil à même de suivre le fil des événemens qui se sont succédé dans une progression si alarmante, il n'était pas indifférent d'en faire connaître les causes.

Les troubles de la Vendée et des Deux-Sèvres ne datent pas précisément de l'époque du recrutement de l'armée. Ce recrutement n'a été, pour les contre-révolutionnaires, qu'un prétexte dont

ils se sont servis pour accélérer l'explosion qu'ils avaient dès long-temps méditée. Depuis les décrets sur la réforme du clergé et l'abolition de la noblesse, les habitans des villes et des campagnes étaient sourdement travaillés par ces deux pestes de la société. L'aristocratie dominait dans presque toutes les petites villes, les bourgs et les villages de ce qu'on appelait autrefois le Bas-Poitou. Les nobles, sous l'apparence de la popularité, se faisaient des partisans en répandant quelques bienfaits. Ils étaient puissamment sécondés par cette tourbe chicanière de ci-devant baillis, procureurs fiscaux, régisseurs et huissiers, qui, par l'abolition de la féodalité, voyaient disparaître tous les moyens d'alimenter leur insatiable cupidité. Les prêtres, abusant de l'ascendant qu'ils avaient sur un peuple qui tremblait à l'aspect d'une étole, s'efforçaient de lui faire considérer le nouvel ordre de choses comme le renversement de toute religion. Sans doute qu'il eût été facile d'arrêter, dès sa naissance, les progrès d'un mal contre lequel les sociétés populaires, qui en prévoyaient les conséquences, ne cessaient

de se récrier. Mais les corps administratifs et les tribunaux, travaillés eux-mêmes par un ministère pervers, étaient sourds à la voix du patriotisme, et ces corps, dont la plupart étaient mal composés, loin de réprimer l'audace des malveillans, semblaient, par leur coupable indifférence, autoriserleurs excès, en leur assurant l'impunité. Déjà des révoltes partielles avaient éclaté en 1791 et 1792, dans les départemens des Deux-Sèvres et de la Vendée. Plusieurs coupables avaient été arrêtés; ils ont été successivement relâchés, sans qu'aucun ait été puni; les prêtres et les nobles recommencèrent leurs criminelles manœuvres, et bientôt l'esprit public fut entièrement perverti. Telle était la situation de la majeure partie de ces départemens, lorsque la loi sur le recrutement de l'armée fut envoyée. Cette loi, qui, dans tous les autres départemens, fut exécutée avec autant de dévouement que de célérité, fut pour ceux-ci le prétexte ou plutôt le signal de la rébellion. Les instigateurs, qui jusqu'alorsavaient tramé dans les ténèbres leurs perfides complots, saisirent le moment où toutes les communes

étaient assemblées, pour y envoyer des émissaires et semer partout le feu de la révolte. Bientôt un grand nombre de municipalités fut en insurrection. Celles qui avaient résisté, furent obligées de suivre le torrent, et l'on vit, pour ainsi dire, quatre départemens contigus, c'est-à-dire la Vendée, les Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, et la Loire-Inférieure, en proie à toutes les horreurs d'une guerre d'autant plus funeste, que ces rebelles étaient, avant les troubles, des hommes doux et paisibles, des agriculteurs laborieux que le fanatisme pouvait seul égarer. Cependant ces rassemblemens faisaient chaque jour de nouveaux progrès. Les gardes nationales marchèrent de toutes parts pour les dissiper; mais comme les rebelles occupaient une surface considérable, que des rassemblemens partiels se montraient, pour ainsi dire, sur tous les points, il fallait d'abord les circonscrire pour les empêcher d'étendre leurs ravages sur les lieux circonvoisins. On occupa donc les postes environnans qui présentaient quelque moyen de défense, jusqu'à ce que les renforts que l'on attendait eussent mis les

généraux divisionnaires en état d'agir; et ce qu'il n'est pas inutile de remarquer, c'est que, pendant plus de six semaines, c'est-à-dire jusqu'à la trouée qu'ils firent sur Argentan-le-Château, Bressuire, Thouars et Parthenay, cette circonvallation, toute faible qu'elle était, les avait constamment tenus en échec. Jusques-là, si l'on en excepte les troubles de Coron, Beaupréau et Saint-Colombin, nous avions toujours eu l'avantage dans les combats qui s'étaient livrés, et j'ose attester que jamais les brigands n'ont battu les soldats de la république. Ils ne doivent leurs succès momentanés (qui pourtant leur ont coûté cher), ils ne doivent, dis-je, ces succès qu'à l'inexpérience et surtout à la terreur qui s'était emparée des habitans des campagnes, dont la plupart étaient des pères de famille, qui sans doute avaient plutôt consulté leur zèle que leur courage. En effet, ces habitans, qui faisaient la plus nombreuse partie de nos armées, plus accoutumés à manier le soc et la bêche qu'un fusil, ne pouvaient entendre, ssns frémir, la détonnation des bouches à feu. La plupart étaient

frappés d'épouvante au premier coup de canon, et bientôt leur fuite précipitée entraînait celle de ceux qui, plus aguerris, auraient combattu avec courage, s'ils eussent été soutenus. Telle est la véritable cause des avantages qu'ils ont remportés. Ces avantages ne peuvent donc être attribués ni à la force de leurs armes, ni à leur tactique, ni même à l'intrépidité avec laquelle quelques fanatiques se sont précipités sur les canons. Partout où les gardes nationaux n'ont point été abandonnés, les brigands ont été repoussés; j'ajouterai même qu'ils n'ont jamais pu résister à une attaque de vive force, quelque nombreux qu'ils aient été. J'ai cru que je devais cette justice à nos braves gardes nationaux, qui ont constamment donné des preuves de courage et d'intrépidité. Sans doute qu'il s'est trouvé des lâches et peut-être des traîtres; c'est une fatalité malheureusement attachée à toutes les grandes révolutions; et qui ne sait que, sans les traîtres et les lâches, la république aurait déjà triomphé de tous ses ennemis? Au reste, les renforts qui sont arrivés dans la Vendée et les au-

tres départemens occupés par les rebelles, les troupes expérimentées qui déjà ont fortifié les différens postes de nos armées, l'ardeur et le courage qui animent nos bataillons de Paris et ceux venus des frontières, enfin, la noble émulation qui va s'établir dans l'armée, quand tous les corps seront réunis, nous assurent, à l'avance, que l'armée contre-révolutionnaire sera bientôt anéantie. Je dois cependant observer que, pour obtenir un prompt succès, il ne suffit pas de faire marcher la division en masse, il faut du concert et de l'ensemble dans les mouvemens, et surtout la plus grande célérité. Il devient donc indispensable de faire camper les principales divisions qui devront agir. Il faut que ces divisions forment autant de camps volans, toujours prêts à se porter avec vitesse sur les points menacés. Plus de cantonnement : cette manière de faire la guerre, même dans un pays coupé, est toujours lente et vicieuse. Elle force à subdiviser la troupe en petits détachemens exposés à des surprises, elle distrait le soldat et ralentit le mouvement des colonnes par la difficulté de réunir les différentes troupes qui

doivent les composer. Sous la toile, au contraire, la troupe est comme si elle était bivouaquée, le soldat est sur le *qui-vive*; les gardes du camp ne dorment que d'un œil, les grandes gardes veillent, les patrouilles éclairent, et au moindre signal la troupe est en bataille.

Je ne prétends point ici tracer à nos généraux la marche qu'ils doivent suivre. Ce sont de simples réflexions que je soumets à leur prudence, et j'ai pensé qu'il pouvait être permis à un vieux soldat qui n'a pas toujours couché à l'ombre, de raisonner sur un métier qui ne lui est peut-être pas tout-à-fait étranger. Au reste, la guerre que nous faisons n'est pas une guerre ordinaire; c'est, si j'ose m'exprimer ainsi, une guerre de contrebande, où les règles de l'art doivent être subordonnées aux localités, aux efforts qu'on nous oppose, et surtout aux moyens qu'emploie l'espèce d'hommes que nous avons à combattre; et c'est ici le moment de les faire connaître. Si on ne considérait les rebelles que ous les rapports physiques, sans doute que les masses qu'ils nous présentent dans leurs nom-

breux rassemblemens, ne seraient pas imposantes; mais si on les considère sous leurs rapports moraux et politiques, on sentira bientôt combien ces masses pourraient devenir redoutables, si on leur donnait le temps de s'organiser. J'ai déjà dit que tout le territoire qu'ils occupent était en pleine rébellion, et si jusqu'ici ils n'ont pas fait de grands progrès, c'est qu'ils manquaient d'armes et de munitions. Or, voici de quelle manière se forment les rassemblemens : quand les chefs méditent quelque expédition, ils dépêchent des courriers dans toutes les communes qui environnent le point où l'on doit se réunir. Comme dans chaque commune, il y a des comités contre-révolutionnaires, et qu'une grande partie de ces comités sont formés par les anciens officiers municipaux; ces comités, au premier ordre, font sonner le tocsin dans toutes les paroisses de leurs arrondissemens, et, comme tous les habitans sont toujours en réquisition permanente, chacun s'arme d'un fusil, d'une faux, d'une fourche ou d'un bâton, et le chef de la commune conduit sa troupe au lieu indiqué. Quand toute cette

multitude, qu'ils appellent armée chrétienne, est assemblée, les colonnes se mettent en mouvement, et cette armée se grossit ou se diminue, en raison des distances qu'elle doit parcourir. Par exemple, si le rassemblement doit être composé de 8,000 hommes, et que les chefs aient calculé sur ce nombre, pour l'expédition qu'ils méditent, ils ont soin de requérir toutes les communes qui se trouvent sur leur passage, afin de remplacer successivement tous ceux qui, se voyant trop éloignés, abandonnent l'armée pour retourner dans leurs foyers, de manière qu'arrivés sur le lieu où doit se former l'attaque, cette armée, qui s'est recrutée en route, se trouve complète, quoiqu'il ne soit pas resté un quart de ceux qui composaient d'abord le rassemblement. Quant à la manière de combattre, on a pu voir, dans ma correspondance, que toute leur force consistait dans un certain nombre de tirailleurs qui s'étendent de droite et de gauche, en avant du front du corps de bataille; ils ont quelques troupes de cavalerie assez bien montées, mais l'espèce d'hommes ne vaut rien. Ce sont, pour la plupart, des piqueurs, des garde-chasse et

d'anciens employés de la ci-devant ferme générale. Les cavaliers sont armés de carabines; ils tirent à cheval, et ne tiennent point à la charge, ils ne sont pas jaloux de se mesurer avec nos hussards et nos dragons, le sabre à la main. Tel est le résultat des observations que j'ai faites pendant les deux mois que j'ai parcouru les quatre départemens dont je connaissais déjà les localités. Je m'en réfère pour les autres détails à ma correspondance, dans laquelle j'ai successivement rendu compte des événemens de cette guerre étrange qui, je l'espère, ne peut être de longue durée. Nous avons maintenant des forces imposantes, et je ne doute point qu'agissant de concert, elles ne parviennent bientôt à dissiper cette horde de contre-révolutionnaires. Mais, je le répète, une fois lancés, il faut les suivre avec vitesse, et ne les abandonner que lorsqu'ils seront aux abois. Alors on pourra distinguer les vrais coupables de ceux qui ne sont qu'égarés; alors, dis-je, on pourra punir les uns et renvoyer les autres dans leurs foyers.

Paris, le 4 juin 1793.

BAUDRY.

Les représentans du peuple envoyés près l'armée des côtes de la Rochelle,

A leurs collègues composant le Comité du salut public.

La Rochelle, 4 juin 1793.

Citoyens nos collègues,

Nous sommes maintenant quatre représentans du peuple dans la ville de la Rochelle. Notre collègue Garnier, que nous désirions ici pour se réunir à nous, est arrivé depuis deux jours : il va se rendre avec Mazade dans la ville de Rochefort; Nion et Trullard vont rester à la Rochelle, et pour le moment, ces deux villes ont besoin de représentans du peuple.

Cette place, que nous avons visitée, est dans un état imposant, et elle tiendrait avec succès contre l'attaque des Anglais, si elle renfermait dans son sein un magasin suffisant de subsi-

stances; mais dans un moment où la malheureuse affaire de Fontenay a fait tomber dans les mains des rebelles des approvisionnemens immenses, nous ne pouvons pas faire pour cette ville tout ce que nous eussions fait sans doute, sans cet événement. Le département de la Vendée est aujourd'hui entièrement dévasté, et il faut venir à son secours pour le faire subsister, puisque les brigands, après avoir enlevé les magasins de Fontenay, ont fait une battue de quatre lieues de tour et ont enlevé les grains en tous genres qu'ils ont pu rencontrer.

Les forces de la Rochelle ne sont pas considérables; mais les dispositions de celles qui s'y trouvent sont excellentes. Nous les avons passées en revue, et nous avons donné ordre qu'on nous remette le contrôle de l'effectif des troupes. Nous avons en ce moment 8 à 900 hommes des campagnes pleins de bonne volonté, mais peu propres à tenir devant l'ennemi. Nous avons arrêté hier qu'on les emploierait aux travaux qui restent à faire dans la place; car il n'est pas possible de fonder des espérances sur le courage de

pareils hommes. Ils sont plus propres à préparer une déroute que des victoires; aussi nous nous proposons de les renvoyer à leurs travaux, sitôt que le pays sera assez en force pour faire face aux efforts des brigands.

Nous ne dirons rien encore de l'esprit public de cette ville; mais si en général il n'est pas à la hauteur des principes du républicanisme, nous avons cru tous les quatre en trouver la source dans la plupart des journaux qui continuent à égarer l'opinion, et dans la privation où se trouve constamment le peuple d'instruction publique.

Nous pensons sincèrement que c'est le plus beau présent que la Convention puisse faire à la république : pour que le peuple reçoive un bienfait avec reconnaissance, il faut qu'il en puisse apprécier la valeur. C'est l'ignorance qui nous a valu la malheureuse guerre de la Vendée, et que la Convention craigne, qu'éteinte dans ce point, elle ne se reproduise dans un autre. Instruisons nos frères, et ils seront bientôt républicains comme nous; d'ailleurs nous ne devons

pas vous taire qu'on demande partout l'instruction publique, et nous nous joignons à ce vœu général pour que vous engagiez la Convention à la faire marcher de front avec la constitution.

Le peuple ici a vu avec plaisir que le choc violent qui avait agité l'assemblée avait tourné au profit de la liberté; il est content de savoir que le comité de salut public, dans les travaux de qui il a confiance, allait présenter un plan nouveau de constitution; car il soupire après le jour heureux où il aura enfin des lois. Il dépend de la Convention de jouir de toute la vénération dont on peut environner l'assemblée d'une grande nation. Du courage, et vous sauverez la liberté; comptez sur notre zèle à faire fructifier vos principes. Le bonheur de notre pays est le seul sentiment qui nous gouverne, et pendant que vous continuerez vos efforts pour servir la patrie, comptez que nous réunirons les nôtres pour vous maintenir la confiance que le peuple se plaît à vous accorder.

GARNIER. TRULLARD. J.-B.-D. MAZADE.

Les représentans du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle,

Au Comité de salut public.

Rochefort, 13 juin 1793.

Citoyens nos collègues,

Notre situation devient tous les jours plus inquiétante. Il semble que l'attention de la Convention nationale se détourne du seul but qui devrait l'occuper, celui d'anéantir les rebelles. Ils avancent avec rapidité sur notre territoire. Chaque semaine, quelqu'une de nos villes devient la proie de leurs dévastations et de leurs rapines. Les volontaires semblent craindre de se battre avec ces ennemis de la liberté. Aujourd'hui, vous le savez, Saumur est en leur pouvoir; et qui sait de là où ils se porteront? Nous vous l'avons dit; là, là seulement est le péril de la patrie.

Il faut une armée de 60,000 hommes et il la faudrait dans le moment. Il faut aussi un autre système de guerre ; tant que nous resterons dans un état de défensive, nous aurons des revers. Nous vous l'avons déjà dit, et l'expérience vous prouve que nous disions vrai.

Nous ne connaissons pas les desseins de nos ennemis. Ils se dirigent toujours avec succès vers le point le plus faible et toujours ils l'emportent. Nous nous occupons à en défendre plusieurs à la fois et nos forces divisées se réduisent à un état d'infériorité qui nous met dans l'impossibilité de nous défendre avec succès, ce qui fortifie le parti de nos ennemis et jette la consternation parmi les patriotes. Encore un coup, songeons à attaquer, si nous voulons vaincre et surtout employer les moyens qui peuvent rehausser la sécurité et l'énergie de nos troupes. Occupez-vous surtout, comme nous vous l'avons marqué, de rétablir la discipline, car ce lien moral qui fait la force des empires, est totalement rompu. Enfin songez que les maux qui nous environnent sont plus réels qu'on ne vous

les peint, et tenez-vous pour bien convaincus que la vérité ne vous parvient qu'à demi, et que cette fausse sécurité qui vous trompe multiplie nos dangers.

Nous n'avons aucun espion. L'ennemi, qui sait tout ce qui se passe au milieu de nous, est sur nous avant que nous en ayons la moindre connaissance, et nous ne faisons pas un mouvement sans qu'il en soit instruit.

Il n'y a donc que des forces extraordinaires qui puissent contenir la marche de ces rebelles, mais avant de les arrêter, que de maux ils peuvent faire encore!

Nous devons vous prévenir que la gendarmerie, telle qu'elle est composée, ne peut être que nuisible dans nos armées : les trois quarts de ceux qui ont été nommés par les départemens sont ou lâches ou malveillans, et ne savent même pas conduire leurs chevaux, de sorte qu'ils sont toujours plus tôt prêts à se débander qu'à attaquer.

D'après le système de perfidie qui s'accrédite dans l'armée, il est instant de faire rendre une

loi qui porte que les officiers ou soldats qui les premiers lâcheront pied devant l'ennemi, seront déclarés conspirateurs contre la patrie, et punis comme tels, et que les braves volontaires qui n'ayant pu les retenir, les dénonceront, auront bien mérité de la république, et seront récompensés par elle. Nous soumettons cependant ces réflexions à votre sagesse, et la douleur de voir que les défections viennent de la part d'une infinité de gens ou traîtres ou lâches, nous porte à vous solliciter de chercher un remède à ce désordre.

Salut et fraternité.

GARNIER DE SAINTES. J.-B. D. MAZADE.

Les représentans du peuple dans le département de la Loire-Inférieure,

Au Comité.

Nantes, 16 juin 1793.

Citoyens mes collègues,

Nos malheurs sont à leur comble. Nous péririons et nous péririons incessamment si nous ne recevons les plus prompts secours. Une multitude d'ennemis nous serre de toutes parts. Bientôt une des plus florissantes cités de la république va devenir la proie des brigands. Sa chute entraînera nécessairement la perte de la Bretagne, de l'Anjou, du Poitou, et très-probablement même celle de l'empire, car nous n'aurons pas même la douce consolation de pouvoir dire en mourant sous les décombres de notre ville : nous expirons, mais notre sang est utile la république;

nous expirons, mais la France est sauvée. Citoyens mes collègues, l'heure fatale approche, et si le tocsin de la liberté ne produit point une de ces crises heureuses qui sauvent les empires, bientôt vous direz, Nantes fut sur les bords de la Loire.

Anne Pierre Coustard,

Député de la Convention nationale.

DECAUX, *fils aîné*,

A CHRÉTIEN, *membre de la société des Jacobins, à Paris.*

Caen, le 14 juin 1793.

Citoyen et ami,

Je m'adresse à toi avec confiance, et je te somme au nom du patriotisme le plus pur, qui, je crois, nous anime tous deux, de me dire la vérité sur les questions que je vais te faire, et auxquelles je te supplie de me répondre, courrier par courrier.

Quel est, à Paris, le parti qui veut la république une et indivisible? Est-ce la Montagne? Est-ce la Plaine?...

L'arrestation des députés et des membres du Comité des douze est-elle légale? Et cette mesure avait-elle pour cause le bonheur du peuple, avait-elle pour but de sauver la chose publique?

Regardes-tu la constitution que la Convention nous présente comme l'expression de la majorité de l'assemblée? Est-il vrai qu'elle nous donne deux chambres?...

Comment regarde-t-on, à Paris, la fuite des députés mis en état d'arrestation?...

Est-il vrai qu'on voulait les égorger?

Réponds-moi, je te prie, catégoriquement, sur tous ces points. Ta lettre me servira de boussole; car ici, toutes les autorités constituées sont en insurrection; on ne peut parler du parti de la Montagne sans courir le risque de se faire arrêter...

Prieur et Romme sont enfermés dans le château. Je les ai vus ce matin par leur fenêtre; ils y sont, disent les Caennais, pour servir d'ôtages et répondre des détenus à Paris.

Ces derniers arrivent ici; déjà on en compte dix ou douze; Gorsas, Buzot, Lesage, Sales, etc. Ils vont à la société des Jacobins, engager les habitans à se porter sur Paris pour, disent-ils, rendre à la liberté 150 membres qui sont restés purs. Ils tonnent contre la Montagne, le département

et la municipalité de Paris. Ils disent que ces autorités s'arrogent tous les pouvoirs, qu'elles font la loi à la Convention; ils terminent par demander main forte, pour en imposer au reste qu'ils nomment brigands, et maintenir, par cette mesure, la république une et indivisible, la liberté et l'égalité. Ce sont bien là mes dieux; je suis armé pour les défendre, mon ami, mais est-il vrai qu'à Paris, ils ne sont point révérés et que la Montagne n'en veut point?...

Je brûle d'avoir ta réponse pour me servir de guide, dans la position critique où je me trouve en cette ville.

Je veux savoir si la Montagne est dans les bons principes et de quel œil je dois regarder les douze apôtres arrivés ici; j'en connais un à qui je rends justice, en le comparant à Judas. Celui-là, c'est Gorsas.... Il ne faut qu'avoir lu ses journaux pour le juger.

Adieu, mon ami, j'attends réponse, et si tu juges à propos de montrer ma lettre à la Société, assure les membres de mon amitié républicaine; donne-leur pour moi l'accolade fraternelle; as-

sure-les, mon ami, que lorsque mon pays court des dangers, Decaux sait sacrifier ses intérêts particuliers et voler à Paris pour défendre ses frères et mourir, s'il le faut, avec eux.

Ton ami Decaux, fils aîné.

J'embrasse particulièrement Brutus Chrétien, Lépine, Bourgeois, son épouse et son fils, Maillard, Fournet, tous les canonniers de la section du Mail; ceux de 1792. Les autres m'excuseront, mon cœur les connaît, mais ma plume se refuse à te donner leurs noms.

Adieu.

Nota. Il part de Caen aujourd'hui 227 hommes et 2 pièces de canon pour l'avant-garde; ils vont à Evreux, rendez-vous des départemens qui partagent l'opinion des Calvadociens.

Le corps de l'armée est parti dans la semaine. Il y a au château 67 pièces de canon tant grosses que petites.

Le général Wimpfen, est dans les principes des Caennais : il doit établir son quartier-général à Caen.

HASARD, *commissaire dans le département de l'Ouest*,

Au ministre de la guerre.

Niort, ce 17 juin 1793.

Citoyen ministre.

J'ai l'honneur de vous faire part de notre situation militaire et politique; l'organisation de nos bataillons et surtout l'incorporation des volontaires dans les cadres de la ligne, n'ont pas été sans difficulté. Tous les soldats, travaillés par un essaim d'officiers qu'ils s'étaient nommés provisoirement, ont marqué plus ou moins de répugnance à se soumettre à la loi. Un bataillon de Limoges notamment a témoigné un refus formel d'obéir, mais, comme cette insurrection venait plutôt des officiers que des soldats, on s'est saisi des premiers, et les derniers se sont bientôt soumis, à la vue des représentans du peuple

et d'un détachement d'hussards qui les ont conduits au camp. Tous ces soulèvemens désorganisateurs n'auraient pas lieu, si, comme la prudence l'exigeait, on avait mis l'armée sous la toile, et qu'on eût envoyé les effets de campement nécessaires et dont nous sommes entièrement dépourvus.

Les commissaires fédéraliseurs envoyés de Bordeaux ont des agens dans l'armée et surtout dans les bataillons du Midi. Ils se sont emparés de la salle de la Société populaire de Niort, et là débitent les plus affreuses calomnies contre Paris et la Convention nationale. Nos bataillons parisiens, campés à une demi-lieue de la ville, ne peuvent assister à ces séances; ce qui est d'autant plus heureux, que cette rivalité dangereuse pourrait avoir les suites les plus fâcheuses. Momoro et moi combattons de toutes nos forces les fédéralistes; mais ils nous poursuivent avec d'autant plus d'audace, qu'ils sont soutenus de plusieurs administrateurs du département de cette ville.

Nous avons besoin d'une augmentation de

forces pour agir offensivement contre les brigands. En se portant sur Saumur et de là sur Tours, ces rebelles ont pour but d'attirer sur eux notre armée de Niort, dans l'espoir de faciliter la descente du renfort qu'ils attendent d'Angleterre; mais le général Biron paraît tenir à la défense de nos côtes, il vient de faire passer aux Sables et à Rochefort quelques bataillons. On débite ici que la descente sera protégée par neuf vaisseaux de ligne anglais : sans doute ils trouveront des obstacles à vaincre sur nos côtes, dans les forces maritimes qu'on aura eu la précaution d'y porter.

Je pars demain pour La Rochelle, et visiterai nos côtes jusqu'à Nantes.

HASARD,

Administrateur du District de Saint-Denis, commissaire dans les départemens de l'Ouest.

Les représentans du peuple adjoints à la commission centrale près l'armée des côtes de La Rochelle,

A leurs collègues membres du Comité de salut public.

Tours, ce 21 juin 1793.

Citoyens collègues,

Envoyés par la Convention nationale pour faire partie d'une commission centrale chargée de faire le bien, et d'organiser une armée destinée à repousser les brigands de l'intérieur, nous vous devons la vérité sur notre position actuelle. Pour qu'une assemblée quelconque puisse faire le bien, il faut qu'il règne entre tous les membres qui la composent une union intime. Il faut que les communications soient fréquentes. Il faut que personne ne domine, car partout les meneurs ont perdu la chose publique.

Nous ne vous rappellerons pas les échecs de Doué et de Saumur; nous n'examinerons pas, en ce

moment, quels sont les auteurs de ces désastres, le temps vous les fera connaître. Mais nous ne pouvons vous dissimuler plus long-temps ce qui s'est passé. Depuis la réunion de la commission centrale dans cette ville, nous n'avons pas tardé à nous apercevoir que les meneurs de Saumur voulaient jouer le même rôle à Tours. Des conciliabules secrets se tiennent entre quelques uns de nos collègues et les généraux. Jamais on ne rend compte à la commission du résultat de ces conférences, qui quelquefois peuvent être nécessaires, mais de l'objet desquelles on devrait au moins nous donner connaissance. Depuis huit jours nous sommes restés spectateurs impassibles de cette conduite; nous avons observé et il est de notre devoir de dire que rien ne marche, que tout est entravé, que sous le prétexte d'observer la hiérarchie des pouvoirs, non-seulement on n'organise rien, mais on désorganise tout.

La commission centrale, reléguée à l'extrémité de la ville, dans un local inconnu et impénétrable, ne communique avec personne. Le peuple

conçoit des inquiétudes; l'armée se plaint de ne point voir ses représentans, et si quelques uns d'entre nous, entraînés par leur cœur et par le sentiment impérieux de leurs devoirs, se présentent soit au camp, soit aux séances publiques des administrations et des sociétés populaires, on a grand soin de nous le reprocher et de faire envisager ces épanchemens fraternels comme une pusillanime complaisance aux volontés des administrations.

Avant la réunion de la commission centrale à Tours, il régnait entre les représentans du peuple et les administrations de ce département qui sont très-patriotes, un concert d'opinions et de volontés qui produisait le meilleur effet. Le peuple voyait ses représentans et ses administrateurs toujours réunis, agissant de concert, et s'occupant tous des mesures de sûreté et de défense générales. Dans les cérémonies, dans les fêtes publiques, dans les sociétés populaires nous étions toujours avec le peuple et le peuple était content; aujourd'hui tout est changé.

Enfin, citoyens collègues, nous pouvons vous

le dire, sans craindre d'être démentis, la commission centrale de l'armée des côtes de La Rochelle se trouve aujourd'hui renfermée dans Richard, Choudieu et Bourbotte. Un quatrième, Thureau, arrivé depuis peu de jours, paraît se conduire d'après les mêmes principes; nous croyons, cependant, qu'il serait, au moins quant à présent, injuste de le confondre avec les trois premiers.

Peu importe, sans doute, par qui le bien soit fait, pourvu qu'il s'opère. Nous serions les premiers à tresser les couronnes civiques des généreux citoyens qui seuls auraient sauvé leur pays; mais il s'en faut bien que nous ayons une perspective aussi heureuse; il est vrai de dire que nous n'avons pas d'armée, que l'ordre et la discipline ne sont point établis. Il est vrai de dire que la plupart des généraux n'ont pas la confiance générale des soldats. Nous sommes bien éloignés de jeter sur eux la défaveur, mais nous sommes intimement convaincus qu'il faut les surveiller, et pour le faire avec fruit pour la chose publique, il ne faut pas être leurs intimes.

Nous pensons qu'il faut forcer les hommes à être utiles à leur pays; mais on n'y parviendra que par une extrême sévérité, et en leur représentant la glaive de la loi toujours suspendu sur leurs têtes. L'amitié au contraire est aveugle, elle dissimule les défauts, amène l'indulgence, et à sa suite la perte de la république.

Nous, nous voulons la sauver, nous ne voulons pas que l'on puisse nous imputer les fautes de quelques uns; nous avons assez de nos propres erreurs.

Si nous eussions écouté notre propre sentiment, si nous n'eussions pas craint de paraître lâches aux yeux des hommes qui ne nous connaissent pas, nous vous eussions déjà demandé notre rappel; mais nous avons cru devoir d'avance vous faire connaître la position affligeante dans laquelle nous nous trouvons, et ne pas vous dissimuler l'impossibilité où nous sommes d'opérerle bien avec des collègues qui toujours s'éloignent de nous, avec des collègues qui contrarians dans les principes d'égalité semblent nous compter pour rien. Nous vous avons dit la

vérité, nous avons fait notre devoir; faites le vôtre. Bourdon et Dammeron doivent vous rendre compte de ce qu'ils ont vu; comparez les faits, pesez-les, et sauvez la république.

RUELLE, BODIN, TALLIEN.

Les représentans du peuple précédemment envoyés dans le département d'Indre-et-Loire, et adjoints à la commission centrale près l'armée des côtes de La Rochelle.

Tours, ce 22 juin 1793.

Citoyens collègues,

Nous vous avons écrit hier dans l'amertume de notre cœur. Nous avons déposé dans votre sein nos sollicitudes sur le succès de la chose publique. Notre lettre était mise à la poste, lorsque nous avons eu une explication fraternelle avec nos collègues. Chacun a avoué ses torts : nous nous sommes promis union et amitié; chacun a fait à la chose publique le sacrifice de ses ressentimens personnels. Nous espérons que cette concorde jurée mutuellement ne sera plus

rompue. Oubliez donc, quant à présent, ce qui s'est passé entre nous. Nous venons de nous organiser. La besogne est distribuée; nous espérons que désormais nous ne serons plus divisés, et que le salut de la république sera notre seule et unique ambition. Puissent toutes les querelles se terminer ainsi!

Les représentans du peuple,

TALLIEN, BODIN, RUELLE.

P. S. L'ennemi a entièrement évacué Saumur. Nos troupes s'organisent et se disciplinent. 20,000 hommes seront sous peu de jours campés sous les murs de Tours. Nous concevons de grandes espérances, et si de nouveaux événemens ne viennent nous contrarier, nous pourrons bientôt attaquer avec avantage. Nous vous ferons passer demain copie des arrêtés que nous avons pris pour l'organisation de nos opérations et qui vous prouveront qu'enfin tout le monde s'occupe et travaille de concert.

F. A. Gasparin,

A ses collègues membres du Comité de salut public de la Convention nationale.

Niort, le 3 juillet 1793.

Les représentans auprès de la division de Niort vous informent par ce courrier, citoyens nos collègues, d'un avantage considérable remporté sur les rebelles par Westermann.

Biron a mandé auprès de lui le général Berthier pour vingt-quatre heures seulement, afin de combiner avec lui ses opérations ultérieures, d'après les dispositions physiques et morales des troupes de l'armée. Après cette conférence et avec tous les renseignemens que je me procure, j'espère remplir vos vues et vous mettre à même d'asseoir une opinion sur la véritable situation de cette guerre. Elle peut finir bientôt, si l'on continue à s'entendre et à mettre de la méthode

dans les dispositions. L'ordre et la méthode, armes sûres contre les ennemis de toute espèce, deviennent nécessaires contre des brigands qui n'en ont point. Aussi ne puis-je trop vous engager de persister à éloigner de cette armée les désorganiteurs, les moyens désorganisans et tout ce qui peut produire la mésintelligence entre les chefs. Elle a malheureusement été, pour ainsi dire, réduite en système ici; mais cela peut se corriger; nos collègues qui y restent sont en général sages; ils sont tous dans la bonne opinion et vous avez pris un excellent parti en rappelant ceux qui en avaient une contraire. Biron aime l'ordre; il a par lui-même les moyens de le rétablir, dès qu'il ne sera pas contrarié; mais pour qu'il y réussisse, que le ministre, en se conformant à votre arrêté, lui donne les aides qu'il demande. Biron est un peu susceptible : il craint les dénonciations; il serait cependant essentiel qu'il ne fût pas découragé, il y aurait plus d'un inconvénient à le remplacer dans ce moment.

Le général Biron a eu de l'embarras relativement à deux bataillons de Bordeaux, qu'il a re-

tenus long-temps à son armée, malgré l'engagement qu'on avait pris de les renvoyer, il y a six semaines. Il en a écrit au ministre de la guerre pour avoir une décision. Celui-ci n'a envoyé qu'une invitation du pouvoir exécutif à ces bataillons de rester jusqu'à ce qu'on se fût débarrassé des rebelles. Cette invitation n'a produit aucun effet et les Bordelais persistent à vouloir se retirer. Le général ne peut pas prendre sur lui de leur donner un ordre de route. Nos collègues se déterminent à envoyer l'un d'eux auprès de ces bataillons, pour tâcher de les faire changer de résolution, mais il est presque sûr qu'ils ne réussiront pas; et dans ce cas ils feront en sorte de les engager au moins à laisser leurs armes. Ils écrivent aussi à Mathieu et Trullard à Bordeaux pour requérir le remplacement. Au reste, il faut bien que vous sachiez que cette résolution des bataillons de Bordeaux n'est point du tout la suite des événemens des 31 mai et 2 juin; qu'elle était prise et signifiée long-temps auparavant, et qu'elle est absolument le résultat de la composition de cette troupe. Elle est toute formée de

négocians, qui n'ont pu abandonner leur négoce que pour un temps, et dont les affaires et l'honneur commercial seraient compromis par une plus longue absence. Ils ont averti constamment de leurs projets, et ils en ont suspendu l'exécution à diverses reprises à raison des dangers imminens et sur les représentations des généraux. Ces bataillons se sont toujours parfaitement montrés; enfin, depuis le 2 juin, il est encore arrivé à cette armée un bataillon de Bordeaux.

La discussion sur les bataillons de Bordeaux m'a donné occasion de parler avec Biron de notre situation avec cette ville. Il y a passé et m'a assuré que la situation de Bordeaux tenait moins aux événemens du 2 juin qu'au décret de l'emprunt d'un milliard. Il m'a dit avoir des données positives à cet égard; qu'avant le 31 mai il y avait à Bordeaux les mêmes dispositions qui s'y trouvent actuellement, que les négocians tiennent bien moins à tels ou tels personnages qu'à leur fortune; que lorsqu'ils seront tranquilles sur cet objet, ils se livreront sans difficultés à la constitution. Mais qu'avec leur sagesse, leur énergie

et la réunion de toutes les grandes villes qui sont mues par les mêmes motifs, ils peuvent devenir inquiétans. Le général croit que Mathieu et Trullard seront reçus honnêtement à Bordeaux; mais qu'on ne voudra pas seulement entrer en discussion avec eux, tant qu'il restera de l'inquiétude sur les richesses et les propriétés. Ils regardent l'emprunt comme une vraie lésion de propriété, puisque, disent-ils, dans la supposition même d'un exact remplacement en domaines nationaux, nos fonds destinés au commerce en sont retirés pour être placés en biens-fonds. Ils poussent leur argument jusqu'à prétendre que l'intérêt du commerce et par suite celui de la république est contrarié par cet emprunt. Les riches, par ce motif, les sans-culottes égarés par la réputation et les moyens des détenus, la mesure que Bordeaux met dans toutes ses démarches l'effraient et lui persuadent qu'il est de votre sagesse de peser ces diverses considérations. Sans opinion sur cette matière, j'ai cru de mon devoir de vous les transmettre.

GASPARIN.

Département de la Loire-Inférieure, le 5 juillet 1793.

Assemblée générale des corps administratifs de Nantes, où étaient réunies les administrations des districts de Clisson, Ancenis et Machecoul, réfugiées à Nantes depuis l'occupation de leur territoire par les rebelles et les citoyens Bautruche et Jallot, députés des districts de Paimbœuf et de Châteaubriant, près le comité central.

Présent aussi Jean-Michel Beysser, général de brigade, commandant temporaire de la ville et château de Nantes.

La séance a été ouverte par la lecture des lettres et bulletins arrivés par le courrier d'hier et de ce matin, relatifs à l'état actuel des départemens et de la ville de Paris.

Sur quoi diverses motions et observations ont été successivement faites et proposées. Elles ont donné lieu à demander que l'assemblée fût instruite : 1° du vœu des sections de la ville de Nantes, assemblées à l'occasion des événemens des 31 mai, 2 et 3 juin; 2° du décret par lequel des commissaires de la Convention nationale ont dû être nommés pour se rendre dans les départemens du centre et de l'Ouest, portant, en outre, qu'il sera formé, dans la ville de Nantes, une commission centrale de correspondance, composée des représentans du peuple envoyés dans les départemens voisins, de deux membres de chacune des administrations, et de deux membres des sociétés populaires.

Lecture a été faite du susdit décret sous la date du 24 juin dernier, ainsi qu'il se trouve imprimé dans les papiers publics; l'administration ne l'ayant pas reçu officiellement.

Et le procureur de Nantes a, de sa part, fait état du procès-verbal contenant le recensement des délibérations des sections de la ville de Nantes, dont le résultat est : 1° que la Conven-

tion nationale n'a pas été libre dans ses délibérations, à la suite desquelles Hébert, substitut du procureur de la commune de Paris, a été mis en liberté, la commission des douze supprimée et plusieurs membres mis en état d'arrestation; 2° qu'il sera envoyé une force départementale à Paris, pour y protéger la Convention nationale et la rendre à la liberté, et se réunir aux bons citoyens de Paris pour écraser les intrigans et les anarchistes, et faire respecter les lois trop longtemps méconnues par une faction scélérate et profondément perverse; 3° que les suppléans seront invités et requis de se rendre à Bourges, pour que, dans le cas de dissolution de la Convention par violence ou autrement, ils puissent former la représentation nationale provisoire, et prendre le cours des délibérations; 4° qu'il sera envoyé des commissaires à Laval, lesquels se réuniront à ceux que les autres départemens enverront pour établir de l'unité et de l'ensemble dans les mesures à prendre; mais que ces commissaires ne pourront former qu'un bureau de correspondance; 5° les citoyens de la ville de

Nantes déclarent que l'envoi des commissaires de la Convention nationale et du pouvoir exécutif, dans les départemens, est dangereux; que ces missions sont une usurpation de pouvoirs, et un attentat à la souveraineté nationale.

L'assemblée délibérant en conséquence, et considérant qu'après un vœu aussi manifeste et aussi unanime, l'introduction des commissaires de la Convention nationale dans le sein d'une ville où le peuple a déclaré que le principe de leur mission était un attentat à la souveraineté nationale, ne pourrait produire qu'un effet désastreux, y exciter des troubles funestes et provoquer peut-être des actes de rigueur, que le respect pour le caractère des représentans du peuple commande de prévenir.

Considérant que déjà plusieurs exemples d'arrestation de ces commissaires font craindre justement un pareil sort pour ceux qui seraient envoyés dans le département, et imposent, à des administrateurs également résolus à périr pour la défense de la république, une et indivisible, et à résister à toute oppression, à toute violation

des principes qui garantissent la liberté publique, le devoir rigoureux, mais nécessaire, d'aller au-devant du danger par des mesures que la prudence inspire, et que l'état des choses permet encore d'employer.

Considérant, d'ailleurs, que toutes ces commissions centrales, ou autres, n'ont aucun objet d'utilité, qu'elles nuisent plutôt à la chose publique par une confusion de tous les pouvoirs, qui les entrave et détruit leur action, essentiellement liée à leur indépendance mutuelle; que c'est une monstruosité, dans tout gouvernement bien ordonné, qu'un homme ou quelques hommes exercent, à la fois et souverainement, les fonctions attachées aux pouvoirs civils, administratifs et militaires; que c'est ainsi que la liberté publique s'anéantit chaque jour pour faire place à un arbitraire effrayant; que c'est ainsi que le jeu des passions, l'intrigue et l'anarchie ont amené une désorganisation presque totale dans toutes les parties de l'administration publique;

Que l'expérience du passé ne confirme que

trop ces funestes vérités; que les commissaires, près les armées, n'ont pas empêché la trahison de Dumouriez, après laquelle l'envoi des nouveaux commissaires n'a préparé à la nation française qu'un nouvel outrage et un malheur de plus, en livrant au pouvoir de l'ennemi quatre représentans du peuple et un ministre de la république; que la commission établie près l'armée de la Vendée, n'a pas empêché davantage la lâcheté et la trahison qui ont amené la prise de Saumur, l'évacuation d'Angers et l'invasion de presque toute la rive droite de la Loire; invasion qui s'étendrait infailliblement aujourd'hui à toute la ci-devant Bretagne, sans la belle et courageuse résistance de la ville de Nantes, dans la journée du 29 juin;

Que tout démontre donc le danger réel de pareilles mesures, indépendamment du grand principe de la souveraineté nationale qu'elles blessent, en déplaçant des mandataires qui ont été envoyés pour faire des lois, et non pour les exécuter; pour préparer une constitution et ordonner tous les pouvoirs publics, et non pour

les confondre et les exercer eux-mêmes; pour exprimer la volonté du peuple sur la guerre ou la paix, et non pour commander et diriger les armées; pour protéger et soutenir les pouvoirs intermédiaires que le peuple délègue, et non pour les envahir et les anéantir :

Arrête unanimement et déclare que, ne devant et ne pouvant reconnaître un pouvoir que le peuple de Nantes, par un vœu librement et légalement émis dans l'assemblée des sections, a regardé comme un attentat à la souveraineté nationale, il sera pris toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à l'entrée de tous commissaires envoyés de la Convention nationale, et à l'établissement d'aucune commission centrale, dans la ville de Nantes et dans le département de la Loire-Inférieure :

Charge les agens civils et militaires de l'exécution du présent, sous la garantie mutuelle et réciproque de tous les pouvoirs qui doivent concourir à ladite exécution, à l'effet de quoi, une expédition du présent sera adressée au général Canclaux, pour être par lui transmise aux

officiers généraux et chefs de corps servant sous ses ordres; l'assemblée déclarant au général en chef qu'elle compte sur son adhésion, et qu'elle aurait désiré l'avoir dans son sein pour concourir à cette délibération importante.

A l'instant et par un mouvement spontané, tous les membres de l'assemblée s'étant levés avec le général Beysser, il a juré et ils ont juré d'unir à jamais leur sort et de demeurer inséparables jusqu'à la mort.

Après quoi l'assemblée s'est séparée aux cris répétés de vive la république une et indivisible, et chaque membre a signé individuellement.

Fait à l'assemblée générale à Nantes, le 5 juillet 1793, l'an 1er de la république.

Le président du département,

BEAUFRANCHET.

Canclaux, *général en chef de l'armée des côtes de Brest*,

Aux administrateurs de la Loire-Inférieure.

Citoyens,

J'ai reçu votre lettre du 8 et copie de l'arrêté que vous avez pris le 5. J'adhère aux principes que vous y avez annoncés pour le maintien de la république une et indivisible. J'en ai fait le serment. Par-delà je n'ai ni délibération à souscrire, puisque la force armée ne peut être délibérante, ni à me lier à des mesures qui pourraient être contraires au vœu de la Convention nationale, et qui éleveraient contre son pouvoir un pouvoir particulier, que je ne puis reconnaître dans une ville isolée... D'ailleurs, citoyens, si ces mesures pouvaient, ce que je suis loin de prévoir, regarder les représentans du peuple qui sont près de l'armée des côtes de Brest, ne devrais-je pas me rappeler que c'est à

leur présence assidue, à leurs veilles, à leurs soins pour le bien-être des troupes que je commande, pour l'organisation de l'armée, à leurs avis, à leurs conseils et à l'autorité dont ils ont appuyé et soutenu la mienne, que je suis redevable en partie, que vous l'êtes aussi des succès qui ont délivré votre cité. Je vous prie, citoyens administrateurs, de n'en pas moins compter sur mon entier et constant dévouement.

CANCLAUX

PHILIPPEAU, *l'un des députés commissaires nationaux dans les départemens du centre et de l'Ouest*,

À la Convention nationale,

Tours, 19 juillet 1793.

Citoyens collègues,

J'ai été curieux hier de visiter le camp de réserve qui devait exister sous les murs de Tours. Il existe dans cette ville un état-major si considérable et si dispendieux, qu'on aurait pu croire à l'existence d'un camp de 20 ou 30,000 hommes. Quel a été mon étonnement de n'y trouver que 1,000 ou 1,200 hommes, sans exercice, sans aucune notion de la tactique militaire, et pouvant à peine tenir un fusil! J'ai manifesté ma surprise au général : elle a redoublé, lorsque j'ai su que tous les bataillons partis de Tours ces jours der-

niers, ne sont pas plus disciplinés que les hommes dont je parle. C'est donc un simulacre dérisoire qu'on envoie à l'ennemi, notre artillerie que nous sacrifions, et de braves gens qu'on dévoue à la mort ou à l'infamie. Je n'ai pas voulu que les renforts levés par nos soins éprouvassent le même sort, et j'ai commis à l'instant un brave homme plein d'expérience, de civisme, de zèle et de talens, qui s'est obligé de former notre nouvelle armée sans avoir besoin d'état-major. Il était rebuté de tous les officiers généraux, parce qu'il ne voulait pas rester oisif à manger l'argent de la Nation. Il existe à Tours une armée d'officiers de tous grades, qui vont le jour dans les cafés, et caracoler le soir sur de superbes coursiers, mais pas un seul qui se donne la peine d'aller au camp. Ma sévérité républicaine leur fait déjà jeter les hauts cris : ils ne sont pas au bout, si je reste à Tours. J'ai voulu voir aussi l'arsenal; il n'y reste pas 1,500 boulets de plusieurs calibres, dont 300 à peu près de 4, 6 canons en mauvais état, et 1,200 fusils qui ne seront pas en état d'ici à un mois. Cependant, on

demande de Saumur force boulets, canons et bataillons armés. Nous allons manquer de tout d'ici à deux jours, si le ministre n'a pas fait de grosses expéditions avant que ma lettre vous arrive.

PHILIPPEAU.

Carrier, *représentant du peuple, près les côtes maritimes.*

Au ministre de la guerre.

Saint-Malô, 24 août 1793.

Citoyen ministre,

Après avoir parcouru différentes parties des côtes du Nord, pour serrer de près les infâmes fugitifs vomis du sein de la Convention, je suis arrivé, depuis quelques jours, à Saint-Malô ; j'y ai passé en revue le 7ᵉ bataillon de la Somme et le 2ᵉ bataillon du 44ᵉ régiment. Le premier est un des plus beaux bataillons de la république ; il est dans les meilleurs principes. Le patriotisme le plus prononcé anime les officiers et les soldats : tous sont de vrais sans-culottes, des hommes qui manifestent le plus ferme courage : on a la douce satisfaction de voir régner parmi eux la discipline que commande le sentiment.

La masse du bataillon du 44e régiment est bonne; elle me paraît bien disposée à signaler son courage. Quelques soldats avaient hasardé des propos inciviques dans des momens d'ivresse; ils ont été suivis de la plus prompte punition. Tous les autres ont assisté avec leurs officiers à toutes les séances de la Société populaire de Saint-Malô. J'y ai toujours parlé, j'y ai parfaitement électrisé les esprits : on n'y entend plus que les cris du plus brûlant patriotisme : vive la république! vive la Montagne! vivent les sans-culottes! voilà les seules acclamations qui font retentir les murs de Saint-Malô. Tous les soirs en sortant de la Société populaire, citoyens, citoyennes, officiers et soldats, presque tout le monde dans Saint-Malô, chante avec moi dans toutes les rues, des hymnes patriotiques. Encore quelques momens, et je me flatte qu'après avoir fait arrêter ou fuir de ces contrées les conspirateurs échappés à la Convention et qui s'y cachent, j'aurai bientôt sans-culottisé et jacobinisé tous les citoyens que ces perfides, avec les journalistes soudoyés par l'aristocratie, ont égarés.

Les deux bataillons dont je viens de te parler, ont le plus pressant besoin des objets dont je te fais passer les états : donne, brave ministre, les ordres les plus prompts pour les leur faire parvenir; je t'y invite avec instance.

Je te porte une réclamation non moins pressante : c'est d'inviter le conseil exécutif à rappeler tous les commissaires disséminés dans les départemens de la république : ils y ont fait un mal incalculable; ils croisent nos opérations, ils professent des principes vraiment anarchiques, s'érigent en petits despotes, commettent toute espèce d'inepties; en un mot, ils ne sont bons que pour les opérations secrètes. Tous les bons citoyens, toutes les Sociétés populaires, poussent contre eux les hauts cris.

Communique tout de suite mes réflexions au conseil exécutif, et engage à prendre un prompt rappel contre les commissaires. Cette détermination est on ne peut pas plus urgente.

Salut et fraternité.

CARRIER.

La Société des amis de la liberté et de l'égalité, et la garnison de la ville des Sables d'Olonne,

Au ministre de la guerre.

Sables d'Olonne, 28 août 1793.

Citoyen ministre,

Nous avons de grandes plaintes à vous faire, de grands délits à vous dénoncer, et de grandes vérités à vous dire. Vous nous devez, vous devez à la république entière, vous vous devez à vous-même, de nous rendre la justice la plus éclatante. C'est d'elle que dépendent, et le salut de ce département et votre justification.

Depuis quelques mois, les départemens insurgés ont été inondés de commissaires dont la nomination a été sans doute arrachée à votre conscience trompée.

La nullité et l'ineptie sont leurs moindres défauts, la dépravation de leurs mœurs n'en est

pas le plus dangereux, si elle est comparée à leurs intentions perfides, à leurs démarches criminelles.

Nous dénonçons à la Convention nationale la plupart d'entre eux, et nous appuyons nos dénonciations sur les pièces les plus claires et les plus authentiques; nous vous en devons une faible esquisse.

Le citoyen Fery, secrétaire du district des Sables, avait une demande à vous faire, il engagea le sieur Félix, un de vos commissaires, à s'intéresser à lui. Voici quelle fut sa réponse: « *Faites-moi quelques petites dénonciations, cela vous portera bonheur.*

Berthier, autre commissaire, fut reconnu par des grenadiers du bataillon de la Marne, pour avoir délivré à Versailles des cocardes blanches; on voulut le chasser, alors Grammon et son collègue, observèrent en particulier à quelques citoyens qu'il était vrai que Berthier était aristocrate, mais qu'ils l'avaient pris pour l'arracher d'une place importante, et qu'ils le feraient arrêter à son arrivée à Paris.

Granet, troisième commissaire, après avoir révolté tous les citoyens par les propos les plus inciviques, après avoir excité contre lui l'indignation de tous les patriotes, sur les différentes questions qui lui furent faites, répondit qu'il n'était point commissaire du pouvoir exécutif, et qu'il était venu chercher une place à l'armée. Cet homme dut paraître suspect, et le Comité de salut public le fit conduire à l'armée devant le général. Là, plusieurs militaires le reconnurent et le remercièrent du service qu'il leur avait autrefois rendu à Nantes, en leur procurant des femmes. Il rougit peut-être pour la première fois et demanda à être renvoyé. Le général, ne pouvant rien prononcer, le renvoya réellement à la ville des Sables dont les citoyens lui intimèrent l'ordre de sortir d'une ville qu'il souillait par sa présence.

Mais malheureusement l'affaire ne s'est point bornée au renvoi d'un mauvais sujet; les sieurs Grammon et Parain en ont pris la défense et ont écrit à Boulard une lettre aussi dure qu'insultante. Elle a révolté ce général, dont l'âme

pure et sans reproche n'a point dû supporter un affront d'autant plus sanglant, que les auteurs en sont plus méprisables; il a donné sa démission.

Cette démission, citoyen ministre, est à nos yeux une calamité publique. Boulard, qui a sauvé ce département, est l'effroi des brigands comme l'ami des patriotes. Nous attendons tout de ses talens militaires et de son républicanisme, et nous espérons que vous prouverez le vôtre, en faisant vos efforts pour conserver dans les armées de la république, ce général expérimenté, en faisant punir les êtres sans mérite et sans pudeur qui, pour le perdre, ont osé méchamment le calomnier, mentir à la France entière, et abuser indignement des fonctions de commissaires du pouvoir exécutif qui leur avaient été imprudemment confiées.

Que la sagesse préside donc, dans la suite, à ces nominations, car nous sommes las de nous laisser avilir par tout ce que le crime a produit de plus vil. Nous sommes indignés de la dégradation dans laquelle on paraît vouloir nous ensevelir. Nous voulons bien que vous nous envoyiez

des patriotes ardens, nous vous le demandons même, mais nous exigeons qu'ils possèdent des vertus civiques et morales. Nous voulons qu'ils fassent le bien et qu'ils surveillent les traîtres; mais nous ne voulons pas qu'ils abreuvent d'amertume les meilleurs patriotes, et mettent dans nos armées tranquilles et victorieuses, l'affreux désordre qui produit toujours les défaites. La probité doit être le principal caractère de leur commission, et sans ce caractère auguste, nous ne reconnaîtrons jamais en eux que des agens criminels de scélératesse et de dissensions, que nous confondrons avec les brigands sur la tête desquels nous faisons tomber tous les jours le glaive de la loi.

Bréchard, président,

Gérard, vice-président.

Gilladeau, Biroché, Delange le jeune.

de toute justice; je te parle en très-grande connaissance de cause.

Dans une des affaires que ce traître Custine a engagées à l'époque de la trahison de Dumouriez, affaire qu'on n'a su me préciser, un détachement de l'avant-garde des dragons du 16[e] régiment, ci-devant Orléans, a été fait prisonnier par les Prussiens. Les prisonniers sont actuellement à Vesel. On me charge et je t'invite à négocier le plus promptement possible leur cartel d'échange.

Salut et fraternité.

Le représentant du peuple,

CARRIER.

CARRIER, *représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres,*

Au Comité de salut public de la Convention nationale.

Rennes, le 17 septembre 1793.

Citoyens mes collègues,

Il est impossible, dans la position où se trouve la ci-devant Bretagne, d'y faire lever le peuple en masse. Prendre cette mesure désastreuse, ce serait arborer le signal de la contre-révolution dans ces contrées; on ne peut que contenir la malveillance partout où elle manifeste ses explosions partielles. La troupe qui est à Rennes va bientôt être rassemblée tout entière du côté de Plélau, où une sourde fermentation annonce des dangers imminens. J'ai pris à ce sujet les renseignemens les plus sûrs. La lettre dont je vous fais passer copie vous prouvera que mes sollicitudes

ne sont pas sans fondement. C'est au milieu des tourbillons contre-révolutionnaires qui m'environnent que je viens d'apprendre par le citoyen Tempier, officier de bord à Brest, que les progrès de la petite Vendée entre la Gravelle et Vitry, deviennent journellement plus alarmans. J'ai donné déjà quelques ordres pour en arrêter le funeste cours; je vais y envoyer aujourd'hui cinquante canonniers; mais je suis parfaitement de l'avis du citoyen Tempier; il faut écraser ce nouveau noyau de contre-révolution dans son principe, et pour cela il faut une force grandement imposante; il ne faut plus ces demi-mesures dont on a fait usage dans l'origine à la Vendée. Il faut que vous fassiez partir sur-le-champ de Paris une partie de la force révolutionnaire qui doit être déjà formée et la renforcer en route, s'il est possible, afin qu'une grande masse de bons bougres de sans-culottes à poil écrasent, foudroient et brûlent en arrivant tous les contre-révolutionnaires rassemblés entre la Gravelle et Vitry, et que ce torrent révolutionnaire vienne rouler ensuite dans toute la ci-devant Bretagne,

pour y extirper entièrement tous les maux, tous les ravages qu'y exerce le fanatisme. Ils sont d'autant plus difficiles à étouffer que, dans les cantons les plus fanatisés, on ne peut y faire entendre le langage de la raison. Les habitans des campagnes n'entendent et ne savent parler qu'un idiôme qui ne peut être entendu et compris que par eux. En un mot, les dangers qui cependant ne m'intimident pas, me paraissent si pressans, que j'ai cru indispensable de vous les annoncer par un courrier extraordinaire.

Salut, fraternité.

Les représentans du peuple.

CARRIER. POCHOLLE.

Carrier, *représentant du peuple, dans le département d'Ille-et-Vilaine et autres*,

A Bouchotte, *ministre de la guerre.*

Rennes, le 5 octobre 1793.

Ministre sans-culotte,

Je pars pour Nantes, où on a laissé la trahison s'organiser et la contre-révolution faire les progrès les plus menaçans. Tu peux compter que j'y serai un vrai désorganisateur, pour y établir le triomphe de la sans-culotterie. Je te ferai part des mesures que je prendrai; en attendant, reçois la pétition du général Thevet-Leysar, dont d'excellens républicains attestent le civisme. Tu voudras bien envoyer au chirurgien-major du 7e bataillon de la Somme, républicain très-prononcé, une commission en échange de la nomination que je t'envoie.

Salut et fraternité.

Carrier.

ROSSIGNOL, *général de l'armée de Brest*,

Au ministre de la guerre.

Le 7 octobre 1793.

Citoyen ministre,

Je m'empresse de vous faire part du travail dont je viens de m'occuper, avant de quitter ce commandement. Les généraux suspendus sont remplacés par les sans-culottes que le conseil a nommés. Chacun doit être à son poste, le plus tard, le 11 de ce mois. Le général Léchelle, ainsi que les deux représentans du peuple envoyés dans cette armée, ont passé ici hier; j'ai eu avec eux une grande conférence. Je leur ai fait part de tous les renseignemens dont ils avaient besoin. Je leur ai mis sous les yeux une liste, avec mes petites réflexions sur chacun des individus qui composent l'armée que j'ai commandée. Je ne peux m'empêcher de vous réitérer la demande

que je vous ai faite plusieurs fois de laisser avec moi les citoyens Dembarrère et Robert; ils peuvent, par leurs lumières, servir dans tous les points la chose publique. J'espère que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir à cet égard. Je pars à l'instant pour Brest; je vous informerai de mon arrivée dans cette ville. Faites tous vos efforts pour que les généraux de cette contrée soient de vrais sans-culottes comme moi, et, surtout, si vous ne conservez pas Robert avec moi. J'ai expédié toutes les lettres de service que vous m'avez adressées, et j'ai laissé au général Commaire, à Saumur, celles des généraux qui sont absens, et il s'est chargé de les remettre. Le général divisionnaire Gouvilliers est remplacé par Commaire; Rey, par Muller; Mieskowski, par Dutruy; Beffroy, par Canuel; Nouvion, par Faucher. Ainsi le service ne souffrira pas.

Envoyez-moi, je vous prie, la nouvelle circonscription du terrain qu'occupe l'armée que je vais commander, ainsi que l'indication des places qui en dépendent. Joignez-y, s'il est possible, des renseignemens particuliers; j'en ai

grand besoin pour remplir, comme je le désire, la tâche que vous me donnez.

Si vous avez quelque renseignement sur les ci-devant députés qui ont voulu perdre la cause du peuple, et qui ont pu se réfugier dans les endroits que je commande, avertissez-moi, et je me charge de leur arrestation. C'est un devoir pour moi qu'il me sera doux de remplir. Sauver sa patrie est le seul sentiment du pur républicain, et vrai révolutionnaire sans-culotte qui est tout à elle.

Le général de l'armée de Brest.

Rossignol.

Les représentans du peuple envoyés près l'armée des côtes de la Rochelle, réunis au quartier-général de Bressuire,

Aux représentans du peuple membres du Comité de salut public.

Bressuire, le 8 octobre 1793.

Citoyens collègues,

Les armées de la république viennent d'entrer dans Bressuire, où s'est effectuée la jonction des armées de Niort et de Saumur, conformément au plan de campagne arrêté dans le dernier conseil de guerre tenu à Saumur.

L'armée de Niort, partie de la Châtaigneraie, a rencontré quelques brigands aux environs du château de la forêt; elle les a mis en fuite après en avoir tué plusieurs. Le château a été incendié.

L'armée de Saumur, composée des divisions de

Doué et de Thouars, a aussi rencontré quelques partis de brigands à Argenton et à Colongen; ils ont été également mis en fuite, après avoir laissé plusieurs des leurs sur la place. Les châteaux qui se sont trouvés sur la route ont été incendiés comme celui de la forêt.

Nous avons donné des ordres pour enlever et porter sur les derrières les bestiaux et les subsistances. Nous y envoyons aussi les femmes et les enfans. En enlevant ainsi aux brigands leurs dernières ressources, nous espérons qu'enfin nous terminerons cette guerre désastreuse.

Nous partons demain pour attaquer Châtillon, et enlever, s'il se peut, le fameux conseil supérieur. La bonne volonté et le courage que manifestent les troupes de la république nous présagent d'heureux succès.

Nous espérons que cette diversion facilitera les opérations de l'armée de Mayence, et que nous parviendrons enfin à faire notre jonction sous les murs de Mortagne.

Nous attendons avec bien de l'impatience le moment où nous pourrons vous annoncer que

l'arbre de la liberté a été planté dans le dernier repaire des brigands.

Salut et fraternité.

BELLEGARDE. PIERRE CHOUDIEU.

Notre collègue est resté à la division de Luçon.

Nous vous faisons passer le vœu des canonniers de la division du général Rey, sur la destitution de cet officier, qui vient d'être connue au moment de marcher à l'ennemi.

Nous ne vous dissimulerons pas que nous avons eu quelques inquiétudes, parce que le général Rey avait la confiance de sa division, et que nous n'avons rien trouvé dans sa conduite qui ait pu la lui faire perdre. Nous vous invitons à vous faire rendre compte des causes des destitutions nombreuses qui enlèvent à l'armée des militaires instruits. Qu'on destitue les nobles et les gens suspects; mais qu'on laisse à l'armée tous ceux qui servent bien la république, sans quoi on découragera une foule de braves gens.

BELLEGARDE. PIERRE CHOUDIEU.

Les représentans du peuple réunis à Bressuire,

Au Comité de salut public.

Bressuire, le 8 octobre 1793.

Nous devons vous donner, chers collègues, des détails sur l'affaire de Châtillon, qu'il est intéressant que vous connaissiez.

Nous ne pouvons plus douter que l'or de nos ennemis ait coulé dans notre armée; car comment concevoir que 16,000 hommes qui avaient vaincu la veille, aient fui devant un ennemi dont ils n'ont connu la présence ce jour-là que par le bruit de son canon? Oui, nous devons le dire, plus de la moitié de l'armée ne vit pas les brigands; cependant la déroute fut telle que la cavalerie poussait l'infanterie et que l'infanterie, pour se sauver plus vite, détachait les chevaux des bagages. Tout était dans un désordre affreux, et nous avions laissé au pouvoir des rebelles tous nos ca-

nons, caissons et charrois, quand une poignée de braves, qui avaient jusque-là soutenu le choc de l'ennemi, se décida à vaincre.

Un drapeau tricolore planté par le lieutenant-colonel du sixième bataillon de la formation *d'Orléans* et les invocations des généraux, rappelèrent aux soldats les sermens qu'ils avaient faits. On chargea les colonnes royales, on les mit en déroute, et tout le pays que nous avions abandonné revit encore les défenseurs de la liberté. Westermann, à la tête de quelques cavaliers et volontaires, entra dans Châtillon. Les rues et les maisons étaient remplies de ces scélérats, qui, profitant de leur espèce d'avantage, s'étaient jetés sur notre eau-de-vie dont ils avaient heureusement par trop bu. Tous ces esclaves expirèrent sous les coups de nos braves, ou sous les toits qui croulèrent sur leur tête; car Châtillon fut réduit en cendres, et ceux qui avaient eu assez de force pour s'enfuir, trouvèrent à deux lieues de la ville une mort que la rage de nos soldats sut leur porter. Nous reprîmes nos caissons et nos charriots d'ambulance; mais nos canons et

nos charriots de munitions étaient devenus invisibles; une seule pièce fut sauvée, et la voiture qui portait des papiers bien importans trouvés à Châtillon fut pillée; mais ce ne fut pas, dit-on, les brigands qui la pillèrent. De l'argenterie d'église, un sac de nuit où était une grande partie des effets de Bellegarde, un portefeuille à lui aussi appartenant, dans lequel étaient treize mille cinq cents livres en assignats, toute sa correspondance, les décrets de vos premières commissions, ainsi que le décret qui l'appelle à cette armée et son passeport, le porte-manteau de Choudieu sont aussi tombés dans des mains infidèles.

Malgré l'austérité des principes républicains, nous croyons devoir parler des généraux; ils se sont bien battus et plusieurs ont été blessés. Le brave général Lecomte a reçu une balle dans le corps, nous craignons pour ses jours. L'adjudant-général César Faucher, chargeant à la tête de la cavalerie, a eu son cheval tué sous lui et a reçu dix coups de sabre, dont huit sur la tête, et un coup de feu sur la poitrine; il combattait encore lorsque les autres vinrent le dégager. On le porta

sur un cheval, et, couvert de sang, il disait aux soldats qu'il rencontrait et qui s'attendrissaient sur son sort : « Rentrez à Châtillon, que la république triomphe, et je ne souffre plus. »

L'armée victorieuse rentre aujourd'hui dans Bressuire; nous allons prendre tous les moyens pour rallier les fuyards : il sera fort difficile de les joindre, la peur leur donne des jambes, ils vont jour et nuit. Nous ne pouvons cependant pas attribuer à la crainte seule tous nos revers, les écus nous font bien du mal. C'est avec de l'or qu'on porte les soldats au pillage le plus indécent, et quand ils sont chargés de butin, ils ne peuvent ni ne veulent se battre : on les voit même jeter leurs fusils pour sauver leurs sacs.

Salut et fraternité.

FAYAU. BELLEGARDE.

Le citoyen LÉCHELLE, *commandant en chef l'armée de l'Ouest ;*

Au ministre de la guerre.

Au quartier-général de Montaigu, le 11 octobre 1792.

Citoyen ministre,

Après avoir conféré à Nantes avec les représentans du peuple et les deux commissaires du Comité de salut public, je me rendis avant-hier au soir au quartier-général de Montaigu, et hier matin j'ai visité le camp. Quoique les troupes eussent été étonnées du rappel des généraux Canclaux et Dubayet, je n'ai qu'à me féliciter du bon accueil qu'elles m'ont fait. On voit bien que, pour les vrais défenseurs de la patrie, le personnel n'est rien et l'amour de la république est tout ; je dois rendre une justice authentique aux généraux Canclaux et Dubayet ; ils m'ont laissé des troupes

bien organisées et qui paraissent dans les meilleures dispositions.

L'effectif de l'armée qui est ici, connue ci-devant sous la dénomination de Mayence et de Nantes, n'est en ce moment que de 9,075 hommes en état de combattre. J'ai envoyé ordre aux troupes stationnées à Luçon et aux Sables d'Olonnes de venir me renforcer, en laissant préalablement ce qui convient à la sûreté de ces deux postes, surtout de celui des Sables, de sorte que je ne puis attendre de ce côté-là qu'un renfort d'environ 4,000 hommes. Leur jonction avec moi, eu égard à l'éloignement et aux difficultés qu'elle peut éprouver, n'est guère possible avant trois jours, et, s'il est nécessaire, je ferai un mouvement vers Saint-Fulgent pour la protéger.

Les troupes qui étaient à Doué, à Thouars et à la Châtaigneraye avaient reçu le 2 de ce mois ordre du général Rossignol de se réunir à Bressuire, pour tomber de là sur Châtillon, qui est un chef-lieu du gouvernement militaire des rebelles, et opérer une diversion favorable. Si cette

réunion s'est faite heureusement, elle doit former un corps d'environ 11,000 hommes, qui est à douze lieues de moi et avec lequel je ne puis communiquer que par un circuit très-considérable. J'ai marqué au général Chalbos, qui le commande, qu'en même temps que je marcherai sur Mortagne, il faudra qu'il marche aussi de son côté, afin que, par un concours de forces, nous soyons plus certains de parvenir à un résultat décisif sur le centre de la rébellion. J'espère que la grande attaque qui doit être la suite de ces mouvemens combinés, pourra s'effectuer le 14 et le 15 de ce mois. Je marcherai d'abord sur Tiffauge, qui est un poste important sur la Sèvre, à quatre lieues de Mortagne. Si l'ennemi m'attend en forces, je lui livrerai bataille avec confiance, et je le poursuivrai sans relâche autant que les subsistances pourront me le permettre; car c'est là l'objet le plus gênant dans un pays où les communications sont difficiles, et où l'on a des ennemis de tous côtés. Vous pouvez être persuadé que je ne négligerai rien pour accélérer le plus possible le succès des opérations.

D'après les rapports que l'on m'a faits en arrivant, les principaux rassemblemens des rebelles sont en ce moment divisés en trois corps; l'un, composé d'environ 30,000 hommes, commandé par le généralissime d'Elbée, est particulièrement destiné à couvrir Mortagne et Chollet; un autre corps, composé d'environ 15,000 hommes, est, dit-on, vers Torfou et Clisson, et peut inquiéter mes communications avec Nantes où se réunit avec d'Elbée; un autre corps aux ordres du général Charette, composé, dit-on, de 10,000 hommes, était avant-hier sur ma droite, à Loyer. J'ai envoyé hier 4,000 hommes pour l'attaquer; instruit de l'approche de nos troupes, il s'est retiré et s'est enfoncé dans un pays difficile.

Je vous annonce avec plaisir qu'hier six communes sont venues promettre fidélité à la république. Je les ai renvoyées aux représentans du peuple, pour examiner si leur retour est bien sincère et aviser à ce qui convient à cet égard.

LÉCHELLE.

P. S. Je viens de recevoir une lettre du com-

mandant de Tours, en date du 6 octobre, par laquelle il demande une garnison en infanterie et cavalerie pour la garde de la ville et des magasins ou arsenaux qui y sont enfermés, ainsi que pour le maintien de la tranquillité intérieure et pour la police des marchés, qui devient difficile par la disette des grains. Je pense, citoyen ministre, que, s'il y avait quelques troupes à Blois, Amboise ou autres lieux à portée de la Loire, il serait convenable que vous donnassiez ordre d'en faire filer vers Tours; car en ce moment je dois diminuer le moins possible la quantité des troupes destinées à agir.

Pierre Choudieu, *représentant du peuple*,

A ses collègues membres du Comité de salut public.

Saumur, 13 octobre 1793.

Citoyens collègues,

Les événemens qui se sont succédé dans les différentes marches des armées réunies de Niort et de Saumur sur Châtillon, ne nous ont pas permis de vous donner tous les détails de cette opération. Sans doute qu'ils vous seront transmis par mes deux collègues Bellegarde et Fayau : mais comme il en est qui tiennent à des rapprochemens qui ne peuvent être faits que par ceux qui ont acquis, par une expérience de 7 mois, la connaissance des hommes et d'une foule d'intrigans, dont vous avez peut-être vous-mêmes été dupes, je vous dois de tristes vérités, je me les dois à moi-même, et je les dirai à toute la France,

aussitôt qu'il me sera permis de retourner à la Convention nationale.

Si jusqu'à présent nos armées ont été battues, si la guerre de la Vendée n'est pas finie, ce n'est pas, comme on s'est plu à le répandre, à la lâcheté des soldats qu'il faut l'attribuer, c'est à la perfidie de quelques uns des chefs, à l'impéritie des autres. Il est pénible sans doute de faire connaître de pareilles horreurs, mais puisqu'elles ont existé, elle doivent être punies.

Un grand mystère d'iniquité s'est découvert lorsque l'armée de la république est entrée dans Châtillon; c'est à vous à en suivre le fil et je trahirais mes devoirs, si je ne vous mettais pas sous les yeux les malheurs qui nous ont menacés.

Nous avons eu entre les mains, Bellegarde et moi, des copies de la correspondance presque tout entière des généraux de l'armée, une partie de celle des représentans du peuple, et, ce qu'il y a de plus remarquable, une copie très-exacte du plan de campagne arrêté à Saumur au commencement de septembre; toutes ces pièces étaient entre les mains du conseil supérieur de

Châtillon. Quels sont les traîtres qui ont ainsi vendu la patrie? C'est ce qu'il importe de connaître; quant à moi, je déclare que ce sont ou les généraux ou les représentans du peuple, et, pour parler plus franchement, je dirai que je pense que ce sont et des généraux et des représentans du peuple.

Je n'accuse encore personne directement; mais, en républicain, je dois communiquer mes inquiétudes à ceux auxquels le salut de la république est confié.

Je demande avant tout que le décret qui rappelle tous les représentans du peuple soit promptement exécuté et qu'on examine scrupuleusement la conduite de chacun de nous. Il importe à ceux qui ont fait leur devoir, que ceux qui ont trahi la confiance publique soient connus.

Je déclare que j'ai lu à Châtillon des lettres dans lesquelles nos ennemis se félicitaient de nous voir dénoncés. J'en ai lu d'autres dans lesquelles ils applaudissaient au plan de campagne adopté à Saumur, parce qu'il leur laissait la faculté de nous battre séparément; j'ai vu enfin

des lettres dans lesquelles on les instruisait que l'armée de Mayence resterait dans l'inertie et que pendant ce temps on pourrait battre les divisions de Saumur et de Niort. Mon collègue Bellegarde a lu comme moi toutes ces lettres; malheureusement elles nous ont été enlevées dans la déroute; mais elles ont passé par les mains de plusieurs témoins.

Il résulte de tous ces faits, que ceux qui nous dénonçaient servaient les intérêts de nos ennemis; mais ceux qui nous dénoncent encore aujourd'hui sont les mêmes qui ont fait adopter le plan de campagne, auquel nos ennemis ont applaudi. Quels sont donc ceux qui leur en ont envoyé la copie? Je n'oserais encore prononcer; mais un républicain est soupçonneux, et j'ai bien peur que mes soupçons ne soient pas sans fondement.

Je demande que la conduite de Philippeaux soit examinée, et j'offre de prouver que, s'il n'est fou, il est au moins suspect. Tout le monde sait qu'il a fait le voyage de Paris pour faire approuver par le Comité de salut public le plan désas-

treux qui a été adopté à Saumur le 3 septembre; mais ce qu'on ne connaît pas, ce sont toutes les manœuvres qui ont été employées.

Je déclare encore ici que Philippeaux en a imposé au Comité de salut public, tant sur les localités que sur l'espèce de guerre que nous avons à soutenir. Je déclare qu'il en a imposé au conseil de guerre tenu à Saumur, en assurant que la ville de Nantes était approvisionnée pour quarante jours, tant pour l'armée qui était dans ses murs que pour celle venant de Mayence, et cependant j'offre la preuve par écrit que, le lendemain de son départ de Saumur, on nous expédia un courrier extraordinaire pour demander des vivres, et, si nous n'y eussions pas pourvu, l'armée manquait de subsistances.

Je déclare enfin que Philippeaux en a imposé dans tous ses rapports à la Convention, et je m'engage à prouver qu'il n'y a pas un mot de vérité dans tous ses récits. L'*abondance était à Saumur*, dit Philippeaux dans un de ses imprimés, *et nous manquions de tout à Nantes*. Cet aveu me suffit, car l'abondance ne régnait à

Saumur que par nos soins et nos veilles, et je demande à Philippeaux ce qu'il a fait pour l'approvisionnement de l'armée des côtes de Brest.

Je lui demanderai ce que c'est que l'administration d'une armée; et, s'il n'est pas en état de me répondre sur une seule partie, je l'accuserai, au tribunal de l'opinion publique, de forfanterie dans tous ses écrits, et de perfidie dans toutes ses actions. Je demanderai ensuite que l'on jette un regard sévère sur la conduite de Canclaux et sur celle de son chef d'état-major. Je déclare que ces deux hommes en ont imposé, comme Philippeaux, au conseil de guerre, tant sur les localités que sur les approvisionnemens de l'armée.

Je déclare que Canclaux, qui prétendait être sous les murs de Mortagne le 14 septembre, et auquel on accorda jusqu'au 16, n'a point encore dépassé Montaigu. Je le somme de déclarer s'il a exécuté le plan arrêté à Saumur, et, puisqu'il a écrit que la guerre de la Vendée serait finie si l'armée de Saumur eût fait les mouvemens convenus, je le somme également de faire connaître

ce qu'il a fait et ce que les autres n'ont pas fait.

Il est bon, avant tout, qu'on se rappelle qu'il avait été arrêté, dans le conseil de guerre, que l'armée commandée par Canclaux se chargerait du plan offensif, et que celle des côtes de la Rochelle se tiendrait sur la défensive; la division des Sables devait seulement marcher en avant, pour opérer sa jonction avec l'armée de Canclaux; les autres divisions devaient se tenir sur une défensive active.

Il résulte de là que Canclaux devait marcher en avant, et que nous devions nous borner à faire quelques mouvemens, avec la faculté, cependant, d'attaquer aussi, si nous le jugions convenable. Ne sommes-nous pas fondés à demander où était Canclaux le 16 septembre, et ce qu'il a fait depuis ce moment ?

Quant à nous, nous battions l'ennemi le 14 à Thouars et à Douai; le 15, nous le chassions des buttes d'Erigné, pour favoriser le passage de l'armée d'Angers par les ponts de Cé; le 16, nous étions campés à Martigné, à Thouars et à Beau-

lieu ; le 17, l'ennemi était repoussé dans trois endroits différens, à Gonord, à Vihiers et à Beaulieu ; le 18, l'armée de Saumur, marchant sur Chollet, est battue à Coron ; le 19, celle d'Angers, qui avait marché à la Jumelière pour attaquer ensuite Chemillé et Chollet, est également battue. Pendant ce temps, Canclaux se trouvait-il sous les murs de Mortagne, comme il l'avait promis pour le 16 ? A-t-il marché offensivement, et dira-t-on que nous ne nous sommes pas tenus sur une défensive active ? Qui, de nous ou de lui, a exécuté fidèlement le plan arrêté à Saumur ?

Mieskowski, qui devait opérer sa jonction avec Canclaux, a marché le jour indiqué ; il a été repoussé parce que Canclaux n'a rien fait pour protéger cette jonction. Toutes nos divisions ont été battues les unes après les autres, et ce qu'il y a de plus affligeant, c'est que nous avions prévu tous ces malheurs, et qu'en les peignant nous n'avions pas été écoutés.

Enfin je prouverai que Canclaux a presque toujours correspondu avec Rossignol par la poste,

de manière qu'aucune dépêche n'est arrivée à temps ; et Canclaux accuse l'armée de Saumur de n'avoir pas fait son devoir ! qu'il prouve donc qu'il a fait le sien, et on jugera ensuite les autres ; mais jusqu'à ce qu'il ait répondu, je dois dire que les brigands ont été avertis à Châtillon de toutes nos opérations ; que l'arrêté du conseil de guerre leur a été transmis, et qu'ils ont été prévenus de l'inertie de l'armée de Canclaux. A-t-il participé à toutes ces horreurs ? Je n'en ai pas la preuve matérielle, mais si j'étais membre du Comité de salut public, Canclaux serait maintenant en état d'arrestation.

Je m'assurerais aussi de la personne de Tuncq, parce que ce général a compromis les intérêts de la république, en abandonnant son armée sans permission, et son armée fut battue pendant son absence. Nous vous avons fait passer des lettres qui constatent que Tuncq a refusé de correspondre avec le général en chef, et de lui faire connaître l'état de ses forces. Si, dans un état républicain, un général peut ainsi méconnaître les autorités, il n'y a plus de gouvernement.

Je demande aussi qu'on examine la conduite d'Aubert Dubayet. Je demande, enfin, que Reubel et Merlin rendent compte des motifs qui les ont portés à calomnier sans cesse l'armée de Saumur, à laquelle ils ont imputé tous nos malheurs, lorsqu'ils étaient bien convaincus qu'elle a été sacrifiée. J'ai déclaré à Canclaux, à Reubel et à mes autres collègues, lors du conseil de guerre tenu à Saumur, que je les rendais responsables, sur leur tête, des malheurs dans lesquels ils allaient nous plonger. Je demandai que mon opinion écrite fût jointe au procès-verbal, parce qu'elle servirait par la suite d'accusation. Le moment de vérifier tous ces faits est arrivé, je demande avec instance qu'on le fasse.

Qu'on me mette en présence de tous ceux que je viens de nommer, et j'offre de prouver qu'il n'en est pas un parmi eux qui ait été de bonne foi, et qui ait suivi le mouvement de sa conscience.

Salut et fraternité.

Pierre Choudieu.

S.P. Le décret de notre rappel ne nous est pas

encore parvenu officiellement, et ceux qui nous doivent remplacer ne sont pas encore connus; j'espère que le comité de salut public m'enverra, sans délai, une autorisatiou pour me rendre à la Convention nationale. Je pars de nouveau pour l'armée, mais je ne puis rester plus long-temps chargé d'une aussi grande responsabilité.

Les représentans du peuple réunis à Bressuire,

Au Comité de salut public de la Convention.

Bressuire, 15 octobre 1793.

Après bien des peines, chers collègues, nous sommes parvenus à rallier une portion de notre armée; quelque faible qu'elle soit, nous allons la mettre en marche pour seconder le mouvement que doit opérer aujourd'hui le général Léchelle. Déjà notre avant-garde, commandée par Westermann, occupe les hauteurs de Châtillon, et se dispose à pousser en avant; à la même heure où il nous sera possible de l'appuyer de nos forces.

Nous espérons beaucoup de l'accord dans les opérations de nos généraux, et si tout réussit se-

lon nos vœux, Mortagne, ce centre du crime, ce repaire, qui, jusqu'ici, a paru inattaquable, disparaîtra du sol de la liberté. Le feu de Châtillon réduit en cendre, et les incendies des moulins et du château, ont produit, sur les habitans de quelques communes, l'effet que nous devions en attendre. Les habitans, consternés et repentans, viennent demander la protection de nos armes; nous nous assurons qu'ils ne nuiront pas aux intérêts de la république; et les femmes, les enfans, sont, conformément au décret du 1er août, conduits sur les derrières de l'armée.

La réduction de Lyon va être annoncée à tous nos frères d'armes; cette nouvelle contribuera sans doute beaucoup à ranimer le courage de ceux qui semblaient abattus, et doublera l'énergie des braves qui veulent la fin de la Vendée.

La loi du premier de ce mois et la proclamation qui l'accompagne, ont été lues à la tête de chaque bataillon et de chaque compagnie; les soldats, vivement émus du dernier cri de la na-

tion, ont juré sur leurs armes de sauver la république et d'anéantir les brigands.

Salut et fraternité.

BOURBOTTE. BELLEGARDE. FAYAU.

P. S. Nous avons à pleurer le brave général Lecomte, qui est mort ce matin de sa blessure.

Le général de brigade Beaupuy, *commandant l'avant-garde de l'armée de l'Ouest,*

Au général en chef Léchelle.

Au camp de la Lande près Chollet, le 16 octobre 1793.

Citoyen général,

Quand je vous rencontrai hier au soir près de Chollet, vous parûtes désirer que je vous rendisse compte du combat de Saint-Christophe; le voici : Au moment où je reçus vos ordres de marcher sur Chollet, il pouvait être deux heures, et je fis cette observation à mes frères d'armes, pour arriver plus tôt à cette capitale de la Vendée.

Je pouvais être à un quart de lieue de la Lande de la Haye, quand deux chemins s'offrirent à moi; celui de gauche conduisait à Saint-Chris-

tophe et Chollet, et celui de droite aboutissait aussi à la chaussée de Mortagne à Chollet ; mais il me parut plus étroit que le premier.

Déjà la tête de l'avant-garde était engagée dans celui de droite, quand, réfléchissant sur le tâtonnement que j'avais observé dans la réponse de mes guides, je me décidai à l'arrêter. Je désirais prendre le plus court pour arriver à Chollet ; mais je voulais aussi mes canons. Mon incertitude s'accrut, et les rapports ne la terminaient point, quand tout à coup une fusillade se fit entendre sur la droite.

Je vis l'armée de Luçon engagée ; alors mon parti fut bientôt pris. J'ordonnai au chef de bataillon Tiren et à l'adjudant-général Labruyère, de voler au secours de nos frères d'armes de Luçon, et je me portai sur-le-champ à l'embranchement des deux chemins. Là, heureusement, je rencontre l'adjudant-général Guillaume ; je lui fais part des dispositions que j'allais prendre, et je lui prescris d'ordonner à la partie de l'avant-garde commandée par le chef de bataillon Farge, de marcher sur Saint-Christophe, et de

demander six bataillons au général Vimeux, pour me servir de réserve.

Je pars, il était temps ; deux de mes ordonnances que j'envoyai en avant pour éclairer, revinrent précipitamment, repoussés par l'ennemi. Je les fais soutenir par les deux autres qui me restaient, et je me porte sur une éminence d'où je découvre parfaitement leur position ; elle était avantageuse ; mais eux-mêmes étaient trop mal disposés pour en tirer grand avantage ; tous étaient fixes, épars sur un terrain immense. Leur seule cavalerie, qui était forte de deux cents chevaux, se démenait beaucoup, cependant sans déterminer une attaque.

Je fus seul peu de temps. Targe arriva, ainsi que les adjudans-généraux Dubréton et Savary ; ils partagèrent ma joie, qu'ils ne crurent pas prématurée. Mes dispositions étaient faites, ils les exécutèrent bien vite ; Targe porte la légion des francs en bataille, dans une position où le canon de l'ennemi ne pouvait guère l'incommoder ; le premier bataillon des grenadiers réunis, commandé par le chef de bataillon Angeron, est

placé sur leur droite. Arrive l'artillerie commandée par Barris, et au premier coup de canon, ces deux bataillons partent ainsi que je l'avais ordonné; bientôt je les voir gravir les hauteurs; en un moment, ces milliers de chrétiens fuient devant neuf cents républicains. Les canonniers continuaient à tirer, je leur observai qu'ils pourraient atteindre quelques uns des nôtres, et qu'ils feraient bien mieux d'aller se servir des pièces de l'ennemi; ils m'entendent, ils partent comme des éclairs, et les voilà à faire feu sur les brigands et à complèter leur déroute.

Cependant, quoique les grenadiers et les chasseurs les poursuivissent vigoureusement, je n'étais point tranquille sur ma gauche; je n'avais que le détachement de chasseurs de la Côte-d'Or dans cette partie, et s'il était insuffisant pour éclairer, à plus forte raison pour résister. Je ne fus satisfait que lorsque je vis arriver une partie de mon corps de bataille. Je laisse deux bataillons au citoyen Dubréton pour la défendre, et je me porte aussitôt, avec un bataillon, dans la position d'où l'ennemi avait été chassé.

Je ne pouvais arriver plus à propos. Déjà l'on voyait les drapeaux blancs flotter, et une longue colonne qui se dirigeait du château de la Tremblaye sur Saint-Christophe. L'apparition imprévue de ma petite colonne parut les fixer; ils s'arrêtèrent. C'était une belle occasion pour les foudroyer; mais les canonniers que j'avais envoyés pour servir les deux pièces qui leur avaient été enlevées dans cette position, s'étaient portés à d'autres qui se trouvaient éloignées de ce point. Je me désolais; mais cela ne les faisait point arriver; alors officiers, volontaires, ouvriers, tous se mettent après à ma prière; et tout-à-coup les voilà devenus assez bons canonniers pour décider l'ennemi. Il traverse Saint-Christophe et marche fièrement sur Mortagne. Il nous coupait; mais Dubréton était là pour le recevoir avec ses deux bataillons parfaitement rangés en bataille. Il ordonne le feu à portée de pistolet, et avec tant de précision et d'ensemble, que rien ne peut résister. Une déroute totale s'ensuivit; il fallait les voir jeter leurs sabots. Ce fut dans ce moment que le représentant du peuple, ci-

toyen Merlin, arriva. Je manquais de pointeur; je ne le priai pas deux fois de m'en servir, et la justesse de son tir sur leur flanc, et celle des canonniers que j'avais laissés dans ma première position, dont tous les coups les prolongeaient, ne contribuèrent pas peu à terminer ce combat de trois heures.

Je ne vous nomme personne, mon général; commandans, officiers, volontaires, tous se sont battus en vrais républicains. Vous dire la perte de l'ennemi, je n'en sais rien; mais vous apprécierez ce qu'ont pu produire, pendant trois heures consécutives, les boulets de quatre pièces, dont deux de huit, les baïonnettes et les cartouches de 2,500 hommes aussi déterminés. Le jeune Lefèvre, adjoint à mon état-major, en a tué neuf.

Notre perte n'est pas forte en hommes, mais elle est bien grande en sujets. De nos trois adjudans-généraux, deux sont perdus pour la république. L'intrépide et vrai républicain Besson, mon ami, a été tué, écrasé par le nombre de ces lâches et de ces scélérats qu'il bravait.

Labruyère, mon ancien frère d'armes, a reçu deux balles qui lui traversent le corps. Le commandant des chasseurs de Cassel, Fizan, a été tué; il n'était arrivé de chez lui (où une longue maladie l'avait retenu) que la veille; le quartier-maître des chasseurs des francs, Morillon, est de ce nombre; un de mes adjoints, Guérin, a le bras droit traversé d'une balle.

Encore un résultat bien sûr : sept pièces en bronze prises; il y en a trois de huit; plusieurs de leurs chevaux ont été tués, ainsi que trois de leurs chefs.

Je finis, général; j'ai été bien long, mais j'ai cru devoir vous faire connaître les détails d'une journée dont les suites doivent être heureures pour la république.

M. Beaupuy.

P. S. J'avais fini, mon général; mais puis-je avoir oublié ce matin, en vous rendant compte de notre entrée à Chollet, ce que vous auront sans doute déjà attesté les bons citoyens de cette ville, que tous nos braves chasseurs, ainsi

que les 17 compagnies de grenadiers commandés par l'adjudant-général Plesne, ont traversé la ville sans s'arrêter et sans même rien accepter d'eux; nos chasseurs se portant à ma voix, à la course, sur le chemin de Beaupréau, où l'on nous assurait que les brigands se retiraient.

Le citoyen LÉCHELLE, *commandant en chef de l'armée de l'Ouest*,

Au citoyen BOUCHOTTE, *ministre de la guerre.*

Au quartier-général de la Chapelle-Halin, le 19 octobre 1793.

Citoyen ministre,

L'activité continuelle dans laquelle je me trouve a un peu retardé le compte que j'avais à vous rendre, d'une nouvelle victoire, remportée par les troupes que j'ai l'honneur de commander.

Le 17, à deux heures après midi, la grande armée des rebelles, d'environ trente mille hommes, est venue, à la faveur des bois qui couvraient sa marche, nous attaquer brusquement, sur les hauteurs en avant de Chollet. Notre avant-garde, accablée par la supériorité du nombre, a été d'abord obligée de quitter la position avancée qu'elle occupait. La horde tumultueuse des rebelles, dirigée par ses chefs les plus fameux, et précédée d'une artillerie formidable, s'avançait avec audace; mais bientôt elle a été arrêtée

et repoussée par notre corps de bataille; et la déroute des brigands a été complète. Ils nous ont abandonné douze pièces de canon; on les a poursuivis de tous côtés sans relâche. De vastes terrains sont jonchés de cadavres; Delbée et Bonchamp ont été blessés mortellement. On ne peut pas évaluer la perte des rebelles dans cette journée, la plus meurtrière qu'ils aient éprouvée; la nôtre a été peu considérable. Une division de notre armée les a poursuivis jusqu'à quatre lieues, et s'est trouvée après minuit devant Beaupréau, principal asyle des brigands. On a égorgé leurs avant-postes; on est entré d'emblée, et après avoir perdu beaucoup de monde, ils ont été mis de nouveau en déroute. On a trouvé dans cette ville une fabrique de poudre, un magasin considérable de salpêtre, quantité de pièces de canon et de caissons. Je me suis hâté de joindre la division de Beaupréau avec le reste de nos troupes, quoiqu'extrêmement fatiguées et je me disposais à marcher pour l'attaque de Saint-Florent, lorsque j'ai appris que les rebelles évacuaient ce dernier asyle à quatre lieues de

moi, et que, par un coup de désespoir, ils étaient parvenus à passer la Loire. J'ai envoyé aussitôt un corps de mille hommes qui, tombant sur leurs derrières, en a fait noyer beaucoup; j'ai donné ordre au commandant de ce corps, de tâcher de passer la rivière, pour contiuuer leur poursuite. Je marche à pas précipités avec le reste des troupes sur Nantes, afin de prévenir tout fâcheux événement dans cette ville, et prendre de deux côtés les rebelles. Je ne cesserai, jusqu'à leur entière destruction, de les harceler partout où ils seront rassemblés. Je sens combien il est important, après les avoir expulsés de leurs repaires, d'empêcher qu'ils n'aillent former un nouveau noyau de rebellion dans quelqu'autre département. La Vendée, purgée en huit jours des principaux rassemblemens des brigands enhardis par des succès éphémères, fumante de sang, jonchée de cadavres, et livrée en grande partie aux flammes, est un exemple frappant de justice nationale qui doit intimider les pays que la scélératesse voudrait mettre en insurrection.

Au milieu de nos succès, j'ai joui de la satisfaction bien douce d'avoir délivré environ six mille prisonniers, qui gémissaient dans les fers, et qui, en redevenant des hommes libres, s'écriaient avec transport, vive la république.

LÉCHELLE.

P. S. Le 20 octobre à dix heures du matin, après avoir fait hier une marche forcée, j'arrive à Nantes, et l'armée très-fatiguée va occuper sur la rive droite de la Loire, le camp de Saint-George, à une lieue en avant de la ville. J'apprends que l'ennemi est en force à Ancenis; je ne serai pas long-temps sans aller à lui. Il est malheureux qu'ayant laissé sur la rive droite de la Loire des forces suffisantes pour en empêcher le passage, cet objet n'ait pas été rempli; l'armée ennemie n'eût pu éviter une destruction totale que par sa dispersion, mais elle ne l'évitera pas plus d'un côté que de l'autre.

LÉCHELLE.

Carrier, *représentant du peuple français près l'armée de l'Ouest,*

Au Comité du salut public de la Convention nationale.

Nantes, 20 octobre 1793.

Citoyens mes collègues,

Les colonnes de Montaigu et de Luçon réunies étaient entrées le 16 dans Chollet. Dans la nuit du 16 au 17 octobre, la colonne de Châtillon vint camper sous les murs de cette ville. L'armée de l'Ouest se trouvant ainsi réunie, il fut tenu le 17 au matin un conseil pour en diriger la marche sur Beaupréau, principal repaire des brigands. Nos postes étaient dans les meilleures dispositions, nos mesures résolues marchaient à l'exécution, lorsque les brigands, sortant avec impétuosité et sur trois colonnes des bois qui environnent Chollet et que leur verdure

nous avait mis dans l'impossibilité d'incendier, fondirent sur nos avant-postes en faisant un feu très-vif, très-soutenu. Ils avaient à leur tête les plus fameux de leurs chefs et une artillerie formidable; ils s'avancèrent avec rapidité et avec audace; mais ils furent chargés et repoussés si vigoureusement par notre corps de bataille qu'après un feu opiniâtrement nourri, leur déroute fut complète. Nous leur avons pris douze pièces de canon; ils ont été poursuivis jusqu'à Beaupréau; le champ de bataille et le terrain qui s'étend depuis Chollet jusqu'à Beaupréau est jonché de cadavres. Delbée et Bonchamp ont été blessés mortellement.

Il n'est pas possible d'évaluer la perte des brigands dans cette affaire, la plus meurtrière qu'ils aient éprouvée. La nôtre a été peu considérable; nous avons eu peu de morts; le nombre des blessés est un peu plus grand.

Une division de notre armée, en les poursuivant, s'est trouvée à minuit sous les murs de Beaupréau; on a tué leurs avant-postes, on est entré d'emblée, et, après avoir fait tomber sous

les coups tout ce qui s'est trouvé de révoltés dans ce fameux repaire, on les a mis de nouveau en déroute. On a trouvé dans cette ville une fabrique de poudre, un magasin de salpêtre, huit pièces de canon, des caissons, beaucoup de pain et de l'eau-de-vie. Le reste de nos troupes a joint le lendemain 18 la division de Beaupréau; nous nous disposions à attaquer Saint-Florent lorsque nous avons été instruits que les rebelles évacuaient ce dernier asyle et avaient déjà passé la Loire. Cette nouvelle nous est parvenue par environ 4000 prisonniers venant tous de Saint-Florent, qui nous ont attesté la mort de Delbée. Nous en avons délivré 1200 à Beaupréau, environ 300 à Chollet, près de 400 à Mortagne et 22 à Tiffauge. Des larmes de joie ont successivement coulé de nos yeux, lorsque nous avons joui du spectacle touchant de voir rendus à la liberté de braves défenseurs de la patrie, martyrs des cruautés de ces brigands. Ces malheureux, en sortant des cachots, nous présentaient des spectres qui n'étaient, tout au plus, que des simulacres pitoyables de l'espèce humaine. On ne pou-

vait savoir s'ils tenaient à la vie, qu'autant qu'on les entendait pousser les cris de vive la république! vivent nos libérateurs! Presque tous avaient imprimé le mot liberté sur la peau de leur bras droit, afin, nous ont-ils dit, que nos concitoyens pussent savoir que nous étions morts libres.

Les choses étant dans cette position, on a envoyé un corps de 5,000 hommes à Saint-Florent, qui, tombant sur les rebelles, en a fait noyer beaucoup; le commandant de ce corps a l'ordre de tâcher de passer la Loire pour continuer à les poursuivre. Le reste des troupes a passé aujourd'hui par Nantes et occupe sur la rive droite de la Loire le camp de Saint-George, à une lieue en avant de la ville. Je suis parti hier de Beaupréau avec Westermann, à la tête de cent hommes à cheval de sa légion; nous avons éclairé toute la route, depuis cette ville jusqu'à Nantes.

Les rebelles ont partout fui à notre approche; nous en avons tué quelques uns, et délivré, 60 prisonniers qui allaient être fusillés. Leurs infâmes assassins ont pris la fuite à notre vue. Nous n'en avons pu tuer que sept à huit. Notre

arrivée à Nantes a porté la consolation dans l'âme des patriotes et consterné les contre-révolutionnaires. Comme je vais faire triompher les uns et porter de grands coups sur les autres, je tâcherai de rester ici quelques jours; je veux faire en sorte de faire fusiller les grands coupables, ceux qu'on a trouvés nantis des instrumens de la rébellion; tout ira; mais, f.....! il faut des exemples terribles, et la poursuite vigoureuse des brigands que nos troupes et nos généraux désirent aussi ardemment que nous.

Salut et fraternité.

CARRIER.

JEAN BAPTISTE LECARPENTIER, *représentant du peuple dans le département de la Manche,*

Au Comité de salut public.

Valognes, 21 octobre 1793.

Citoyens collègues,

Vous avez sans doute été instruits par notre collègue Pocholle, représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine, d'un mouvement inopiné des *rebelles de la Vendée, qui sont presque aux portes de Rennes.* Tels sont les termes d'une lettre qu'il a écrite avant-hier aux administrateurs du département de la Manche, qui me l'ont transmise le jour suivant par le même courrier. Aussitôt après la réception de cette dépêche extraordinaire, je fis assembler la garde nationale de Valognes, le contingent du district et deux bataillons (le 6ᵉ de la Côte-d'Or et celui de la Réunion) qui se trouvaient en cette ville,

par suite des ordres du ministre de la guerre, et dont l'un, tiré du fort de la Hougue, devait aller à Coutances, et l'autre, celui de la Côte-d'Or, rester en garnison à Valognes. Je leur donnai lecture de la lettre de Pocholle : ce ne fut qu'un cri, qu'un vœu « périssent les rebelles! » Je profitai aussitôt de ce mouvement d'enthousiasme pour engager la garde nationale dont le départ ne serait pas nécessaire, d'après les mesures que j'allais prendre, à remettre ses fusils au bataillon du contingent; cette remise s'effectue, et bientôt ce bataillon va être armé en entier. Mais il fallait de promptes et efficaces mesures. Incontinent j'ai fait une proclamation, suivie d'un arrêté d'après lequel, disposant de la partie de nos forces qui pouvait combattre le plus promptement les rebelles, et qui n'était pas indispensable pour la sûreté de Cherbourg et des côtes, j'ai ordonné le départ du 6e bataillon de la Côte-d'Or, de celui de la Réunion, qui se trouvent à Valognes, et du 19e bataillon des chasseurs à pied, tiré de Cherbourg. Les deux premiers bataillons seront remplacés à Valognes

et à Coutances par les contingens armés avec les fusils des gardes nationales; et le 3e par la garde nationale de Cherbourg, nombreuse et bien armée, outre son contingent et les autres troupes qui composent la garnison. Ces trois corps d'excellente infanterie vont partir de suite, avec leurs pièces de campagne, et se réuniront à Avranches, où ils prendront un détachement des hussards du 8e régiment, et seront, avec toutes les gardes nationales jugées nécessaires à tirer des districts environnans, organisés en corps d'armée par notre collègue Garnier, qui est actuellement à Granville, avec le général Peyre.

Après avoir rapidement fait cette disposition, au moyen de laquelle j'ai accordé, autant qu'il était possible, la nécessité de porter de prompts secours dans le département d'Ille-et-Vilaine, et l'importance de ne pas trop dégarnir nos côtes, autour desquelles l'Anglais voltige sans cesse, j'ai pris, par le même arrêté, des mesures secondaires pour assurer les subsistances et les remplacemens des troupes dont je venais de disposer.

Le bataillon de la Réunion est parti ce matin ; celui de la Côte-d'Or, arrivé d'hier, le suivra demain, et le 19e des chasseurs, qui va venir aujourd'hui de Cherbourg, partira après-demain. Selon une lettre que je viens de recevoir du département de la Manche, le 8e bataillon du Calvados, qui était à Coutances, est déjà parti : ainsi voilà un noyau de quatre bataillons complets et parfaitement exercés, qui, réunis aux gardes nationales de nos districts les plus voisins d'Ille-et-Vilaine, vont former tout à coup une armée capable d'exterminer les rebelles qui infestent ce département.

Mon collègue Garnier va pourvoir par l'activité de son zèle à l'organisation de toutes ces troupes, et sa proximité, qui le met à portée d'avoir tous les renseignemens nécessaires, aidera encore à la bonne direction de l'armée. Telles sont mes premières opérations depuis hier l'après-midi : je prendrai avec la même célérité de nouvelles mesures s'il en est besoin ; quant à présent, je regarde qu'il a été d'autant plus prudent de n'avoir pas disposé d'un plus grand nombre de

bataillons sur ce point du département de la Manche, que j'ai reçu hier par le district de Cherbourg la fâcheuse nouvelle de la prise de notre frégate *la Réunion*, qui croisait à la hauteur de ce port, par une frégate anglaise, après un combat opiniâtre de près de deux heures, à la vue de nos forts et presque sous leurs canons. Un tel excès d'audace doit bien nous avertir que, si nous avons la Vendée à exterminer, il faut toujours nous tenir sur nos gardes contre l'Anglais. Le ministre de la guerre a reçu des détails sur ce dernier événement.

Je viens d'envoyer mon arrêté à nos collègues Pocholle et Garnier, au département de la Manche et aux districts. Je vais aussi en donner communication aux représentans du peuple dans le Calvados et dans l'Orne, ainsi qu'au général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, afin qu'il y ait de l'ensemble et plus de force dans nos mesures.

Je ne dirai pas, comme on a dit au commencement de la guerre de la Vendée, *ce n'est rien;* mais j'emploierai, ainsi que mon collègue, tous

les moyens qui sont à notre disposition pour écraser, sous le poids de l'énergie nationale, les rebelles qui sont dans le département d'Ille-et-Vilaine, s'ils prennent de la consistance. Le peu d'étendue de la lettre de Pocholle me laisse beaucoup de détails à désirer : il ne dit rien de l'origine, de la quantité, ni de la position de ce nouveau parti. Sans doute que vous aurez de plus grands renseignemens à cet égard. Quant à moi, je crois qu'il faut attribuer ce nouveau foyer de révoltés à la présence des scélérats qui, après avoir souillé la Convention nationale et soufflé le fédéralisme dans le Calvados, se sont réfugiés dans la ci-devant Bretagne pour y exciter de nouveaux troubles et dérober, s'il était possible, leur tête à l'échafaud qui les attend. Les monstres! ils ne pourront rester long-temps impunis.

Le département de la Manche n'aura pas juré en vain la destruction des rebelles et des tyrans. Il est debout contre l'Anglais et la Vendée.

Il ne me reste qu'un regret, c'est que mon collègue Garnier soit plus voisin que moi du théâ-

tre de la révolte. Il va sans doute partir à la tête de l'armée; mais je le suivrai au premier signal.

Comptez sur ma surveillance et mon exactitude à vous informer de ce que je saurai de nouveau.

LECARPENTIER.

Les représentans du peuple près l'armée de l'Ouest.

A leurs collègues composant le Comité de salut public.

Angers, le 21 octobre 1793.

Citoyens nos collègues.

La rapidité de notre marche depuis huit jours, et l'enchaînement de succès qui en a été le résultat, ne nous ont pas encore donné le temps de vous faire, avec détail, le récit intéressant de tant de victoires : et nous profitons de quelques heures que nous avons de libres aujourd'hui, pour vous les faire connaître :

Le rapprochement de toutes les divisions de notre armée vers les principaux repaires des brigands, s'était opéré avec facilité, et chaque colonne, en s'avançant, brûlait, incendiait et chassait devant elle, tous les postes ennemis disséminés dans les différens pays qu'ils occu-

paient. La prise de Châtillon coûta cher aux rebelles, en ce que, indépendamment de la perte considérable qu'ils firent des leurs, elle accéléra la jonction de toutes les colonnes qui se dirigeaient sur Mortagne et sur Chollet. L'armée stationnée à Montaigu s'empara de Tiffauges au même instant, ensuite elle se porta à La Romagne, y battit les ennemis, brûla ce repaire, fut égorger les avant-postes de Mortagne, se précipita dans le faubourg de cette ville et en chassa les brigands, dont un grand nombre mordit la poussière. Les faubourgs furent incendiés, et les rebelles, effrayés de cette manière ordinaire d'éclairer notre marche, évacuèrent entièrement Mortagne. Ils tentèrent d'y rentrer en cherchant à couper nos communications, et une colonne des leurs accourant de Chollet pour exécuter ce projet, fut battue complétement, mise en déroute, et poursuivie jusque sous les murs de Chollet, après avoir perdu tous ses canons. Nos troupes seraient entrées ce jour-là même dans Chollet, si la nuit ne nous eût arrêtés; elles bivouaquèrent sur la route jusqu'au lendemain,

où toutes nos colonnes réunies s'avancèrent sur cette ville, en avant de laquelle l'ennemi avait porté toutes ses forces; là, une bataille sanglante leur fut livrée, le feu devint terrible de part et d'autre; mais le génie de la liberté, protégeant les héros qui combattaient pour elle, fit pencher la victoire de notre côté, et nous entrâmes à Chollet, au bruit des tambours et des cris de vive la république! dont nous venions de renverser les ennemis. Les rebelles se retirèrent jusqu'à Beaupréau; ils sentirent, sans doute, que la perte de Chollet et de Mortagne devait entraîner leur destruction totale, et qu'ils n'avaient de ressource qu'en nous reprenant ces deux postes importans. Aussi, dès le lendemain, ils vinrent nous attaquer; jamais rage ne fut plus grande que celle qu'ils mirent dans cette nouvelle attaque; jamais, peut-être, bataille ne fut plus sanglante, elle dura depuis environ midi jusqu'à huit heures du soir qu'ils furent mis en déroute, après avoir laissé sur la place dix pièces de canon et une foule de morts. Profitant de ce succès, quoique harassée de fatigue, une de nos colonnes

les poursuivit toute la nuit et arriva à une lieue de Beaupréau à une heure après minuit.

Les brigands se croyaient bien en sûreté dans cette retraite que la nature et l'art défendaient avantageusement; mais, marchant en silence, on trouva le secret d'égorger leurs avant-postes les uns après les autres, et on se précipita dès lors sur le château de Beaupréau, où étaient logés tous les chefs. Eveillés par les cris que poussaient leurs dernières gardes au moment où on les égorgeait, ils tirèrent sur nous deux coups de canon qui ne blessèrent personne, et évacuèrent précipitamment ce repaire dans lequel nous avons trouvé un moulin à poudre, trente barriques de salpêtre, plusieurs tonnes de soufre, des boîtes de mitrailles en quantité, beaucoup de fer pour en faire des canons, des caissons; du blé, des farines en abondance, etc. Sans perdre de temps, et semblables à des chasseurs qui poursuivent un animal à la course, nous sommes allés chercher les rebelles à Saint-Florent, seul et dernier repaire qui leur restait et où ils s'étaient réfugiés; mais la terreur qui

nous précédait, était si grande, qu'ils ne voulurent point nous attendre. Ils se précipitèrent dans des bateaux pour passer la Loire, et la confusion, le désordre qu'ils mirent dans leur fuite, furent tels, que des femmes et des enfans encore à la mamelle, furent noyés à l'instant de leur embarcation. Bonchamp, un de leurs chefs, blessé à mort à l'attaque de Chollet, et qui s'était fait porter sur des brancards jusqu'à Saint-Florent, expira sur le bord de la rivière, après l'avoir traversée. D'Elbée, leur général en chef, est aussi blessé mortellement. La perte de Bonchamp vaut une victoire pour nous; car il est de tous les chefs des brigands, celui en qui ils avaient le plus de confiance, qu'ils aimaient le mieux, et qu'ils suivaient le plus volontiers. Nous avons trouvé à Saint-Florent, quarante caissons d'artillerie, beaucoup de pièces de canon, qu'ils avaient jetées dans la Loire, n'ayant pu les emmener avec eux, et quantité de blé et de farine. Parmi tant d'avantages, citoyens nos collègues, il en est un qui fait éprouver à nos cœurs une jouissance bien

douce, et qui plaît à l'humanité; indépendamment de tous les prisonniers délivrés à Mortagne, Châtillon, Chollet et Beaupréau, nous en avons arraché des bras de l'ennemi 5,500 à Saint-Florent; ces malheureuses victimes se sont jetées dans les bras de leurs libérateurs, qu'ils baignaient des larmes de la joie, de la reconnaissance, et d'une voix affaiblie par plus de cinq mois de supplice, les premières paroles qu'ils proféraient en nous voyant étaient les cris de vive la république! le nombre de tous ceux qui ont été rendus à la liberté depuis huit jours s'élève à plus de 8,000 hommes.

La Convention nationale a voulu que la Vendée fût terminée avant la fin d'octobre, et nous pouvons lui dire qu'il n'existe plus de Vendée, encore bien que tous les rebelles ne soient pas entièrement exterminés. Une solitude profonde règne actuellement dans le pays qu'ils occupaient, on ferait beaucoup de chemin dans ces contrées avant de rencontrer un homme et une chaumière. Car, à l'exception de Chollet, de Saint-Florent, et de quelques petits bourgs où le nombre des

patriotes excédait de beaucoup les contre-révolutionnaires, nous n'avons laissé derrière nous que des cendres et des monceaux de cadavres. Nous allons poursuivre cette horde fugitive et épouvantée partout où elle sera. Déjà une partie de la garnison de Mayence s'est portée à Angers, où elle arrive en ce moment après douze lieues de marche sans s'arrêter. Une forte colonne s'est dirigée sur Nantes, et celle qui est restée à Saint-Florent va passer la Loire, dans le même lieu que les brigands. Toutes les mesures sont prises pour courir après, les cerner, les bloquer, et achever leur destruction. La peur leur a déjà fait abandonner devant Ancenis onze pièces de canon qui sont restées en notre pouvoir. On nous assure en ce moment qu'ils dirigent leur marche vers Candé. Nous partirons cette nuit pour aller les couper entre cette ville et celle de Laval, et nous ne nous arrêterons que lorsque nous les aurons rencontrés pour les battre.

Nous ne parlons pas en ce moment de tous les braves de notre armée, qui dans toutes ces dernières actions ont fait des prodiges de valeur;

cette liste intéressante vous sera incessamment soumise; nous vous annonçons avec plaisir qu'elle sera longue et nombreuse, et c'est par cette raison qu'elle mérite un travail particulier.

Salut et fraternité. Vive la république!

Ça va, ça ira, ça tiendra.

L. Turreau. Bourbotte. Francastel.

Pierre Choudieu.

Le général en chef de l'armée de l'Ouest,

Au ministre de la guerre.

Angers, le 28 octobre 1793.

Je m'empresse de répondre à votre lettre, citoyen ministre, quoique ma dernière, qui sans doute s'est croisée avec celle que je reçois, vous ait instruit de tout.

J'avais effectivement atteint les rebelles, et je croyais avec fermeté leur défaite aussi prochaine que notre attaque, lorsque, par une fatalité inconcevable, mes espérances furent trompées. Vous connaissez les détails de cette malheureuse affaire; vous les retracer serait renouveler des plaies qui déchireraient votre cœur et le mien : oublions donc cette infortune, et songeons à la réparer par de nouveaux efforts. Songeons à venger les braves qui, dans cette journée, ont payé à la patrie un tribut que je brûle aussi d'ac-

quitter; car tout mon sang lui appartient. Les généraux Mosse, Beaupuy ne sont plus; ils sont morts pour la république. Qui ne porterait pas envie à leur destin? Je vous ai fait part de ma position; elle est encore la même. Je suis à Angers, où une partie de l'armée va se replier pour prendre quelque repos, d'après un conseil de guerre, tenu par les généraux que j'ai laissés hier au poste du Lion d'Angers. S'il était possible, citoyen ministre, de vous peindre tous mes chagrins, vous verriez combien ils doivent être cuisans; mais je les supporterai tous, j'attendrai que des momens plus heureux me permettent de vous prouver encore mon entier dévouement à la république une et indivisible.

Je vois bien, citoyen ministre, que mon sans-culottisme m'a fait des ennemis; on accuse mon défaut de talens: je l'avoue, je n'ai que ceux que m'ont donnés 14 ans de service comme soldat et comme officier, depuis qu'il est permis aux sans-culottes de prétendre à ces places; mais j'offre à ma patrie des intentions pures, un républicanisme ferme, et une volonté indéfinie de

servir la cause de la liberté et de l'égalité, jusqu'au dernier soupir.

Quant à la déroute complète que j'ai eu la mortification de voir, sans pouvoir rallier dix hommes de bonne volonté, pour faire face à l'ennemi, une fois que l'avant-garde a été forcée de se replier; il ne faut pas que les malveillans attribuent cette malheureuse affaire à mon défaut de talent. Je conviens que j'en ai peu, et je m'estimerais le plus heureux des républicains, si j'avais celui de faire battre des soldats malgré eux, et sans doute soufflés par des désorganisateurs et des envieux, qui existent encore dans cette armée, puisque, dans le plus fort de la déroute, on entendait les cris de vive Dubayet! Ce n'était pas pour Dubayet que l'on faisait crier, c'était seulement pour faire perdre la confiance aux autres généraux et tenter une désorganisation complète. Je prends des renseignemens, et si je réussis à découvrir les traîtres et les intrigans, je vous en instruirai aussitôt.

Salut et fraternité.

LÉCHELLE.

Ma santé est toujours chancelante.

Le Comité de surveillance établi aux Sables, par le représentant du peuple,

Aux citoyens représentans composant le Comité de salut public de la Convention.

Les Sables d'Olonne, 4 novembre 1793.

Citoyens représentans,

Nous partageons avec enthousiasme l'allégresse de nos frères de toute la république, sur la destruction de nos ennemis dans la Vendée. Mais, nous ne devons pas vous le dissimuler, citoyens représentans, notre joie n'est pas complète. Dans le transport de la vôtre, qui trouve son juste fondement dans les ravissans rapports qui vous ont été faits, vous vous êtes écriés : « Il n'existe plus de Vendée » ; toute la république, partageant vos sentimens, a répété ce cri de triomphe. Cependant, citoyens représentans, la Vendée n'est pas purgée encore de ses trop bar-

bares ennemis. Battus, dispersés, anéantis même dans la partie de Mortagne, Chollet et Beaupréau; repoussés, terrassés à Ancenis, ils sont encore triomphans dans nos malheureuses contrées. Noirmoutiers, tout le district de Chatam, à l'exception du petit point de Saint-Gilles; tout celui de la Roche-sur-Yon, une partie du nôtre, sont encore en leur pouvoir. Les scélérats qui les commandent, Delbée, Joly, Charette, Dubois, du Cloudy et autres, les retiennent sous leurs ordres en corps d'armée multipliés et nombreux. Ils osent nous menacer encore, et déjà ils ont fait deux tentatives contre Saint-Gilles, dans lesquelles ils n'ont échoué que faute d'ensemble de leur part. Le Comité a des connaissances sûrement acquises qu'ils doivent de nouveau attaquer ce même poste, et, en cas de réussite, se porter sur notre ville. Il sait même quel est le point de cette place contre lequel ils doivent diriger leur principale attaque.

Vous voyez, citoyens représentans, par ce rapport fidèle, que la Vendée n'est pas défaite de tous ses ennemis, puisqu'une partie, très-



intéressante et fort étendue de ce département est encore occupée par ces hommes féroces.

Nous avons dû, citoyens représentans, vous informer de notre position. Vous en conclurez que la victoire n'est ni totale ni complète dans la Vendée. Vous jugerez que nous avons un pressant besoin de toute l'assistance de la Convention. Il est plus que temps qu'elle vienne à notre secours, pour délivrer cette immense et essentielle étendue de pays, des brigands qui la désolent. Nous la conjurons, au nom du salut public, d'adopter, sans délai, les nécessaires mesures que lui ont proposées nos commissaires près d'elle, pour les fortifications de cette ville. Elle doit présenter un boulevard inexpugnable à ces satellites des tyrans, qui prolongeraient encore long-temps une guerre si fatale à la république, s'ils pouvaient jamais s'en rendre maîtres. Rien donc ne doit retarder l'exécution du plan qui vous a été soumis. Rien ne doit empêcher d'employer les plus sûres mesures pour repousser à jamais cette horde impure des contrées qui nous avoisinent, et qui seules peuvent four-

nir à notre armée, à notre commune et aux républicains qui y sont réfugiés, les moyens de subsistance.

Prenez, citoyens représentans, notre exposé et nos réclamations dans la plus prompte et la plus grande considération. Hâtez les secours que nous réclamons; ils nous sont indispensables pour éviter de devenir les victimes de nos sanguinaires ennemis. Mais, quel que soit le sort qui nous attend, ils ne triompheront qu'après notre destruction totale. S'ils peuvent jamais nous vaincre, nous mourrons tous montagnards et républicains.

Vive la république !

BIRZ, président.

LAISNÉ. BOUARD. ACHAT.

MOUZIN. GÉRARD. GOBERT

NAVARY. DUGEBY.

Les représentans du peuple dans le département de la Sarthe et autres circonvoisins,

Au Comité de salut public de la Convention nationale.

Au Mans, 10 novembre 1793.

Citoyens collègues,

J'étais parti de Sablé aussitôt que j'appris, par une feuille publique, que j'avais été rappelé. J'ai vu ici dans le bulletin que je devais attendre mon remplacement; je vous prie donc qu'il soit fait promptement. J'ai besoin de vous entretenir, et de vous donner des détails très-essentiels sur la nature de la guerre que nous font les brigands.

Le dernier décret relatif aux villes *qui recevront dans leur sein les brigands*, me prouve mieux que toute autre chose que la Convention nationale et le Comité de salut public sont étrange-

ment trompés sur cet objet. Il faut qu'on ne se fasse pas la moindre idée des forces des brigands ni de la faiblesse des villes par où ils passent. On confond des villes ouvertes de toutes parts et sans moyens de résistance, avec des places fortes sur nos frontières, environnées de remparts et garnies de canons et de munitions. Le moyen qu'une ville ouverte, avec cinq ou dix et même vingt mille âmes de population, empêche une armée de trente à quarante mille combattans de pénétrer dans son sein? Laval seul eût pu présenter de la résistance, si, au lieu de la dégarnir, on y eût jeté cinq à six mille hommes bien armés et bien disposés à se battre, et qu'ils eussent eu un bon général et du canon; tout cela a manqué à la fois. Espérons qu'une autre ville, mieux pourvue et mieux défendue, aura la gloire d'arrêter la marche de la horde fanatique qui se dirige, dit-on, sur Fougère. Ne traitons pas, comme contre-révolutionnaires, de malheureux citoyens qui, la plupart, forcés de fuir à l'approche des brigands, ont déjà eu la douleur de voir leurs maisons, leurs ateliers, toute leur fortune mo-

bilière ruinée et anéantie par le pillage de ces infâmes scélérats.

Tout le département de la Mayenne est dans l'état le plus déplorable. La tristesse et la désolation sont sur tous les visages. La misère et la famine menacent de les anéantir. Voilà les résultats du passage des brigands. C'est une terrible leçon pour les aristocrates et modérés qui n'ont pas plus été épargnés que les patriotes, c'est la pierre infernale qui brûle et qui guérit. Dans quelques années d'ici, il n'y aura point de département qui détestera davantage les prêtres et les rois.

Il faudra que vous m'envoyiez quelqu'un dans le département de la Mayenne, pour prendre connaissance de l'état des choses et pourvoir aux besoins les plus nécessiteux. Ceux des départemens qui ont été ravagés par les brigands, sont encore plus à plaindre que ceux qui l'ont été par les Prussiens; car ils ont éprouvé plus d'atrocités.

Salut et fraternité.

THIRION.

Prieur de la Marne, *représentant du peuple*,

A ses collègues du Comité de salut public.

Pontivy, le 13 novembre 1793.

La levée des jeunes citoyens du Morbihan est faite et organisée; les jeunes gens des villes sont réunis en compagnie et marchent à l'ennemi ; ceux des campagnes sont retournés ensemencer leurs terres. J'ai vu plusieurs réunions de ces jeunes citoyens des campagnes; ils sont en général sains et robustes, et ils ont toutes les dispositions nécessaires à la liberté; mais ils parlent un langage qui est aussi éloigné du nôtre que l'allemand et l'anglais; ils n'ont aucune espèce d'instruction et sont par là livrés aux prêtres fanatiques qui, déguisés sous mille masques, et prenant tantôt celui de matelot, tantôt celui de paysan, les dirigent à leur gré en leur peignant la révolution sous l'aspect le plus hideux. J'ai fait

faire la chasse à ces scélérats de prêtres comme on la fait aux loups. Un seul a été pris et il sera bientôt puni de son audace; cependant l'organisation s'est faite assez tranquillement, à l'exception de deux districts. A Banalec, district de Quimperlé, les jeunes paysans ont abattu l'arbre de la liberté. J'ai requis le tribunal criminel de s'y transporter, et deux ont été condamnés à la déportation. A Hennebon, la première réquisition était composée de 2,400 hommes; je les ai vus, je leur ai fait danser la carmagnole du Morbihan, à laquelle ils prennent beaucoup de goût; tout fut tranquille pendant huit jours; mais la veille de l'organisation et sur le soir, près de la moitié de ces jeunes gens, levant leurs bâtons et poussant un cri qui, dans ces contrées leur sert de ralliement, sont partis malgré les commissaires. On m'a même ajouté qu'ils avaient crié *Vive le Roi!* sur la grand'route. Cet événement dont je fus instruit à minuit la veille de mon départ de Lorient, me donna d'abord quelque inquiétude; mais je me suis rendu le lendemain à Hennebon, où j'ai vu le reste des jeunes gens fort

tranquilles et criant : Vive la montagne ! Je les ai renvoyés cultiver leurs terres ; j'ai chargé le district de dresser son procès-verbal de l'événement qui avait eu lieu la veille, et j'espère faire arrêter quelques chefs qui y ont beaucoup contribué. Je n'ai pas cru qu'il fût prudent de confier des armes à ces jeunes gens, surtout pour combattre les rebelles de la Vendée, dont ils partagent le fanatisme. Je ne dois pas vous dissimuler que l'état des départemens de la ci-devant Bretagne n'est rien moins que rassurant. En général, les villes sont patriotes ; mais les campagnes sont à cent lieues de la révolution, et tout, jusqu'à leur maintien, leur costume, et surtout leur langage, annonce assez qu'il faudra de grands efforts pour les mettre à la hauteur où ils doivent être. On peut cependant y arriver par beaucoup de moyens ; je pourrai vous en parler en d'autres temps ; mais il en est un, qui est en vos mains et qui ne peut manquer de réussir, c'est de faire voyager, dans les départemens les plus éloignés, ces jeunes gens qui, naturellement braves dès qu'ils sont un peu instruits, formeront d'excel-

lens soldats; surtout de ne pas réunir ensemble deux bataillons dans le même lieu. En prenant ce parti, la génération actuelle s'instruira sans efforts, et si vous voulez compléter la mesure, il faut envoyer dans les départemens de la ci-devant Bretagne, des jeunes gens de la première réquisition des départemens les plus patriotes, qui porteront dans ces cinq départemens l'amour de la liberté et de la fraternité. Si nous ne prenons ce parti, si nous ne profitons pas de la levée qui se fait dans ce moment, la république sera sans cesse exposée à des convulsions dans ces départemens, qui, par leur voisinage de la mer renferment nos établissemens les plus précieux. Si la mesure vous paraît bonne, marquez-le moi; je la mettrai en usage aussitôt la réunion des bataillons après l'ensemencement des terres. Je vois, au surplus, au premier coup d'œil que ces cinq départemens pourront nous fournir près de 100,000 hommes.

A. Prieur de la Marne.

Les représentans du peuple délégués par la Convention nationale près l'armée de l'Ouest,

Au citoyen Bouchotte, *ministre de la guerre.*

Rennes, 16 novembre 1793.

Citoyen ministre,

Tu nous avais engagés à nous charger du soin de donner, en l'absence de Léchelle et de Chalbos le commandement de l'armée de l'Ouest à un bon sans-culotte qui fût bien rempli du désir de terminer cette guerre, et qui pût rendre à cette armée toute l'activité dont elle a besoin pour opérer avec succès.

L'arrêté que nous recevons du comité de salut public, ayant désigné le général Rossignol, pour commander en chef les deux armées de l'Ouest et de Brest réunies, l'objet de ta lettre est rempli, et nous t'envoyons celle que tu nous avais adressée à cachet volant pour Chalbos. De

toute manière, nous ne connaissions guère que Rossignol qui eût pu fixer notre choix, et nous voyons avec plaisir que le comité ait été d'accord avec nous à cet égard.

Salut et fraternité.

L. Turreau. Bourbotte.

Le représentant du peuple dans les départements maritimes de la république,

Aux représentans du peuple formant le Comité de salut public de la Convention nationale.

Avranches, le 16 novembre 1793.

Depuis ma dernière lettre de Coutances, citoyens collègues, j'ai pris toutes les mesures qu'il m'a été possible pour former au général Sepher une armée, en attendant les renforts que vous m'annoncez. Il est si difficile d'obtenir des renseignements exacts, même des généraux, qu'il faut tout voir par ses yeux, et cela entraîne une grande perte de temps. Il m'a fallu aller moi-même à Saint-Lô, pour m'assurer des forces qui y étaient, et en faire partir 1200 hommes exercés et instruits; de là je me suis rendu avec rapidité à Avranches. J'y ai trouvé Turreau, qui avait suivi quelques troupes de la division de

Westermann qui s'étaient repliées sur cette ville. Il s'agissait d'avancer pour aller renforcer les armées de l'Ouest et de Brest. Vos instructions étaient le prétexte de retarder; on voulait garder, suivant vos ordres, la Manche et le Calvados. J'ai cru que pour remplir vos vues à cet égard, il fallait marcher en avant, en prenant des précautions pour que les points importans soient gardés. En conséquence, il a été convenu, avec mes collègues, que nous laisserions à Morlait 2500 hommes de troupes de nouvelle levée, et deux bataillons de la garnison de Granville, pour garder sur ce point le passage du Calvados, et qu'il demeurerait à Granville une garnison de près de 3000 hommes de troupes qui ont aussi besoin d'instruction. Tout ce qui est capable de se battre s'est réuni hier au soir à Avranches, et cette armée, forte d'environ 8000 hommes, marche demain sur Pontorson et de là probablement à Dôle, du moins si l'on ne m'oppose pas de nouvelles difficultés. C'est en tordant vos instructions, en les interprétant à leur gré, que des hommes qui aiment leurs aises plus qu'il ne convient

à des militaires, trouvent des motifs pour se livrer au repos. Nos militaires sont encore lo n d'être républicains.

Je crois que dans notre position, il n'y a rien à craindre pour la Manche et tout en suivant l'ennemi, on peut se ménager la ressource de reprendre la route d'Avranches, s'il rétrogradait et qu'on ne pût pas lui résister.

En passant à Granville, j'ai pris quelques mesures pour la garde de la baye et des côtes. J'ai cru devoir récompenser trois braves marins qui se sont distingués pendant le siége, et je les ai nommés provisoirement enseignes entretenus. J'ai lieu d'espérer que ces nominations ne seront pas désapprouvées par vous, et que le ministre les confirmera.

Salut et fraternité.

JEANBON SAINT-ANDRÉ.

Le représentant du peuple dans les départemens maritimes,

Aux représentans du peuple composant le comité du salut public de la Convention nationale.

Coutances, le 18 novembre 1793.

J'ai franchi, citoyens collègues, les obstacles qui s'opposaient à ma marche. J'ai pénétré par mer jusqu'à Granville, et de là je me suis rendu à Coutances. Rien ne m'arrête plus pour arriver à Cherbourg; je me suis fait un devoir de prendre connaissance de la situation des choses dans ces contrées, et je dois vous dire que j'ai vu avec effroi la multitude des dangers dont nous sommes environnés, et le peu de ressources que nous avons pour y faire face.

La résistance de Granville est sans doute un acte brillant, et digne des plus grands éloges; mais ce serait s'abuser étrangement que de l'en-

visager comme une affaire un peu décisive; les brigands ont été repoussés, mais ne sont pas vaincus. Probablement ils n'ont pas renoncé au projet de faire une nouvelle tentative, et il ne faut pas se dissimuler que s'ils avaient du succès, ce serait un des plus grands malheurs pour la république. La situation du port de Granville, sa proximité des îles de Jersey et Guernesey, l'impossibilité d'établir une croisière par mer qui empêche les communications, ouvrirait la porte aux Anglais, et je ne sais si, par ces motifs, la perte de Granville ne serait pas aussi sensible que celle de Cherbourg même.

Et qu'avons-nous à opposer à l'armée ennemie qui convoite cette place? bien peu de chose. L'armée de Rennes ne paraît pas, et ne donne point de ses nouvelles; trois mille hommes sont renfermés dans Granville; l'armée de Sepher est d'environ cinq mille hommes, dont la moitié n'est point aguerrie; à Saint-Lô, nous avons deux mille hommes. Cherbourg est dépourvu; deux bataillons de Paris indisciplinés tendent la main aux rebelles, et il faudrait prendre contre eux des

mesures vigoureuses. Les armes manquent; point d'effets de campement ni d'équipement. Et cependant, dans les circonstances actuelles, ce pays est d'une importance telle que s'il n'est pas sauvé, s'il ne l'est pas très-promptement, nos embarras vont infailliblement s'accroître, à un point qu'il n'est pas facile de calculer.

Vous m'avez ordonné de me rendre à Cherbourg; j'y vais, mais je me demande où sont les moyens de servir la chose publique. Vous m'avez annoncé dans la lettre que j'ai reçue de vous à Brest, des troupes exercées: et nous n'en avons point. La cavalerie manque absolument. C'est ainsi que, quand vous m'envoyâtes à Brest, vous arrêtâtes l'envoi de deux bataillons qui n'ont jamais paru; nous vous demandâmes deux escadrons; ils ne nous ont pas été accordés. Nous avons découvert Brest pour renforcer l'armée. Brest est dans le dénûment, et ce pays n'est point couvert.

J'ai vu mes collègues Lecarpentier et Laplanche; l'un est renfermé dans les murs de Granville, l'autre est auprès de l'armée de Sepher

J'ai vu les généraux, tous m'ont paru effrayés de leur position ; leurs craintes sont fondées ; je vous les transmets pour que vous avisiez dans votre sagesse aux moyens à prendre dans l'état critique où nous sommes. Je n'ai pas besoin de vous répéter que je ferai tout ce qui dépendra de moi ; mais je vous observe que l'objet même de ma mission n'est pas déterminé, et qu'en m'envoyant à Cherbourg, vous me confinez dans un cul-de-sac où je serai bien peu utile. Faut-il agir auprès des armées? pourquoi n'y suis-je pas autorisé formellement? mes collègues ont des droits; je leur dois des ménagemens, et ils sont chargés de tout ce qui est relatif aux mouvemens militaires. C'est une observation que je vous ai faite en partant de Brest, et que je remets sous vos yeux.

Salut et fraternité.

JEANBON SAINT-ANDRÉ.

P. S. En passant à Granville, j'ai vu les ravages faits par le feu; ils sont considérables. Lecarpentier et moi avons pensé qu'en attendant que la

Convention décrétât une indemnité pour les citoyens qui ont souffert, il était pressant de leur accorder un secours provisoire; je vous envoie l'arrêté pris à cet égard.

Les rebelles, chassés de Granville, se sont jetés sur Villedieu. Les citoyens de cette petite ville ont fait une résistance qui honore leur patriotisme et leur courage; ils ont tué six hommes à l'ennemi, parmi lesquels est un adjudant-major qu'il regrette infiniment; forcés de céder au nombre, ils ont éprouvé de la part de ces barbares un traitement horrible. Soixante républicains ont été indignement massacrés.

Garnier de Saintes, *représentant du peuple*,

Au Comité du salut public.

Le Mans, 18 novembre 1793.

Je suis parti de Rennes, citoyens collègues, où j'étais inutile, puisque mon collègue Pocholle, en opérant seul, a jugé que j'étais sans mission dans ce département, quoiqu'il m'y eût instamment appelé.

Je me suis rendu dans la Sarthe, en passant par Nantes, parce que les communications par Laval étaient interceptées. Je croyais en arrivant au Mans, où je suis depuis trois jours, trouver une armée de 25 mille hommes, comme l'avait annoncé notre collègue Philippeaux à la Convention nationale. Mon espérance a été de courte durée; car, à l'exception du détachement de Valenciennes et de 600 hommes de garde nationale, formant en tout une force de 1,900

hommes, je n'ai rien trouvé dans ce département de propre à être opposé à l'ennemi.

Comment se fait-il donc que l'exagération prenne toujours la place de la vérité : c'est ainsi qu'on trompe constamment la Convention et le Comité de salut public à qui on fait souvent manquer les mesures nécessaires pour assurer de grands succès ; parce que d'une part on pallie toujours le mal, et que de l'autre, on outre avec autant de soin les moyens de le détruire. Quant à moi, je me suis imposé la loi rigoureuse de ne vous dire que ce qui est, et non ce que je désire et ce qui me flatte.

Il est ici comme partout ailleurs des contingens dont il est impossible de grossir les armées, puisqu'ils n'ont ni équipement ni fusils. Les employer en cet état serait non seulement embarrasser l'armée, mais encore préparer des déroutes.

Pour tirer un parti utile de ces dernières levées, il est bien intéressant que vous en ordonniez promptement le déplacement. Formés en bataillons et éloignés de leur territoire, ils pren-

dront promptement les goûts et l'esprit militaires; mais dans leurs foyers, ils seront constamment sans émulation comme sans énergie. Cependant vous sentez quel avantage retirera la patrie de faire exercer et instruire pendant l'hiver les nouvelles recrues, qui se trouveront en état d'entrer en campagne dès l'ouverture du printemps.

L'hiver dernier a été perdu pour l'armée; que celui-ci lui profite doublement et les tyrans auront à faire à forte partie.

Je dois vous prévenir d'un abus qui est bien désorganisateur. En me rendant ici, j'ai rencontré tout le long de la route des soldats s'éloignant de l'armée à laquelle ils étaient attachés, restant de village en village, ou se trouvant munis de routes qui les dispensent de joindre, dans un temps où, marchant vers l'ennemi, aucun congé, sous aucun prétexte que ce soit, ne doit être donné.

Cette facilité d'un côté à accorder de telles faveurs, et l'insouciance de l'autre à surveiller les traîneurs, font qu'une armée est bientôt décomposée, pour peu que la route qui conduit

vers l'ennemi soit longue. Arrêtez, citoyens collègues, ce désordre si funeste au succès de nos armes. Si le lien de la discipline est rompu, c'est plus l'ouvrage de l'officier que du soldat; car vous savez, en général, comme moi, combien les choix faits par les bataillons ont été mauvais. C'est en suivant l'armée et en voyant avec quelle facilité l'officier que l'intrigue a promu à cette place, donne l'exemple de la déroute, en se sauvant le premier, qu'on se convainc combien des nominations faites par des hommes qui ne se connaissent ni les uns ni les autres, sont en général aveugles et faites sans discernement.

Qu'un bataillon qui a déjà servi et qui a pu apprécier le mérite et la bravoure de ses camarades, fasse lui-même le choix de ceux qui doivent remplir les grades vacans, rien n'est plus propre à porter au grade d'officier l'homme le plus digne de commander. Mais que dans un moment où un bataillon s'organise, il nomme lui-même ses officiers et surtout son état-major; à coup sûr les suffrages ne porteront que sur les intrigans et les plus ambitieux.

L'expérience prouve que l'intrigant est toujours lâche.

Nous regardons comme bien essentiel pour le succès de la liberté, de remédier à l'inconvénient des premières nominations telles qu'elles se font; et d'établir surtout des peines sévères contre des officiers qui entretiendraient le relâchement de la discipline.

Les subsistances ici sont bien rares; partout le cri est le même, et il règne en général dans les campagnes un système d'égoïsme et de malveillance qui demande toute votre sollicitude. Je vais néanmoins m'occuper des approvisionnemens de l'armée, qui ne peut trouver ses subsistances dans les pays où elle passe; car les brigands qui l'ont précédée ont tout dévasté.

Je tâcherai de ne pas séjourner long-temps ici; car ma présence est plus nécessaire dans le département de la Mayenne, où sans doute il y aura de vigoureuses mesures à prendre.

Je vais suivre l'organisation du corps de cavalerie que je me propose de lever; car cette force est indispensable pour notre armée.

Je n'ai point entendu parler de la marche de

notre armée depuis que je suis ici; cependant on a entendu pendant deux jours de suite des canonnades très-vives. Le bruit court ici que les brigands sont sur Granville et l'attaquent.

Si l'on se fût renforcé sur Fougère et Vitré comme cela a été constamment convenu, le département de la Manche n'eût pas été ouvert aux brigands, et Rennes n'en aurait pas moins été protégée. Si nos forces se réunissent et attaquent en mesure, les scélérats doivent trouver là leur tombeau.

Ce qui m'afflige, c'est de n'avoir aucun renfort à fournir au-delà des dix-neuf cents hommes qui viennent de partir sous les ordres de l'adjudant-général Moulin pour Avranches.

Salut et fraternité.

GARNIER DE SAINTES.

La commune de Lorient, conjointement avec HECTOR BARÈRE, *agent du conseil exécutif provisoire pour le service de la marine,*

Au Comité de salut public de la Convention nationale.

Lorient, ville montagnarde, le 25 novembre 1793.

Citoyens,

Les départemens de la ci-devant Bretagne demandent impérieusement toute votre attention. Si nous avons des succès contre les rebelles actifs échappés de la Vendée, nous avons à craindre l'incendie d'une nouvelle insurrection, qui se manifeste dans le département du Morbihan. Nous ne vous parlons de ce département que parce que, au milieu de lui, nous sommes plus instruits des mouvemens séditieux qui s'y manifes-

tent. Il est à craindre que ce ne soit l'effet d'un tocsin général et combiné par les malveillans qui abondent dans tous les départemens environnans.

Voici les faits.

La présence de Prieur de la Marne, de Julien, Guermeur, et Barère à Vannes, avait effrayé les malveillans; les mesures qui y ont été prises ont relevé les patriotes, malheureusement en trop petit nombre (vous avez eu les détails de toutes leurs opérations). Le feu du patriotisme s'était vu un instant rallumé, il avait ébloui nos espérances sur le retour et la fidélité des habitans du département aux principes de la liberté et de la république. Prieur a quitté ce pays; le brâsier du patriotisme s'est éteint tous les jours; l'aristocratie, le fédéralisme, le fanatisme et les malveillans ont pris le dessus; ils ont formé une coalition qui a instigué et protégé les fanatiques paysans des campagnes. Les magistrats du peuple ne sont plus en sureté au milieu de cet égarement; tous les jours ils sont bafoués, honnis dans leurs séances mêmes, par la masse des malveillans.

L'insurrection se manifeste dans les campagnes, elle a des caractères allarmans ; tous les moyens manquent aux autorités constituées à Vannes; cependant, comme elles sont composées des enfans de la Montagne, elles restent fermes comme un roc au milieu des dangers. Citoyens, la patrie et la liberté vous désignent du doigt ces braves républicains pour leur donner secours; il est instant de porter les plus grandes mesures à des maux qui s'accroissent à chaque instant; une heure de retard causerait le plus grand préjudice.

On avait avis que les paysans formaient des rassemblemens dans les campagnes depuis les derniers jours de brumaire, sans doute pour se concerter; on peut soupçonner leur intelligence avec quelques municipalités de campagne. Les autorités constituées, sans moyens d'empêcher ou de dissoudre les rassemblemens, envoyaient des vedettes pour les espionner et découvrir leurs projets, mais des contre-vedettes placées aussi par les paysans prévenaient les surprises, et les rassemblemens se dissipaient au jour. Tout-à-coup les districts de Rochefort, La Roche Sau-

veur, Josselin, Vannes, et Faouët, se sont mis en insurrection. Les faibles détachemens que nous avions dans ces cantons ont été pour la plupart surpris, désarmés et battus. Les hostilités semblent prendre un caractère plus effrayant le long des côtes. Voici l'extrait d'une lettre de la commission administrative du département du Morbihan à la commune de Lorient :

« Forcez la marche, braves républicains, arri-
» vez à Vannes pour, avec nous, opposer une digue
» à une nouvelle horde de paysans des districts de
» Vannes, Rochefort et Roche-Sauveur, absolu-
» ment en insurrection. Un détachement sorti de
» Vannes cette nuit en a fusillé quatorze; mais à
» l'instant nous apprenons que ces brigands, sans
» doute dans l'intention de favoriser une descente,
» se sont emparés du poste d'Hannebon, sur la
» côte; ils marchent sur Sarzeau, autre poste im-
» portant sur la côte. Il n'y a pas un moment à
» perdre pour arrêter ce torrent dévastateur. »

Josselin requiert toutes les forces qui sont à Pontivy; tout est parti; mais les moyens sont si faibles que nous n'avons aucune certitude de la

résistance de cette ville. D'après une copie de la lettre des administrateurs de Pontivy et du commandant de Josselin, il est presque certain qu'il a évacué la place le 4, pour se porter sur Pontivy. Ce poste qui n'offre par lui-même aucune résistance, renferme cependant des magasins de vivres et de fourrage considérables. Si des forces ne sont point venues le secourir, on sera obligé de prendre des mesures dévastatrices pour ne point livrer ses ressources aux brigands. Dans tout le département, il ne se présente pas une force assez formidable pour étouffer cet incendie, qui peut devenir terrible; nous osons vous assurer que ces mouvemens sont une explosion politique, générale dans tous les départemens circonvoisins. La république ne peut compter que sur Lorient, Quimper, Brest et Rennes; encore ces villes sont-elles absolument épuisées par les levées considérables qui ont eu lieu, pour aller poursuivre les échappés de la Vendée.

Cependant nous pensons qu'avec cinq mille républicains déterminés, nous ferons tout rentrer dans l'ordre dans notre département; et

comme cette petite armée, pour produire un effet plus efficace, pourrait être convertie en armée révolutionnaire, nous promettrions la punition prompte de tous les chefs les plus séditieux et le paiement des frais pour les autres; nous vous indiquons les moyens les seuls propres à nous sauver. Si les brigands de la Vendée sont battus du côté d'Avranches, à quoi bon 500,000 hommes pour exterminer des hommes en déroute? Donnez des ordres, séance tenante pour faire filer dans ce département les troupes que nous demandons; envoyez-nous Prieur de la Marne, un bon général. Faites organiser en tribunal révolutionnaire, le tribunal criminel du département, lequel vient d'être transféré à Lorient pour plus de sureté, et nous montagnards invariables de Lorient régénéré, nous vous promettons que, dans quinze jours, toute insurrection sera étouffée. Les chefs seront punis et les frais d'expédition payés par les insurgés.

De grandes mesures devront être prises par les autorités constituées des districts et communes du département; mais comme elles ne sont que

secondaires, chargez Prieur de ne point quitter le département du Morbihan sans avoir tout régénéré.

Le commissaire du conseil exécutif.

BARÈRE.

MARION, accusateur public du Morbihan.

N. S. PARMENTIER, procureur de la commune.

DUQUESNEL, fils aîné, maire.

LACROIX.

Francastel, *représentant du peuple près l'armée de l'Ouest*,

Aux membres du Comité du salut public.

Angers, 26 novembre 1793.

Toujours l'éternelle guerre de la Vendée ira contrister vos âmes, empoisonner la joie qu'inspirent nos succès, dans les autres parties de la république; toujours des déroutes, toujours un ennemi fort de notre faiblesse, de la terreur qu'il répand! Les détails vous seront envoyés par mes collègues qui ont accompagné l'armée; notre éloignement empêche que nous ne conférions ensemble sur les mesures ultérieures; je vous dois compte de la situation de cette ville. Si les brigands qui se sont portés sur Fougères et Mayenne, et qui peut-être ce matin ont fait replier la garnison de Laval, s'avançaient vers Angers, pour chercher à rentrer dans la Vendée

par les ponts de Cé, quels seraient nos moyens de défense? Cette supposition est appuyée et sur les dispositions que les brigands ont manifestées à Avranches, lorsque leurs chefs ont voulu les reconduire à Granville et sur leur marche commencée, et sur l'espoir qu'ils fondent en Charette. Quoi qu'il en soit du plus ou moins de probabilité de cet événement, s'il arrivait et que l'attaque se fît du côté par où l'on arrive de Château-Gontier et du Lion-d'Angers, la rupture du pont et la Loire débordée sont des obstacles qui arrêteront nécessairement l'ennemi. Si, passant par Sablé, La Flèche, il vient attaquer Angers par le côté opposé, on serait réduit à ses forces et le plus sûr serait d'aller au devant de l'ennemi. Alors deux mille hommes armés, tant de la garnison que des habitans, sont au plus ce qu'il y a de disponible en ce moment, avec trois mille hommes en état de se battre, des portions d'anciens bataillons qui ne sont pas armés et que nous ne pourrions armer faute de fusils. En vain a-t-on compté sur ceux de la Vendée; malgré les ordres donnés, malgré les recherches qu'on

assure avoir été faites, très-peu ont été ramenés soit à Angers, soit à Saumur, et la plupart ne sont que des fusils de chasse. Il n'en existe aucun ici en magasin. Je ne doute pas qu'avec des moyens on ne se défende bien ici; les citoyens d'Angers seront jaloux d'imiter la belle défense de Granville; je périrai avec eux s'il le faut, et il ne sera pas dit qu'on subisse partout l'infamie de fuir sans s'être battu. Mais au moins, chers collègues, envoyez-nous des fusils; faites-en partir quatre mille en poste, et je promets qu'il en sera fait bon usage. L'énergie se réveillera; nos efforts ne seront pas vains, et les brigands ne rentreront dans la Vendée par Angers, qu'après avoir passé sur nos cadavres. Telle est ma détermination, et je compte bien être secondé. Un certain nombre de fonctionnaires publics donneront l'exemple, et je crois que tout ira bien.

Le Comité a annoncé que des troupes fraîches arrivaient dans la Vendée; quelle route tiennent-elles et à quelle distance sont-elles? Il faut tâcher que les derniers succès des fanatiques ne se consolident pas et qu'on entrevoie leur destruction

prochaine. Si l'armée rentrée à Rennes est quinze jours à se refaire comme elle a été à Angers, après la déroute de Laval, les progrès des rebelles s'accroissent, et quelle honte! En vérité, pour terminer cette guerre, le volontaire soldat est trop accoutumé aux défaites et s'est trop enrichi; il y a surtout trop de généraux.

Des fusils, mes collègues; des fusils, et j'espère qu'ici sera le tombeau de l'ennemi ou le nôtre.

Je vous embrasse fraternellement.

Il est probable que, dans le cas de retraite présumée à Laval et en la vallée qui s'y trouve, on se repliera ici avec les troupes. J'espère du moins que ce sera après un combat.

Des ordonnances arrivées de Chollet et de Saint-Florent viennent de m'annoncer qu'on craint une attaque sur l'un de ces points, par un gros rassemblement qui a lieu vers Beaupréau. Il est composé d'une partie de l'armée de Charette, grossie par quelques scélérats épars dans ce pays. On est en force pour se défendre; et je crois que tout cela est bien exagéré. Je fais passer deux

pièces de canon à Saint-Florent, poste le plus important.

Le fer et la flamme n'ont pas encore été assez employés dans ce maudit pays, malgré les ordres réitérés. On nous envoie continuellement des prisonniers, et toujours des prisonniers! La commission militaire va rapidement, mais comment juger promptement 800, 1000 prisonniers. C'est un surcroît de gêne et pour les subsistances et pour la garde.

Des fusils, je le répète; et l'on se conduira en vrais républicains.

FRANCASTEL.

Le ministre de la guerre,

Au général Thureau, *commandant l'armée de l'Ouest, et en son absence,*

Au général Marceau.

28 novembre 1793.

Citoyen général,

Le Comité de salut public ayant jugé du bien du service de te confier le commandement de l'armée de l'Ouest et en ton absence, au général Marceau jusqu'à ton arrivée, je t'adresse, en conséquence, son arrêt; le conseil a également fait expédier à tous deux les lettres de service nécessaires à l'exercice de ce commandement; je les joins ici. Marceau, en ton absence, fera tout ce que tu aurais fait si tu avais été présent. Je t'adresse simplement les lettres de service de suspension ou de cessation de service de plusieurs officiers généraux ou adjudans-généraux pour la même armée. Tu voudras bien prendre des mesures tellement précises, qu'il n'y ait aucune

lacune dans les fonctions, et que, la lettre de congé parvenue, le remplacant se mette aussitôt en possession de l'emploi.

Je dois t'observer que plusieurs officiers déjà suspendus depuis long-temps sont encore dans l'armée de l'Ouest, tels que Werstermann et Nouvion. Veuille bien donner des ordres pour qu'ils ne fassent pas plus long-temps ombrage aux patriotes, et qu'ils se conforment aux lois sur les suspensions. Autrement le conseil se verrait forcé à de plus grandes sévérités.

L'intention du conseil étant que tout officier non compris dans les lettres de suspension, qui ne serait pas reconnu pour républicain et totalement devoué au système populaire soit éloigné, tu es suffisamment autorisé d'écarter tous ceux qui seraient dans ce cas-là, à charge de m'en rendre compte. Ceux de la ci-devant garnison de Mayence méritent principalement ton attention, les plaintes ont été multipliées sur leur défaut de républicanisme et leur propension à s'attacher à un général, au lieu de ne voir que la patrie et jamais un homme. Il en est résulté que l'esprit

populaire a été retardé parmi les soldats de cette armée, qui sont cependant des sans-culottes comme les autres. Je te recommande, donc comme chose utile au bien public, de suspendre tout officier d'un patriotisme qui ne sera pas prononcé et de porter parmi les soldats l'esprit public au point où il doit être. C'est à toi de fonder cet esprit en mêlant les bataillons avec d'autres, de manière qu'ils ne fassent plus une masse particulière.

Je t'envoie le tableau des généraux et adjoints aux généraux employés par le conseil; s'il en est d'autres qui fassent le service dans l'armée, envoie-m'en la liste en désignant leur grade, et le pouvoir en vertu duquel ils exercent. Je te demanderai seulement une liste des adjoints.

Je t'adresse un autre arrêté du Comité de salut public; il sera nécessaire que tu te fasses remettre et que tu prennes connaissance de tous ceux qui ont précédé et qui ont rapport à la guerre de la Vendée, depuis qu'elle est à la rive droite de la Loire.

Je te prie surtout de remarquer la constance

des principes du Comité et la similitude des mesures qu'il prescrit, parce qu'il croit intimement que c'est là le seul moyen de terminer promptement cette guerre. Le Comité veut que les forces se réunissent et qu'on attaque en masse. En général, tous ceux qui aiment la chose publique pensent qu'il n'est que ce moyen de réussir, puisque le morcellement nous a été constamment préjudiciable. Tu voudras bien te concerter là-dessus et sur tout ce que comprend ma dépêche avec le général Rossignol, chargé du commandement général des forces destinées contre les rebelles à la rive droite de la Loire. Les rebelles penseront peut-être à se rapprocher de ce fleuve; il est de la plus haute importance de les en écarter; et s'il arrivait telle circonstance qui les en rapprochât, il faut épuiser toutes les chances, comme soustraire les barques et couper les ponts, pour les empêcher de passer.

Je n'ai pas besoin de te recommander d'employer toutes tes facultés physiques et morales à faire triompher nos frères d'armes et à anéantir la rebellion; le sans-culotte se sent entraîné par

un mouvement auquel il ne peut résister, à la destruction de la tyrannie, et il en faut craindre les restes. Quand on est en bonne harmonie avec les représentans du peuple qui sont animés du même vœu que nous, le triomphe de la liberté est assuré.

Quant aux côtes de Noirmoutiers, quoique cette contrée soit un peu loin de toi, tu ne dois cependant pas la perdre de vue. Je t'engage d'y envoyer un bon général de division qui puisse réduire promptement les rebelles dans cette partie, et relever *Haxo*. Recommande-lui de m'écrire exactement la situation et les événemens de la guerre de ce côté.

Le ministre de la guerre.

BOUCHOTTE.

JEANBON SAINT ANDRÉ, *représentant du peuple dans les départemens maritimes de la république*,

A ses collègues composant le Comité de salut public de la Convention nationale.

Avranches, le 28 novembre 1793.

Hier, après le départ de l'armée, citoyens collègues, le bruit se répandit que l'ennemi se portait par Saint-James sur Avranches. Nous prîmes des précautions, quoique nous n'ajoutassions aucune foi à cette nouvelle, qui, jetée par deux gendarmes à pied de l'armée de Sépher, nous a paru dictée par le regret de quitter Avranches. Des patrouilles envoyées jusqu'à Saint-James nous ont pleinement tranquillisés. Il est certain pour nous, que les rebelles sont partis de Fougères et ont pris la route d'Ernée. Il y a d'autant plus lieu de croire qu'ils veulent regagner leur premier gîte, qu'ils en ont forte-

ment exprimé le désir partout où ils ont passé, et qu'à Avranches, la division se mit entr'eux, les uns voulant avancer, les autres s'en retourner. La chose fut au point que les drapaux avaient déjà été portés sur la route de Pontorson. De cette marche rétrograde résultera sans doute un changement de plan de votre part, par rapport à l'armée de Cherbourg. Sépher n'avancera pas au-delà de Pontorson; il s'est fortement expliqué là-dessus, et les ordres de Rossignol, sous lequel on voit clairement qu'il a de la répugnance à servir, et mes observations ne feront pas grand'chose pour décider un homme dont l'entêtement est en proportion de son ignorance. Cependant, il faut nécessairement marcher à la suite des rebelles avec des forces respectables. Dans cette vue, je vous propose de faire de l'armée de Sépher une division de l'armée de l'Ouest. Le département de la Manche, loin des ennemis, sera assez bien défendu par les troupes de nouvelle levée qui y sont déjà ou qui vont y arriver. Duquesnoy avec son armée exercée se porterait en avant du département, partout où sa présence

serait nécessaire, et il dirigerait ses mouvemens de manière à pouvoir devancer l'ennemi s'il voulait retourner de nos côtés, et à lui en fermer le chemin.

Mais dans cette hypothèse, je ne vois pas trop à quoi ma présence serait nécessaire auprès de cette armée. Si elle est fondue avec celle de l'Ouest, Prieur, Bourbotte et Turreau suffisent, en y ajoutant, si vous le voulez, Lecarpentier. Le département de la Manche et Cherbourg, exigent quelques soins, et je me serais déjà rendu dans cette dernière ville, s'il n'avait fallu courir au plus pressé. Vos instructions mêmes m'en imposent le devoir, et je sens qu'il faut organiser une défense respectable contre les ennemis du dehors, qui puisse même, au besoin, devenir un moyen d'attaque. Je vous prie de prononcer sur mes observations, de manière à régler ma conduite sans ambiguité.

Salut et fraternité.

JEANBON SAINT-ANDRÉ.

P. S. Des canonniers de l'armée révolution-

naire sont arrivés ici hier; ils se plaignent que leur départ de Caen a été l'effet d'une manœuvre, et ils réclament contre l'ordre qui les appelle à l'armée de Sépher, fondés sur la loi de leur institution et sur une loi postérieure, qui, à raison de leur service, leur refuse la gratification de campagne; ce qui suppose que les dispositions de la loi qui les a créés, doivent être ponctuellement exécutées. Après les avoir entendus, j'ai cru devoir me fixer provisoirement à Avranches et assurer leurs subsistances. Je vous fais passer copie de leur écrit dressé à Caen, qui contient l'exposé de leurs motifs. Vous voudrez bien prononcer; car je leur ai promis qu'ils ne partiraient d'Avranches que sur les ordres que vous leur donneriez, et il est convenable que ces ordres ne se fassent pas trop attendre.

JEANBON SAINT-ANDRÉ.

Jeanbon Saint-André, *représentant du peuple dans les départemens maritimes de la république,*

Au Comité de salut public de la Convention nationale.

Coutances, le 29 novembre 1793.

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre, citoyens collègues, sur la position des rebelles. Ils paraissent avoir abandonné le département de la Manche, et vouloir se porter sur la ci-devant Bretagne. L'armée de Sépher part demain pour occuper Avranches, comme je vous l'ai déjà marqué. De là elle pourra au moins communiquer avec celles de Chalbos et Rossignol. J'écris ce soir même, par des courriers extraordinaires, à mes collègues, pour presser le départ des forces que j'ai appris avoir été levées. J'insiste surtout pour qu'on nous envoie la cavalerie et les canonniers. Ces troupes devront se rendre

à Saint-Lô, d'où on les dirigera sur les points où leur présence sera le plus nécessaire.

Il ne faut pas, citoyens collègues, que nous nous aveuglions sur la nécessité de mettre promptement en œuvre de très-grands moyens pour terminer cette guerre. On s'est cruellement trompé quand on m'a dit que la Vendée était détruite : elle a été seulement déplacée. Elle existe tout entière dans les départemens occupés par les rebelles, et je ne sais si nous ne devons pas compter au nombre des malheurs cette victoire prétendue à la suite de laquelle ils ont passé la Loire. Il serait temps qu'on écrivît à la Convention des lettres, non pour être insérées au bulletin, mais pour vous instruire de la vérité. Chacun se vante, chacun veut flairer un petit grain d'encens, et la patrie n'en va pas mieux.

Le nombre des rebelles est tout aussi grand qu'il l'ait jamais été. Leur audace est la même, leur fanatisme n'est point affaibli; leur artillerie se monte à 64 pièces de canon. Seulement il paraît certain qu'ils manquent de munitions de guerre, et qu'ils ont beaucoup de malades. Si

l'on avait réussi, comme la chose était possible, à les cerner dans Avranches, et à les y claquemurer, c'eût été la meilleure manière d'en finir; car je pense que c'est par extinction qu'on doit terminer la guerre, et des exploits brillans, qui résonnent dans les papiers publics, seront d'un faible prix. Après avoir perdu beaucoup de monde, ils se recrutent de gré ou de force, et je ne connais que deux dangers : celui de les laisser vaguer sur le sol de la république, ou de les laisser s'emparer d'un port de mer quel qu'il soit. Je soumets cette observation à vos lumières.

Laplanche a suivi l'armée du Calvados, commandée par Sépher. Il a du patriotisme et de l'énergie. Mais, comme je vous dois toute la vérité, je vous dirai, sans détour, qu'il me paraît peu propre à cette mission. Je puis mal juger; mais je juge sans passion, et je suis l'ami de Laplanche. Il n'a pas la confiance de l'armée : c'est un grand malheur. Peut-être jugerez-vous qu'il serait plus utile de lui faire suivre sa mission patriotique dans le département du Calvados.

Prieur, qui a joint l'armée de Rennes, et Lecarpentier, qui est à Granville, suffisent à toutes les opérations, et n'oubliez pas que la multitude des représentans dans la Vendée a nui essentiellement au succès de nos armes.

JEANBON SAINT-ANDRÉ.

GARNIER DE SAINTES, *représentant du peuple*,

Au Comité de salut public.

Le Mans, le 30 novembre 1793.

Je viens de recevoir votre dernière dépêche, citoyens collègues, ainsi que la lettre de Lecarpentier, qui lui donnait ordre de se porter dans le département de l'Orne, et que vous m'adressez comme me concernant. Je vais remplir vos vues et prendre toutes les grandes mesures propres à donner à ce département l'énergie qu'il n'a pas.

Comme vous me l'observez, un républicain est utile dans tous les postes, et ma correspondance a dû vous prouver que, peu frappé de ce qui me regardait, rien ne s'agitait autour de moi, que l'intérêt de la patrie. Sans reproche comme sans faiblesse, j'ai fait mon devoir avec quelque succès. On l'a vu avec envie, je l'ai vu,

et fort de la pureté de ma conduite, je cherche ma vengeance dans de nouveaux efforts pour la liberté.

Le Mans, dans ce moment, est menacé par les brigands ; si nous en croyons les bruits de la frayeur, nous devons être attaqués cette nuit : nos préparatifs sont faits pour empêcher une surprise. Dénués de forces, nous avons disposé le peu que nous avons réuni de manière à protéger toute retraite. Tant que le danger paraîtra imminent, je ne puis abandonner une ville où j'ai promis au peuple d'être le dernier à fermer la retraite, et qui, malgré la terreur dont la malveillance l'avait frappé, est resté dans ses murs, sur l'assurance que je lui ai donnée qu'il serait à l'abri de l'incursion des brigands, même lorsqu'il serait forcé de se replier.

Le danger une fois passé, je me porterai au nouveau poste que vous m'avez assigné. L'ennemi, parti de Sablé, se porte, à ce qu'on nous a appris, sur La Flèche, et c'est de cette route qu'il peut monter dans le département de la Sarthe : cette ville, par sa situation, est indéfendable, tout

ce qu'on peut faire, c'est de la garantir d'une surprise.

Nous avons des éclaireurs sur toutes les routes, et les dispositions prises pour embarrasser les ponts, assureront suffisamment les mesures de retraite.

Aussitôt que la direction de l'ennemi me sera plus connue, je m'empresserai de vous en instruire. Je crois toujours qu'il a le dessein de repasser la Loire, et il a beau jeu pour l'exécuter; car il paraît certain que l'armée de Rennes n'a pas encore bougé pour aller harceler sa marche.

Je n'ai pu deviner ce que signifiait la phrase qui se trouve par *P. S.* au bas de la lettre qui était d'abord écrite à Lecarpentier; je présume qu'elle a été insérée par erreur; car, après m'avoir défendu, dans la lettre, de me mêler d'aucunes dispositions militaires, vous me dites « que je » ne quitterai la colonne où je suis, que lorsque » le général en chef m'aura communiqué les dis- » positions de cette colonne ».

Cette dernière disposition ne m'empêchera

pas de me rendre, comme vous le désirez, le plus tôt possible, dans l'Orne, à moins d'ordres nouveaux de votre part. Mais ne perdez pas de vue que les mesures révolutionnaires n'ont pas été prises dans ce département, Thirion n'en ayant pas eu le temps, et qu'elles ne sont pas commencées dans celui de la Mayenne.

Salut et fraternité.

GARNIER DE SAINTES.

Les représentans du peuple réunis à Angers,

Aux membres du Comité de salut public.

Angers, 5 décembre 1793.

Nous nous empressons, chers collègues, de vous annoncer que les brigands, après avoir tenté leurs derniers efforts sous les murs d'Angers, les ont abandonnés hier soir. Toute la journée avait été extrêmement chaude; ils ont continué leur attaque sur les points des portes de Saint-Aubin, Capif, et surtout Saint-Michel; ils étaient parvenus à démonter trois de nos pièces; déjà même un certain nombre d'entr'eux avait eu l'audace de descendre dans les fossés; mais ils ont été repoussés vigoureusement par un feu très-actif et non interrompu. Nos braves soldats ont mis, dans toute cette défense l'ardeur de républicains lassés de l'infâme guerre de la Vendée.

Les citoyens d'Angers, pendant les quarante-

Jeanbon Saint-André, *représentant du peuple dans les départemens maritimes de la république,*

A ses collègues composant le Comité de salut public de la Convention nationale.

Vire, le 9 décembre 1793.

Après avoir, citoyens collègues, assuré la défense du département de la Manche, dans la partie qui avoisine celui d'Ille-et-Vilaine, je me rends enfin dans la partie maritime, que je tâcherai de mettre aussi à l'abri de toute incursion étrangère. Nous aurons, sous trois jours, près de dix mille hommes de troupes à Mortain, Avranches et Granville. Il ne nous manque maintenant que de voir arriver Duquesnoy, pour se porter en avant et seconder les efforts de Rossignol. Dans le même temps, nos recrues s'instruiraient et fourniraient des renforts au besoin. Cette ressource serait d'autant plus précieuse, que, par

cet arrangement, vous ne pourriez plus manquer pour combattre l'ennemi et l'exterminer. Les logemens manquant à Mortain, j'ai arrêté qu'il serait fait un camp de barraques. Cette opération sera de peu de dépense, puisque le soldat fabriquera lui-même sa maisonnette, et que le bois seul coûtera quelque chose. Il est abondant, et, par conséquent, peu coûteux dans les environs de Mortain. Quoi qu'il en soit, il sera nécessaire d'envoyer ici un officier pour commander : mes collègues et moi nous avons destitué Sépher à Rennes, et assurément il le méritait bien. J'ai été obligé de remettre le commandement provisoire des troupes qui demeurent dans la Manche, à Beaufort, qui n'est qu'adjudant-général, et que je crois mériter un grade plus élevé.

Je suis réduit à faire, dans ce département, les fonctions de général, et de distribuer les troupes selon des vues qui peuvent être erronées. Ne connaissant personne en qui votre choix m'oblige d'avoir confiance, je me décide par moi-même, d'après la connaissance des localités, que j'acquiers péniblement, par mes courses multi-

pliées d'un endroit à un autre. Il faut que cet état d'incertitude cesse, et qu'un militaire dispense un représentant du peuple de faire un métier qu'il ne connaît pas.

Je ne vous ai pas encore parlé subsistances. Cependant je suis accablé chaque jour par des représentations à cet égard. Mon cœur a été navré en parcourant le pays qu'ont occupé les rebelles, depuis Villedieu et Avranches jusqu'à Fougères; les brigands, affamés et manquant de tout, ont tout dévasté, tout dévoré. Les malheureux habitans de ces contrées sont dans le plus affreux dénûment, et, par contre coup, les pays environnans se ressentent de cette dévastation.

On les presse, et je les presse moi-même, de pourvoir aux besoins du moment par des réquisitions. Les administrations les font; mais elles ne sont pas toujours obéies. L'inquiétude s'accroît chaque jour par la crainte de manquer bientôt de pain, et votre sollicitude ne saurait prendre trop promptement cet objet en considération. Je n'ai pas besoin de vous y inviter; les faits par-

lent assez d'eux-mêmes. Je dois seulement vous dire que, pour sauver les départemens de la Manche, du Calvados et de l'Ille-et-Vilaine, il faut non seulement des soldats pour résister à l'ennemi, mais surtout du pain pour nourrir les habitans.

Salut et fraternité.

Jeanbon Saint-André.

CARRIER, *représentant du peuple français près l'armée de l'Ouest*,

Au Comité de salut public.

Nantes, 11 décembre 1793.

Ma dernière lettre, chers collègues, a dû vous apprendre qu'il y a déjà quelque temps, j'ai levé la suspension de l'expédition de Noirmoutier, que j'avais provoquée moi-même le premier. Depuis cette époque, nous avons pris Beauvois et Boin, et nous venons encore de battre à Léger les brigands échappés de cette île, commandés par Charrette; ils se sont jetés dans la forêt du grand Lande, et dans les bois environnans. Le général Haxo a fait fortifier le poste de Léger et a marché sur-le-champ avec Dutruy sur Noirmoutiers. J'attends des nouvelles à tout instant de la prise de ce dernier refuge des brigands.

Ne concevez nulle inquiétude sur la défense

de Nantes ; Levasseur, qui a resté ici deux jours, vous en rendra compte. La garnison est faible dans ce moment, parce qu'elle occupe plusieurs postes importans ; mais, les brigands se trouvant loin de ses murs, il vaut mieux qu'elle garde des postes à portée de battre les rassemblemens partiels des brigands, que de rester oisive dans Nantes, surtout quand elle peut se porter facilement de ces postes sur cette place : au surplus, 5,000 hommes des troupes commandées par Haxo servant à entretenir sa communication avec Nantes, et à faire face aux brigands aux ordres de Charrette, peuvent s'y replier d'un instant à l'autre. Nantes est même imprenable du côté de la rive gauche de la Loire ; au reste, vous voyez que mes mesures s'accordent parfaitement avec les vôtres : je ne fais que les devancer. Je suis aussi intéressé que vous à la prompte extermination des brigands : je crois que vous pouvez, que vous devez même compter sur moi : j'entends, oui, j'entends aujourd'hui le métier de la guerre. Je suis sur les lieux, restez donc tranquilles et laissez-moi faire. Aussitôt que la nouvelle

de la prise de Noirmoutiers me sera parvenue, j'enverrai sur-le-champ un ordre impératif aux généraux Dutruy et Haxo de mettre à mort, dans tous les pays insurgés, tous les individus de tout sexe qui s'y trouveront indistinctement et d'achever de tout incendier; car il est bon que vous sachiez que ce sont les femmes qui, avec les prêtres, ont fomenté et soutenu la guerre de la Vendée; que ce sont elles qui ont fait fusiller nos malheureux prisonniers, qui en ont égorgé beaucoup; que ce sont elles qui combattent avec les brigands, et qui tuent impitoyablement nos volontaires quand elles en rencontrent quelques uns détachés dans les villages; c'est une engeance proscrite, ainsi que les paysans; car il n'en est pas un seul qui n'ait porté les armes contre la république, dont il faut absolument et totalement purger son sol.

Ne vous alarmez pas non plus sur le passage de la Loire, depuis Nantes jusqu'à Angers. Levasseur vous annoncera qu'il n'a vu nul bateau dans cette partie de la rivière; qu'il n'y a aperçu que des bateaux armés en station sur la rive

gauche pour s'opposer à la rentrée des brigands dans la Vendée. Il a trouvé à son retour quelques bateaux du côté d'Ancenis; mais il y étaient par mon autorisation pour procurer du bois à Nantes et du charbon de terre aux manufactures d'Indret et de Lorient : j'en avais confié le soin à deux marins très-patriotes et très-expéditifs; les brigands étant du côté de la Flèche, les armées de l'Ouest et de Cherbourg se trouvant loin d'Ancenis; mais entre cette commune et les brigands, ceux-ci ne pouvant diriger leurs mouvemens vers Ancenis qu'en passant sur le corps de nos armées, y ayant des postes entre nos armées et Ancenis. En vérité, c'est plus que de vaines sollicitudes d'en avoir conçues de ces bateaux dont la conduite a été confiée à deux braves et vigilans patriotes. Les cinquante-huit prêtres arrivés d'Angers ont péri sur la Loire. Que sont devenus les cent trente contre-révolutionnaires que j'ai envoyés en échange à Angers? On ne m'en donne pas de nouvelles aussi positives.

Je fais faire beaucoup de souliers; mais il en faut une si grande quantité pour les colonnes

d'Haxo et pour les différens postes des environs de Nantes, qu'il m'est impossible de fournir à l'armée de l'Ouest ce qui lui serait nécessaire. Je lui en fais passer demain par la poste sept cents paires; mais que cette quantité est insuffisante! Faites lui parvenir les dix mille paires que je vous ai demandées avec mes collègues; faites faire cet envoi par la poste, ne perdez pas un moment; il est plus nécessaire que vous ne pensez. De la diligence, de l'activité dans cet envoi.

Je recommande très-expressément à la vengeance nationale, les scélérats contre-révolutionnaires Beysser, Baco, Beaufrancher et Letourneur. Les têtes de ces quatre coquins ne cicatriseront jamais les plaies profondes qu'ils ont faites à leur patrie. Il est à désirer, il faut même que le tribunal révolutionnaire les condamne tous quatre promptement à la mort et renvoie leur exécution à Nantes. Elle serait inutile à Paris; elle produira le plus grand bien à Nantes, ou bien envoyez-nous ici ces quatre grands conspirateurs, et je vous réponds de faire bientôt tomber leurs têtes.

Montant, ancien capitaine des canonniers à Rennes et qui commandait l'artillerie dans la force départementale à Vernon, doit subir le même sort; mais si vous voulez le lui assurer, envoyez-le moi à Nantes : après l'avoir fait condamner, je l'enverrai exécuter à Rennes. Il faut absolument que la mort de ces grands scélérats épouvante tous les petits qui pourraient échapper à notre vigilance.

Salut et fraternité.

CARRIER.

MOGUE, *commissaire délégué dans les départemens et près l'armée de l'Ouest*,

Au Comité de salut public.

Tours, 16 décembre 1793.

Frères et amis,

On vous a trompés, on en a imposé à la France entière, en publiant que les brigands de la Vendée n'existaient plus; ce bruit absurde a parcouru tous les points de la république. Le bien qui devait résulter de la vérité de cette nouvelle a disparu, le mal seul est resté. Oui, frères et amis, le fléau destructeur des plus belles contrées de la France existe encore : il faut prendre de grandes mesures, si vous voulez le détruire aussitôt que l'exige le salut de la patrie. Pour arrêter ce tor-

rent dévastateur, il faut remonter à la source et la tarir. Pour détruire l'effet, il faut extirper la cause.

Je vous le déclare franchement ; il y a dans les bataillons de l'armée de l'Ouest beaucoup d'individus de l'ancien régime, beaucoup de héros de cinq cents livres, beaucoup de muscadins qui n'aiment guère plus notre révolution que les nobles.

Il y existe beaucoup de pillards, de royalistes, de désorganisateurs, beaucoup de lâches qui ne savent que fuir, que *crier sauve qui peut*, et que provoquer ainsi des déroutes et la perte des braves soldats de la république. Malgré les efforts des patriotes, il y a encore à la suite des bataillons une fourmilière de femmes qui corrompent ou amollissent le soldat, le portent au pillage et désorganisent l'armée.

La mollesse de la plupart des chefs, l'ignorance où ils laissent leurs subordonnés, des lois et surtout des lois pénales et répressives, sont les principales causes de l'insubordination, de l'indisci-

pline et du désordre qu'on remarque dans la majeure partie des bataillons.

La plupart des agens des administrations de l'armée, sont ineptes ou perfides ou fripons : peu de ces agens sont dignes de la confiance publique.

La plupart des généraux peuvent bien être républicains; mais ils n'ont, pour la plupart, ni la capacité, ni la fermeté, ni l'énergie suffisantes. Ce sont des bras qui ont besoin d'une bonne tête pour les mouvoir tous ensemble et les diriger vers le but commun.

D'ailleurs, il ne faut pas se le dissimuler, il y a dans l'armée de l'Ouest plus d'un chef qui calcule sur le gain qu'il fera sur la durée de la guerre.

Enfin l'ignorance et la crédulité ont fanatisé les campagnes de ces malheureuses contrées; le peuple y est esclave et pusillanime; les brigands, malgré l'horreur qu'inspirent leurs procédés, y font encore des recrues, et la horde de ces scélérats n'est pas aussi faible qu'on se plaît à le persuader.

Frères et amis, telles sont les observations et les découvertes que j'ai recueillies depuis que je parcours ce pays-ci. Je vous le dis avec la franchise qui fait mon caractère; plus la terminaison de la guerre de la Vendée importe au salut de la république, plus il faut multiplier les moyens d'y parvenir promptement. C'est à vous qu'il appartient de porter à la tyrannie et au fanatisme coalisés le coup de foudre qui doit les faire disparaître de la terre de la raison et de la liberté.

Permettez que je vous soumette quelques moyens que je pense pouvoir concourir au but auquel nous aspirons tous; la fin de la guerre de la Vendée:

1° Epurer les bataillons, les purger de tous les scélérats qui les désorganisent et nous trahissent;

2° Faire exécuter rigoureusement les lois militaires relatives à la discipline; exiger tous les huit jours un compte de l'exécution de la loi qui ordonne la proclamation du Code pénal militaire

du 12 mai (vieux style), à la tête des bataillons;

3° Déclarer les généraux responsables sur leurs têtes, de la terminaison de la guerre de la Vendée avant la fin de nivôse prochain;

4° Diminuer le traitement des généraux, leur donner l'espoir d'une récompense nationale et d'un emploi aussitôt la fin de la guerre de la Vendée.

5° Remettre en d'autres mains qu'en celles des généraux les fonds destinés à l'espionnage; confier cette importante surveillance aux représentans du peuple, et, sous leur inspection, aux Comités révolutionnaires;

6° Former rapidement un corps de tirailleurs qui serait composé des gardes des bois nationaux, jusqu'à l'âge de 40 ans, du patriotisme desquels chaque municipalité serait responsable; y joindre, s'il le faut, les préposés aux douanes reconnus pour aimer la république, et, notamment, ceux qui viennent d'être supprimés par la Convention. Ce corps, qui aurait des chefs sur

lesquels on pût compter, chasserait les brigands comme des bêtes fauves, jusque dans leurs repaires, et ne tarderait pas à les avoir détruits;

7° Confier le généralat en chef des armées de l'Ouest à un homme dont les talens, la fermeté, le républicanisme et l'expérience pussent garantir à la république la prompte et totale destruction de la horde des brigands;

8° Régénérer toutes les municipalités; les recomposer de républicains chauds et énergiques qui, comme leurs prédécesseurs, ne laisseront pas les lois sans exécution;

9° Et, avant tout, envoyer dans les campagnes des départemens de l'Ouest, des missionnaires jacobins qui fissent sentir à leurs habitans les avantages inappréciables du gouvernement républicain, qui propageassent parmi eux la lumière et les bons principes, extirpassent le fanatisme, relevassent le courage des citoyens, leur fissent sentir leur dignité, et enfin surveillassent les administrations civiles.

els sont, mes frères et amis, les seuls moyens

que je pense pouvoir accélérer la fin de la guerre de la Vendée, dont l'anéantissement sera le prélude assuré de la paix générale sur les frontières.

Le propagateur des droits de l'homme.

MOGUE,

Commissaire du Comité de salut public.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES LETTRES

FORMANT LA CORRESPONDANCE

DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

AVEC LES GÉNÉRAUX ET LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE.

ARMÉE DE L'OUEST.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.